

5 SEPTEMBRE 1995

10.1 5 septembre 1995

Le matin du 5 septembre, une cérémonie autochtone a salué le soleil levant dans le parc Ipperwash. Les participants ont formé un cercle de vie, se sont recueillis pour prier et ont fait circuler une plume parmi l'assemblée. À tour de rôle, ils ont bu de l'eau, puis l'eau a été offerte au Créateur.

Stewart George ne savait pas que le parc provincial avait été occupé le soir du 4 septembre. Le lendemain matin, après avoir appris la nouvelle, Stewart, accompagné de Robert Isaac, est monté dans la voiture portant l'inscription « OPP WHO » pour se rendre du camp militaire au parc.

Stewart George sentait « qu'il y avait de l'électricité dans l'air, une sorte d'expectative » chez les Autochtones présents dans le parc, qui étaient soulagés d'être enfin en mesure de protéger leur cimetière et de veiller à ce que les tombes ancestrales ne soient plus profanées. Lors des audiences, M. George a déclaré que les Autochtones étaient maintenant « capables de prendre soin des ancêtres et de leur offrir du tabac [...] pour que les esprits aident à emporter nos prières jusqu'au Créateur ». Stewart George a placé du tabac en offrande dans le feu sacré qui avait été allumé non loin du magasin du parc.

Marlin Simon se trouvait dans le parc le 5 septembre, à compter de 6 h ou 7 h environ, et il y a séjourné pendant la plus grande partie du jour et de la nuit. Il a décrit la composition du groupe — hommes et femmes, jeunes et aînés — qui y a passé la journée. Le 5 septembre, l'occupation du parc était le fait d'un rassemblement hétéroclite d'adolescents, de jeunes enfants et de tout-petits, par exemple la petite-fille de Carolyn George, un bébé de trois semaines, aussi bien que d'aînés tels qu'Abraham George et Melva George. Des membres des Premières nations s'arrêtaient au passage pour apporter des vivres et des fournitures de camping aux occupants. Des gens mangeaient, certains se baignaient dans le lac, tandis que d'autres se promenaient tout en conversant.

Devant la Commission d'enquête, d'autres témoins autochtones ont qualifié l'ambiance qui régnait le 5 septembre d'« animée » et « joyeuse ». Les occupants pensaient qu'il « n'arriverait rien » parce que le parc « était fermé pour l'année et qu'il n'y avait aucune possibilité d'altercation entre campeurs ou quoi que ce soit d'autre ».

Tout au long de la journée, des membres des Premières nations ont continué à entrer dans le parc pour appuyer l'occupation. Il y avait notamment des gens de Stoney Point qui résidaient au camp militaire, des résidents de Kettle Point et des habitants d'autres réserves et collectivités, dont Oneida, Walpole Island et les Chippewas de la Thames.

Larry French, membre de la Première nation chippewa de la Thames, avait amené au parc dans sa camionnette plusieurs habitants de la réserve d'Oneida : Gabriel Doxtator, Isaac Doxtator (« Buck »), Al George et Charles George (« Chuck »). Plusieurs d'entre eux avaient appris, en écoutant les informations, que des membres des Premières nations avaient investi le parc Ipperwash et ils s'y rendaient pour appuyer les occupants.

Larry French et Charles George croyaient tous deux que le gouvernement avait restitué les terres du parc provincial Ipperwash aux Autochtones et que ceux qui s'y trouvaient y étaient légalement. Charles George pensait aller pêcher à Stoney Point et Larry French prévoyait passer la journée dans le parc. M. French avait été étonné d'apercevoir des policiers aux abords de la route 21 et du camp militaire :

Ça m'a fait un choc de les voir. Je n'avais aucune idée qu'ils étaient là quand j'ai traversé la 21. [...] Je ne savais pas pourquoi ils étaient là.

M. French et ses passagers ont dû s'arrêter au « barrage » policier établi entre la route 21 et l'entrée principale menant à la zone bâtie d'Army Camp Road. Selon M. French, il y avait des voitures de patrouille « en masse ». Les agents ont pris en note le nom des Autochtones et le but de leur visite. Un agent a demandé à M. French de se garer sur l'accotement pour permettre à la police de fouiller son véhicule. Lorsqu'il a demandé à l'agent la raison des questions et de la fouille, ce dernier a répondu qu'il y avait des Autochtones dans le parc provincial. Contrariés du retard, Isaac Doxtator, Gabriel Doxtator et les autres passagers ont ramassé leurs effets et sont entrés à pied dans le camp militaire pendant l'inspection du véhicule de M. French. La police leur a dit de s'arrêter, mais ils ont continué à marcher en direction de la zone bâtie.

M. French était perplexe quant au motif de la fouille. Lui-même ne portait pas d'arme à feu, pas plus que ses compagnons.

À leur entrée dans le camp militaire à pied, Isaac et Gabriel Doxtator, de même qu'Al et Charles George, ont été frappés par l'aspect désolé de la caserne. Ils ont attendu que Larry French les rejoigne au camp militaire, puis ils sont remontés dans sa camionnette pour se rendre au parc. Des voitures de police étaient stationnées tout le long d'Army Camp Road en direction du lac.

À leur entrée dans le parc Ipperwash, les hommes ont aperçu un groupe de vingt à trente personnes — hommes, femmes et enfants — qui prenaient part à une cérémonie de purification par la fumée, et ils se sont joints à eux. Ils ont ensuite retrouvé Glenn George, qui leur a décrit l'occupation du parc le 4 septembre et souligné l'importance de protéger les lieux de sépulture, qui avaient été laissés à l'abandon et profanés. Glenn George a dit aux visiteurs que la manifestation serait pacifique, qu'il n'y aurait pas d'armes à feu dans le parc.

Outre les véhicules de surveillance de la police stationnés le long d'Army Camp Road, Gabriel Doxtator et ses compagnons ont aperçu un patrouilleur de police sur le lac Huron. Au fur et à mesure que la journée avançait, les occupants ont remarqué un nombre croissant d'agents de police dans les environs du parc.

10.2 Poste de commandement de la Police provinciale de l'Ontario

Lorsque le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright est arrivé au détachement de Forest de la Police provinciale à 6 h le 5 septembre, on aménageait la remorque de l'unité mobile, qu'on avait transportée depuis London pendant la nuit. La remorque, d'une longueur de 45 pieds, était stationnée à côté du détachement de la police, près du garage. Cette remorque mobile allait servir de poste de commandement pendant les deux jours suivant l'occupation.

À l'avant de la remorque, on avait installé le centre de communication, doté de téléphones, d'un matériel d'enregistrement à bandes témoins, d'un bureau et d'un tableau noir. Un opérateur radio civil et un sergent de la Police provinciale étaient affectés à ce centre. Des plans et des cartes de la région d'Ipperwash étaient affichés, à l'intention des opérateurs.

À l'arrière de la remorque, on avait prévu une petite salle de réunion, munie d'un téléphone, qui était séparée du centre de communication par une cloison et une porte. Les 5 et 6 septembre, l'inspecteur Carson a passé beaucoup de temps dans ce local à discuter stratégie avec ses cadres, à communiquer avec ses supérieurs et à essayer d'obtenir du matériel, tel que des véhicules blindés.

Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a décidé que les chefs d'unité le rencontreraient toutes les heures. L'équipe de commandement de l'inspecteur Carson comprenait le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent Korosec, le sergent Seltzer, le sergent-détective Bell, le sergent-détective Richardson et le sergent d'état-major Dennis.

Le 5 et le 6 septembre, les agents ont assisté à une séance d'information dans le garage du détachement de Forest de la Police provinciale. Au début de la matinée du 5 septembre, une affiche a été fixée sur la face intérieure de la porte

du garage, rappelant aux agents l'objectif de l'Opération Maple : « Maîtriser la situation et négocier un règlement pacifique. » L'inspecteur Carson voulait que « chaque agent comprenne clairement le sens de l'objectif et le lui rappeler ». Que les agents viennent au détachement pour « une séance d'information, chercher des fournitures ou qu'ils se trouvent sur les lieux pour d'autres raisons [...] à chacune de leurs allées et venues », l'objectif primordial de l'Opération Maple leur serait réitéré.

Les agents de l'équipe d'intervention en cas d'urgence (EIU), venus des districts 3 et 6, ont assisté au breffage dirigé par l'inspecteur Carson, vers 7 h 30. On leur a donné un aperçu des événements survenus lors de l'occupation du parc. L'inspecteur Carson a ordonné à ses agents de prendre la zone en mains et de la surveiller. Il leur a recommandé de prendre garde aux « embuscades ». Il a discuté des postes de contrôle et averti les agents de ne pas rester seuls, car il se préoccupait de la sécurité de la police. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a ordonné aux agents de l'EIU de revêtir leur uniforme gris. L'inspecteur Carson a dit aux agents de « prévoir être sur place pendant quelques jours ».

10.3 Le chef de la bande de Kettle et Stony Point n'appuie pas l'occupation du parc

Le matin du 5 septembre, peu après l'appel de 8 h 15, l'inspecteur Carson a constaté que le chef Tom Bressette n'appuyait pas l'occupation du parc Ipperwash. Le chef Bressette lui avait confirmé que la bande de Kettle et Stony Point n'avait pas déposé de revendication territoriale à l'égard du parc Ipperwash. Le chef Bressette savait que, pendant les années 1930, la province avait fait l'achat du terrain du parc auprès de divers propriétaires, après sa cession par la Première nation Kettle and Stony Point. Le chef Bressette donnait comme explication qu'un archéologue avait révélé aux Autochtones occupant le parc qu'un lieu de sépulture, aménagé dans le parc, avait été profané pendant la construction des bâtiments du parc. Le chef Bressette avait prévenu l'inspecteur Carson : « Je pense que vous allez continuer à avoir des problèmes » avec les occupants « jusqu'à ce que quelqu'un les force à respecter la loi ».

L'inspecteur Carson faisait une nette distinction entre le terrain du camp militaire, qui relevait du ministère de la Défense nationale, et celui du parc, qui était la propriété de la province de l'Ontario. Il a informé le chef Bressette que les occupants du parc y étaient entrés sans autorisation et que le ministère des Richesses naturelles allait demander une injonction au tribunal.

L'inspecteur Carson a demandé au chef Bressette de convoquer une réunion du conseil pour informer sa bande des intentions de la Police provinciale et pour

souligner que celle-ci n'avait pas l'intention d'user de « mesures répressives ». Le chef a répondu que le conseil « commençait à en avoir assez de ces gens-là », en particulier de ceux d'en dehors de la collectivité, qui « salissaient leur réputation ». Les Jewell, a-t-il ajouté, « semble être le principal fauteur de troubles. [...] Je ne sais pourquoi ce gars-là peut aller et venir à sa guise dans Ipperwash, lui qui n'a rien à faire ici ». Il a ajouté : « [M]ettre des gants blancs avec eux [...] ne sert strictement à rien. » L'inspecteur Carson a encouragé le chef Bressette à « garder le contact et à ne pas hésiter à appeler la Police provinciale ». Il a conclu : « [C]e qu'il faut, c'est régler cet incident ensemble du mieux possible. »

L'inspecteur Carson avait compris que « les relations entre les occupants et la bande de Kettle et Stony Point n'étaient certainement pas très harmonieuses ». Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, qui était l'adjoint de l'inspecteur Carson, savait lui aussi que « le conseil de bande de Kettle et Stony Point n'appuyait en rien les actions du groupe de Stony Point dans le parc provincial ». La position déclarée par le chef Bressette et la bande était « importante » pour le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, car elle « étayait les renseignements [...] selon lesquels la propriété du parc provincial Ipperwash n'était pas remise en question ».

10.4 Préoccupations du maire et de la Ville de Bosanquet

Le directeur général de l'administration de la Ville de Bosanquet, Ken Williams, s'est présenté au détachement de Forest de la Police provinciale de l'Ontario avant 9 h le 5 septembre pour rencontrer l'inspecteur Carson. Le but de sa visite était de faire part à celui-ci des préoccupations du maire au sujet de l'occupation et de se mettre au courant des derniers plans et activités de la police. Il voulait se renseigner sur l'accès à Matheson Drive et savoir si l'on avait signifié aux occupants un avis d'entrée sans autorisation. Il s'est aussi enquis de la raison d'être des postes de contrôle.

L'inspecteur Carson lui a expliqué qu'on s'apprêtait à demander au tribunal une injonction relativement au parc Ipperwash. M. Williams a répondu à l'inspecteur Carson que le conseil municipal de Bosanquet appuierait la demande d'injonction projetée au sujet de Matheson Drive. L'inspecteur Carson a expliqué que des postes de contrôle avaient été établis par la Police provinciale pour la surveillance des personnes qui entraient dans la zone du parc. Il a affirmé à M. Williams que les résidents et les propriétaires de chalets auraient accès sans difficulté à leurs résidences et à leurs biens, qu'un « bon nombre d'agents » assuraient la surveillance de la situation dans la zone et que la sécurité publique était de prime importance pour la police.

L'inspecteur Carson ne s'est pas montré favorable à la suggestion de M. Williams, qui proposait que la municipalité déclare un « état d'urgence ». L'administrateur municipal était « dans une certaine mesure irrité de la situation » au parc Ipperwash. L'inspecteur Carson a tenté de convaincre M. Williams que la Police provinciale « avait la situation bien en mains et qu'il n'était pas nécessaire » d'aller jusque-là. L'inspecteur Carson a expliqué que le détachement de Forest de la Police provinciale était désormais un poste de commandement et non un détachement opérationnel. Le détachement de Grand Bend allait assurer les services policiers dont s'acquittait habituellement le détachement de Forest.

M. Williams est de nouveau entré en communication avec l'inspecteur Carson plus tard en matinée pour savoir qui préparait la demande d'injonction. La Ville désirait discuter avec ces avocats la possibilité d'une injonction visant les biens municipaux se trouvant sur Matheson Drive. M. Carson a précisé que c'était le ministère des Richesses naturelles, et non la Police provinciale, qui allait déposer la demande d'injonction auprès du tribunal.

À la suite de sa conversation avec M. Williams, l'inspecteur Carson a indiqué au sergent Korosec de demander aux membres de l'EIU « de faire du porte-à-porte pour faire connaître leur présence à la population », y compris les propriétaires de chalets de la zone d'East Parkway Drive, les résidents de Silver Birch sur Army Camp Road et d'autres touchés par les opérations du poste de contrôle. L'inspecteur Carson « estimait important de faire tout ce qui était possible pour informer le grand public et abaisser le niveau d'anxiété ». Pour John Carson, il était évident que les fonctionnaires de la municipalité de Bosanquet manifestaient un « niveau aigu d'anxiété ».

À mon avis, le communiqué émis par le maire Fred Thomas et la Ville de Bosanquet au début de l'après-midi du 5 septembre avait exacerbé plutôt qu'atténué les préoccupations des résidents de la région d'Ipperwash. Le ton du communiqué était agressif, excessif et hystérique. Sous le titre « Le règne de la terreur continue », le maire dit des occupants des Premières nations qu'ils se livrent à des « activités terroristes et illégales ». Il qualifie les résidents de « terrifiés » et rapporte « des rumeurs selon lesquelles les gens s'achètent des armes à feu pour leur protection personnelle et celle de leur famille ». Le maire Thomas blâmait également la Police provinciale de ne pas avoir arrêté ces « Indiens ».

Le règne de la terreur continue

« Le règne de la terreur que connaît actuellement notre collectivité se poursuit », a déclaré le maire Fred Thomas devant le conseil cet après-midi, au lendemain de l'occupation illégale du parc provincial Ipperwash par un groupe d'Indiens.

« Ils ont commencé par expulser l'armée du camp militaire et, maintenant, ils chassent la province du parc. Quelle sera la suite [...] ? se demandait Thomas. Le gouvernement fédéral m'a donné l'assurance que toutes ces activités terroristes seraient confinées au périmètre du camp militaire; or, ce n'est pas ce qui s'est produit. »

Selon certains membres du conseil : « Nos résidants sont terrifiés. Il y a eu des agressions physiques et sexuelles sur la plage, on a tiré sur nos employés et incendié nos édifices. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'arrestations et, à notre connaissance, il n'y en a pas de prévues. Tout cela donne à croire que, dans le Canada d'aujourd'hui, les activités illégales sont récompensées plutôt que punies et c'est là le problème. »

« La rumeur veut que les gens s'achètent des armes à feu pour se protéger, eux-mêmes et leurs familles. Ce n'est sûrement pas là le moyen d'arriver à la paix, à l'ordre et au bon gouvernement », a encore déclaré le maire.

« La Ville exige que les gouvernements provincial et fédéral prennent les mesures nécessaires pour éloigner du territoire les occupants illégaux. Les lois du Canada et de l'Ontario doivent être appliquées de la même manière à tous les Canadiens. Il faut mettre fin au règne de la terreur », a ajouté M. Thomas.

Je suis d'avis que ce communiqué a aggravé la situation et intensifié l'anxiété des résidants de la région. La formulation de cette déclaration publique transpirait la peur et n'a servi qu'à accentuer les frictions entre les membres de Premières nations, d'une part, et, d'autre part, les résidants et les propriétaires de chalets de la ville de Forest et de la région d'Ipperwash.

10.5 Demande d'une ligne privée au poste de commandement

Le surintendant Parkin a téléphoné à l'inspecteur Carson vers 9 h 45, le matin du 5 septembre, et a été mis au courant du détail des événements survenus la veille au soir au début de sa communication avec le sergent Korosec. Stan Korosec a décrit l'affrontement survenu dans le parc et la tension qui y régnait. Il a expliqué que la Police provinciale avait évacué la zone pour des raisons de sécurité, car les occupants des Premières nations étaient plus nombreux que les policiers :

Nous étions dans le parc lorsqu'une étincelle a déclenché l'incident; la partie a été assez égale pendant un certain temps. Puis, à un moment

donné, ils nous ont surpassés en nombre, de sorte que nous avons dû opter pour la sécurité.

Le sergent Korosec a commenté l'absence d'un porte-parole chez les occupants : « Il y a des factions à l'intérieur du groupe [...] ils sont très divisés. Ils changent de leader à peu près toutes les dix minutes. » Puis, avant de passer le récepteur à l'inspecteur Carson, il a ajouté : « Il y a de vrais voyous parmi le lot. »

Le matin du 5 septembre, au cours de l'appel, on a décidé que l'inspecteur Carson tiendrait le surintendant Parkin au courant de la situation toutes les deux heures. Lorsque le surintendant de la Police provinciale a commencé à poser des questions, en son nom propre et en celui du surintendant en chef Coles, l'inspecteur Carson l'a prévenu : « Tout ce qui se dit sur cette ligne est enregistré au poste de commandement, ici même. » Lors d'un autre appel plus tard ce matin-là, le surintendant Parkin a demandé quelles lignes de téléphone étaient sur écoute. L'inspecteur Carson a répondu que sa ligne privée au poste de commandement était sur écoute, tout comme les autres lignes de la remorque du poste de commandement. Par contre, les lignes téléphoniques du détachement de Forest de la Police provinciale ne l'étaient pas :

PARKIN : À un moment donné, nous aurons probablement besoin d'une ligne qui nous permettrait de vous parler.

CARSON : Je peux me rendre au détachement et vous téléphoner de là, où nous ne serons pas enregistrés.

PARKIN : D'accord.

CARSON : D'accord.

PARKIN : Cela sera peut-être nécessaire de temps à autre.

CARSON : Eh bien, en fait, je peux très bien me rendre au détachement pour vous appeler.

PARKIN : C'est ça. Eh bien, vous savez, c'est simplement que —

CARSON : Non, je comprends. Parkin : — ça pourrait devenir un problème, plus tard.

Le surintendant Parkin savait très bien que tout ce qui concernait les questions opérationnelles devait être enregistré, mais il désirait avoir à sa disposition une ligne qui ne serait pas sur enregistrement afin de discuter plus librement de l'occupation d'Ipperwash avec le commandant des opérations sur le lieu de l'incident.

Il savait pertinemment que, pour des raisons de responsabilité aussi bien que d'exactitude des dossiers, les discussions et décisions opérationnelles doivent être enregistrées. Lors des audiences, le surintendant de la Police provinciale a reconnu qu'il pouvait être problématique, surtout sur le plan de la perception, qu'il ait voulu soustraire à l'enregistrement certaines discussions opérationnelles entre lui-même et le commandant des opérations sur le lieu de l'incident à Ipperwash.

Pour l'inspecteur John Carson, il était important que les gens parlent librement, franchement et en toute honnêteté, et qu'ils soient « à l'aise » de partager des renseignements. C'est précisément la raison pour laquelle l'inspecteur Carson avait informé le surintendant Parkin que la ligne téléphonique était sur écoute. Le surintendant Parkin a suggéré que, à l'avenir, ils se servent de lignes non enregistrées et l'inspecteur Carson a donné son assentiment. Selon ce que M. Carson a déclaré dans son témoignage, le surintendant en chef Coles et le surintendant Parkin allaient ainsi pouvoir « me parler sans contraintes et discuter honnêtement et franchement ».

Après sa conversation avec le surintendant Parkin, l'inspecteur Carson a demandé à un technicien de lui installer une ligne privée au poste de commandement. À l'insu de l'inspecteur Carson, les conversations qu'il a eues sur cette ligne avec ses supérieurs ont été enregistrées pendant toute la durée de l'occupation d'Ipperwash.

Comme j'en traite dans les chapitres suivants, il était fondamental, pour des raisons tant de transparence que de responsabilité dans la prise de décisions des services policiers, que les appels entrants et sortants soient enregistrés au poste de commandement. Les cadres supérieurs de la Police provinciale de l'Ontario n'auraient pas dû demander de ligne privée pour le poste de commandement lors de l'opération Ipperwash. En outre, l'enregistrement des communications téléphoniques est important pour l'analyse ultérieure d'une opération, tant par la Police provinciale de l'Ontario que par les autres organismes appelés à faire l'examen d'un incident.

10.6 Matériel de surveillance et de protection de la Police provinciale de l'Ontario

Le 5 septembre, l'inspecteur Carson n'a rien épargné pour que la police puisse surveiller les occupants : du haut des airs en hélicoptère, depuis le lac Huron en bateau et, dans l'obscurité, au moyen de lunettes de vision nocturne. Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a également consacré beaucoup de temps à essayer de prendre des dispositions pour le transport de véhicules blindés jusqu'à la région d'Ipperwash.

10.6.1 Surveillance aérienne

La surveillance par hélicoptère avait pour objet de renseigner la Police provinciale de l'Ontario sur les activités des occupants et de lui permettre d'évaluer le nombre d'Autochtones présents dans le parc. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright était chargé de prendre les dispositions nécessaires à l'envoi d'un hélicoptère à Ipperwash.

Le matin du 5 septembre, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a communiqué avec l'inspecteur Robertson au quartier général (à Orillia). L'inspecteur Robertson devait lui procurer des hélicoptères et d'autres équipements d'urgence. Lors de cette conversation, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a appris que l'hélicoptère de la Police provinciale de l'Ontario à Brampton était hors service pour les deux semaines à venir et que l'hélicoptère de la police de Sault Ste. Marie n'allait être disponible que pendant une période de 17 heures. L'inspecteur Robertson a offert de communiquer avec la GRC concernant la disponibilité d'un « hélico ». On pouvait aussi essayer d'obtenir un hélicoptère du ministère des Richesses naturelles.

L'inspecteur Robertson a demandé au sergent-détective d'état-major intérimaire Wright de faire le point sur l'état de la situation à Ipperwash lors d'un autre appel, plus tard ce matin-là. M. Wright a signalé qu'on avait aperçu une carabine dans le coffre de la voiture d'un Autochtone lors de l'affrontement avec la police l'après-midi précédent, l'occupation du parc, les dommages causés à une voiture de patrouille et le repli de la police hors du parc. M. Wright a également mentionné la présence à Ipperwash de quatre équipes d'intervention en cas d'urgence (EIU), de même que la participation de l'unité tactique et de secours (UTS). Lorsque l'inspecteur Robertson a demandé si la situation était analogue à l'incident de Serpent Mounds, M. Wright a clairement rejeté l'analogie : « Il n'y a aucun doute sur les résultats de nos recherches, le parc appartient à la province de l'Ontario. » Aux yeux de Mark Wright, la situation du parc était claire et il n'a fait aucune mention de la prétention des Autochtones quant à la présence d'un lieu de sépulture sacré dans son enceinte. Le ministère des Richesses naturelles (MRN) et d'autres ministères provinciaux préparent une demande d'injonction, a-t-il dit à l'inspecteur Robertson, car la Police provinciale « a l'intention de reprendre possession du parc ». En fait, à ce moment-là, Mark Wright n'avait aucunement discuté avec l'inspecteur Carson de l'intention de la Police provinciale de l'Ontario de reprendre la maîtrise du parc.

L'envoi d'un hélicoptère à Ipperwash dans les plus brefs délais était très important pour le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright. Lorsque l'inspecteur Robertson a déclaré qu'on ne pouvait espérer l'arrivée d'un hélicoptère de la GRC avant 15 ou 16 h, Mark Wright a répliqué : « Il y a de réelles

probabilités qu'un de nos hommes soit blessé et nous voudrions retourner là-bas au plus tôt » :

Voici comment ça se passe : ils commencent leur raffut vers deux, trois, quatre heures, et alors, ça nous occupe à temps plein sans répit, de deux à quatre heures du matin, parce que, aussitôt debout, ils cherchent à faire des bêtises. Nous voudrions donc réintroduire nos hommes dans le parc avant, avant qu'ils commencent leur maraudage et qu'ils reviennent [...] peu à peu au camp. Et nous pouvons difficilement envoyer nos gars là-bas sans protection du haut des airs. [...] Tout ce que je peux vous dire, c'est que le plus tôt sera le mieux. Et si l'hélico ne peut pas arriver avant quatre heures, eh bien on sera dans le pétrin jusqu'à quatre heures. Mais si vous pouviez arriver avant, c'est ce qu'il y aurait de mieux pour nous.

Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a dit être convaincu que, le 5 septembre, la Police provinciale envisageait toujours de coexister avec les occupants dans le parc. Il pensait qu'il était important pour la sécurité des agents de prévoir une surveillance par hélicoptère si la Police provinciale entrait de nouveau dans le parc. Mais le projet de coexistence a pris fin la nuit du 4 septembre, lorsque la police a décidé de quitter le parc pour des motifs de sécurité.

Une discussion a suivi, à savoir si le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright avait besoin d'un « supplément d'armes » à Ipperwash. Au cours de l'appel, Mark Wright a demandé au chef de l'EIU, le sergent Korosec, qui était dans la pièce avec lui :

Et qu'est-ce qu'on fera quand on commencera à amener les guerriers de la route ici? Aurons-nous suffisamment d'armes et de tout le reste? Aurons-nous besoin d'un plus grand nombre d'armes ici?

Lors des audiences, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a expliqué que « guerriers de la route » était un terme d'argot policier qui désignait les agents de police et n'avait « aucune connotation irrespectueuse ». Malgré la déclaration de M. Wright, que « le terme “guerriers de la route” n'avait aucune connotation sinistre », il comprenait que cela pouvait porter à malentendu.

Le surintendant en chef Coles s'est montré intraitable et a refusé qu'un hélicoptère de la GRC soit utilisé à des fins de surveillance aérienne à Ipperwash. La raison en était une d'« optique ». L'occupation d'Ipperwash était un « problème local et le fait d'introduire la GRC dans cette situation, pour venir en aide à la Police provinciale [...] aurait donné à l'événement une importance que [le

surintendant en chef Coles] ne croyait pas utile à ce moment-là ». La Police provinciale a alors pris des dispositions pour utiliser plutôt un hélicoptère du ministère des Richesses naturelles.

L'inspecteur Carson avait compris que la présence à Ipperwash d'un hélicoptère de la GRC, « en soi un simple élément de matériel de soutien », pouvait laisser percevoir que « le niveau d'implication avait monté d'un cran, de la Police provinciale à la GRC ». Il comprenait aussi que, avec la participation de la GRC, l'occupation d'Ipperwash pourrait être perçue par la population comme ayant « un certain rapport avec les événements du lac Gustafsen ».

Vers midi, l'inspecteur Robertson a informé l'inspecteur Carson qu'il annulerait la demande d'hélicoptère transmise à la GRC. Mais l'hélicoptère du MRN, parti de Sudbury à destination d'Ipperwash, n'allait pas arriver avant 16 h au plus tôt. L'inspecteur Carson souhaitait vivement que l'hélicoptère arrive aussitôt que possible. Comme il l'expliquait à l'inspecteur Robertson : « Avant de faire quoi que ce soit, je voudrais que nous puissions jeter un coup d'œil [...] de façon à avoir une idée de ce qui se passe là-bas avant de poster nos hommes à certains endroits. » L'inspecteur Carson voulait attendre « de jeter un coup d'œil de façon à ne pas tomber dans une embuscade ».

10.6.2 Caméras vidéo

Des caméras vidéo avaient été installées dans la guérite et dans le bâtiment d'entretien du parc avant l'occupation, mais, le 5 septembre, les caméras ne fonctionnaient pas encore. Lors d'une conversation avec le surintendant Parkin de la Police provinciale, l'inspecteur Carson disait espérer que les caméras vidéo soient mises en marche avant la nuit.

Selon l'expression de Wayne Wawryk, le témoin expert du renseignement policier qui a déposé devant la Commission d'enquête, « l'information visuelle est d'une importance primordiale ». Lors d'événements concernant l'ordre public, il est absolument essentiel que la police puisse voir ce qui se passe. Les caméras vidéo sont un moyen important de recueillir ce type d'information.

D'après ses conversations téléphoniques avec le commandant des opérations sur le lieu de l'incident, il était évident que le surintendant Parkin considérait la vidéosurveillance comme un moyen important de recueillir de l'information et qu'il trouvait le retard excessif. Lui-même et le surintendant principal Coles, de la Police provinciale, étaient tous deux inquiets du manque de vidéosurveillance dans le parc et dans ses environs. Pour reprendre les propos du surintendant Parkin, le mérite d'une vidéosurveillance efficace est de permettre d'anticiper. La Police provinciale savait que des Autochtones projetaient d'occuper le parc au

début de septembre. Le surintendant Parkin était exaspéré du fait que les agents de la Police provinciale avaient besoin de « toute la journée » pour procéder aux raccordements voulus.

10.6.3 Surveillance par bateau

L'inspecteur Carson voulait faire venir de Grand Bend un bateau de patrouille de la Police provinciale qui serait ancré devant la plage Ipperwash, sur le lac Huron. Le sergent d'état-major Bill Dennis était chargé d'organiser une patrouille par bateau dans la région d'Ipperwash.

Le bateau est arrivé de Grand Bend à 12 h 30 le 5 septembre et les agents de la Police provinciale à son bord ont surveillé le plan d'eau et la plage pendant la journée. Des agents à bord du *HH Graham*, un bateau de plus grande dimension venu de Kincardine, étaient chargés de la surveillance de nuit et patrouillaient le soir du 5 septembre.

10.6.4 Véhicules blindés légers

Le 5 septembre, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a poursuivi ses efforts pour obtenir des véhicules blindés légers (VBL). L'inspecteur Carson a essayé de communiquer avec le sous-chef du détachement de police de London, Elgin Austin. Il a pu joindre Cliff Logan, de GM Diesel, et discuter de l'entente conclue par les services policiers de London et GM Diesel. L'inspecteur Carson a suggéré que des agents de police formés à London conduisent les véhicules blindés une fois à Ipperwash. M. Logan a accepté d'explorer cette possibilité et de communiquer avec M. Carson plus tard le même jour.

Au début de l'après-midi du 5 septembre, le sous-chef Austin a répondu clairement à l'inspecteur Carson : il ne souhaitait pas envoyer d'agents ni de véhicules blindés à Ipperwash. Cependant, le sous-chef de London était disposé à fournir une aide, sous forme de véhicules blindés conduits par certains de ses agents, si l'équipe de l'inspecteur Carson était « attaquée », dans une situation d'urgence. L'inspecteur Carson n'était pas satisfait :

Pour être tout à fait franc, cela nous laissait en quelque sorte dans l'ornière. [...] [U]ne fois attaqué, je serais dans une position où cela ne me serait vraiment pas d'une grande aide. Parce que, au moment où je pourrais mobiliser cette pièce de matériel après avoir découvert que nous étions mal pris, il serait trop tard pour même penser à le demander. [...] Cela n'apporte vraiment pas grand-chose sur le plan des interventions d'urgence.

Même si l'inspecteur Carson « ne prévoyait pas [...] utiliser » de véhicules blindés, il « ne voulait pas que les ressources soient à des heures et des milles de distance, si jamais il en avait besoin ».

L'inspecteur Carson avait appris que l'agent Rob Shaw, de la Police provinciale de l'Ontario, avait été commandant de blindés dans l'armée. Il a chargé le sergent Korosec de demander à l'agent Shaw d'entrer en contact avec GM Diesel pour suivre une formation le lendemain, à London. L'inspecteur Carson avait aussi été informé qu'un agent qui avait joint les rangs de la Police provinciale de l'Ontario au cours de la dernière année avait fait partie de l'infanterie, à Petawawa, et avait reçu la formation nécessaire à la conduite des véhicules blindés.

Tim Coffee, cadre de la division Diesel de la General Motors à London, a communiqué avec l'inspecteur Carson, afin de discuter du rôle des véhicules blindés à Ipperwash. L'inspecteur Carson a décrit l'occupation du parc Ipperwash par les Autochtones et déclaré qu'il existait « des raisons de croire que des armes figuraient dans le portrait ». L'inspecteur Carson a suggéré que deux agents de la Police provinciale ayant une expérience militaire se rendent à London pour suivre une formation à la GM. M. Coffee a expliqué que, vu l'absence d'une entente entre la Police provinciale de l'Ontario et la General Motors, il ne savait pas si « les bureaucrates » pourraient régler cette question rapidement. M. Coffee a plus tard confirmé que la GM n'était pas « en mesure de dégager un véhicule à si brève échéance ».

Lors du breffage de l'équipe de commandement ce même après-midi, l'inspecteur Carson a informé le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent Korosec, Les Kobayashi et d'autres que « les pourparlers avec GM Diesel n'ont pas abouti [...] [S]i le risque s'aggrave, nous nous adresserons à l'armée », mais « les facteurs de risque ne se sont pas encore aggravés ».

Poursuivant sa recherche de véhicules blindés légers, l'inspecteur Carson s'est adressé au ministère de la Défense nationale (MDN) peu après 15 h 30. Le militaire qui lui a répondu a déclaré clairement que, si le MDN fournissait des véhicules blindés, ces derniers devraient être identifiés comme étant des véhicules de la Police provinciale de l'Ontario et non de la Défense nationale.

Le surintendant en chef Coles s'est aussi montré « inflexible » et a exigé que tous les véhicules blindés utilisés lors de l'occupation d'Ipperwash portent des décalcomanies de la Police provinciale de l'Ontario et non une désignation militaire. Comme cela avait été le cas au sujet de l'utilisation d'hélicoptères de la GRC, il croyait essentiel de ne pas donner l'impression que l'armée prêtait son aide à la Police provinciale :

J'ai été catégorique là-dessus, si un véhicule blindé de transport de personnel devait être utilisé d'une façon ou d'une autre par la Police provinciale de l'Ontario, il devrait porter la vignette de la Police provinciale de l'Ontario. Que le véhicule provienne de l'armée, peu importe. Je demanderais qu'on le repeigne avant l'opération et après, à leur guise. Mais il s'agirait non pas d'un char, mais d'un véhicule qui serait une ressource de la Police provinciale de l'Ontario. [...]

Je peux vous assurer que j'ai été intraitable, et John savait que je l'étais. [...] Je ne voulais pas sembler recevoir de l'aide des militaires. Je maintenais cette distinction, qui était très claire dans mon esprit, et je sais que j'ai réussi à le faire comprendre à John Carson et à Tony [Parkin]. Ils connaissaient ma position.

L'inspecteur Carson a affirmé au surintendant en chef Coles qu'on pourrait fixer sur les véhicules blindés une plaque magnétique arborant le logo de la Police provinciale de l'Ontario.

Malgré des efforts considérables, l'inspecteur Carson n'a pas réussi à obtenir de véhicules blindés pour la Police provinciale lors de l'occupation d'Ipperwash les 5 et 6 septembre.

10.6.5 Costumes ignifuges Nomex et lunettes de vision nocturne

Le 5 septembre, la Police provinciale a aussi consacré un certain temps à essayer d'obtenir des costumes résistant à la chaleur et au feu pour les agents en service à Ipperwash. Des fusées éclairantes avaient été lancées en direction de la police la nuit précédente et l'inspecteur Carson croyait avisé de faire provision de ces vêtements protecteurs au cas où les occupants décideraient de lancer un autre « dispositif incendiaire » en direction des agents.

L'inspecteur Carson désirait également faire porter des lunettes de vision nocturne aux agents qui, le 5 septembre, effectueraient des rondes de surveillance autour du parc et aux abords d'Outer Drive une fois la nuit tombée, pour essayer de recueillir des indices sur les activités des occupants. Le maire Thomas et des membres de la collectivité avaient exprimé de l'inquiétude au sujet de l'occupation autochtone et John Carson « essayait d'être un peu proactif [...] de déterminer ce qui se passait exactement » dans le parc et ses environs. L'inspecteur Robertson a informé l'inspecteur Carson que cinq paires de lunettes de vision nocturne seraient expédiées à Forest depuis London.

10.7 L'inspecteur Carson informe son équipe de commandement que la situation est « brûlante sur le plan politique »

10.7.1 Le député provincial de la région, Marcel Beaubien, discute de l'occupation avec le sergent d'état-major Lacroix

Le député provincial Marcel Beaubien a été préoccupé lorsqu'il a appris l'occupation du parc. L'homme politique était au courant des rumeurs qui circulaient avant le 4 septembre : des membres des Premières nations pourraient chercher à prendre possession du parc Ipperwash. M. Beaubien avait reçu l'assurance de la Police provinciale que des agents effectuaient des patrouilles et surveillaient la région d'Ipperwash, et c'est ce qu'il avait rapporté à ses électeurs. Mais M. Beaubien avait appris que les policiers s'étaient retirés du parc le soir du 4 septembre, parce qu'ils craignaient pour leur sécurité. Or, M. Beaubien avait affirmé à ses électeurs que « la population devrait se sentir en sécurité, parce que les forces policières sont sur les lieux en nombre suffisant ». Cependant, maintenant que les policiers semblaient « se préoccuper de leur sécurité », il allait être difficile pour M. Beaubien de continuer à tenir ce discours.

Il était important pour le député Beaubien que ses électeurs le perçoivent comme étant proactif et participant au règlement de la situation à Ipperwash. Le sergent d'état-major Wade Lacroix a servi de premier point de contact de M. Beaubien avec la Police provinciale après l'occupation du parc, le 4 septembre. M. Beaubien connaissait le sergent d'état-major Lacroix depuis quinze ou vingt ans, lui avait vendu une assurance habitation et le comptait au nombre de ses bonnes connaissances. Tôt le 5 septembre, à son arrivée au bureau de la circonscription à Petrolia, Marcel Beaubien a téléphoné au sergent d'état-major Lacroix pour lui faire part de ses préoccupations et obtenir des renseignements.

10.7.2 Le sergent d'état-major Lacroix informe l'inspecteur Carson des préoccupations du député provincial

Wade Lacroix, un sergent d'état-major de la Police provinciale qui possédait la formation nécessaire pour diriger l'unité de maîtrise des foules (UCF)¹, a téléphoné à l'inspecteur Carson un peu avant 8 h 30 pour le mettre au courant de ses conversations avec le député provincial de la région, Marcel Beaubien.

Le sergent d'état-major Lacroix a été explicite dès le début de l'appel : M. Beaubien était « très fâché ». L'inspecteur Carson s'est empressé de prévenir M. Lacroix que la ligne était « sur écoute ». Le sergent d'état-major Lacroix n'a

1 Le but premier de cette unité est la maîtrise des foules lors d'événements touchant l'ordre public. Cette unité comprend quatre escouades : contact, couverture de gauche, couverture de droite et arrestation.

pas bronché. Il a répondu à l'inspecteur Carson que Marcel Beaubien allait téléphoner au premier ministre et lui dire : « [T]out cela est ridicule » et qu'il voulait « qu'on fasse quelque chose ».

L'inspecteur Carson a parlé des quatre équipes d'intervention en cas d'urgence (EIU) présentes à Ipperwash et a souligné que la Police provinciale disposait « en ce moment de ressources suffisantes pour apaiser les inquiétudes de la population ». Le sergent d'état-major Lacroix a demandé à l'inspecteur Carson s'il s'agissait d'une « grosse formation », car « dans le cas d'une grosse formation d'EIU, il est censé y avoir un sergent d'état-major ». M. Lacroix tentait de dire au commandant des opérations sur le lieu de l'incident que, dès que l'on réunit deux EIU dans une situation exigeant la maîtrise des foules, il est nécessaire de prévoir un sergent d'état-major d'UMF et que lui-même possédait la formation requise. L'inspecteur Carson a précisé que le rôle des EIU allait simplement être d'assurer la sécurité du périmètre et non d'effectuer des opérations de maîtrise des foules. Il a affirmé au sergent d'état-major Lacroix : « [À] notre avis, personne de la collectivité ne court un risque de quoi que ce soit » et « nous maintiendrons ce niveau de service aussi longtemps qu'il sera nécessaire ». M. Lacroix en a déduit que l'inspecteur Carson n'avait pas l'intention de déployer l'unité de maîtrise des foules dans le parc Ipperwash.

L'inspecteur Carson a suggéré que le sergent d'état-major Lacroix continue à communiquer avec M. Beaubien parce que lui-même était inondé d'appels d'autres politiciens, dont Rose-Marie Ur, députée de la circonscription fédérale de Lambton-Kent-Middlesex. Le sergent d'état-major Lacroix a répété que M. Beaubien allait « appeler le premier ministre » et lui dire : « [N]ous devons faire quelque chose [...] c'est une affaire provinciale maintenant. » À la fin de l'appel, l'inspecteur Carson a demandé au sergent d'état-major Lacroix de le tenir au courant de la suite de ses communications avec le député Beaubien.

Le sergent d'état-major Lacroix a téléphoné à M. Beaubien pour lui apprendre les dernières nouvelles sur l'occupation d'Ipperwash. Une entrée dans les notes du député se lit comme suit :

4 équipes d'intervention en cas d'urgence — 60 agents

2 équipes en alerte 24 heures/jour — aucun danger pour les personnes

[...] le MRN va demander une ordonnance du tribunal.

Le sergent d'état-major Lacroix a transmis ces renseignements à M. Beaubien pour que le député puisse informer ses électeurs que la Police provinciale prenait la situation au sérieux, que d'autres ressources policières étaient mobilisées dans la région d'Ipperwash et qu'il n'y avait aucune raison de s'affoler.

Wade Lacroix espérait que le politicien puisse aider la Police provinciale à atténuer les craintes au sein de la collectivité.

10.7.3 L'inspecteur Carson informe son équipe de commandement des pressions politiques exercées par Queen's Park

Lors de la réunion tenue à 9 h 25 au poste de commandement, l'inspecteur Carson a informé ses cadres supérieurs que le chef Bressette appuyait la position de la Police provinciale, à savoir que le parc appartenait à la province et que la bande n'avait aucun droit de revendiquer les terres du parc provincial.

L'inspecteur Carson a aussi informé ses agents que la ville de Bosanquet allait demander un avis juridique au sujet d'une demande d'injonction visant Matheson Drive et que le ministère des Richesses naturelles tentait d'obtenir une injonction visant le parc Ipperwash. Le sergent-détective Richardson a compris que la police n'entrerait pas dans le parc à moins d'une injonction.

Lors du breffage de l'équipe de commandement, l'inspecteur Carson a annoncé à ses cadres supérieurs que le sergent d'état-major Lacroix avait été en communication avec le député provincial de la région, Marcel Beaubien, qui avait « transmis au premier ministre les derniers renseignements sur la situation ». Les agents Mark Wright, Stan Korosec, Brad Seltzer, Trevor Richardson, Don Bell et Bill Dennis étaient présents à cette réunion. Lors des audiences, l'inspecteur Carson a précisé qu'il avait transmis ce renseignement à ses cadres parce qu'il « avait voulu qu'ils saisissent la gravité de l'événement » de même que le « niveau d'attention » que l'occupation « obtenait ».

10.8 Les hauts fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario sont informés de l'occupation du parc Ipperwash

Le soir du 4 septembre ou le matin du 5 septembre, le premier ministre Harris, les membres du Conseil des ministres et le personnel politique supérieur ont appris que des Autochtones occupaient le parc Ipperwash. Le premier ministre Harris a été informé de l'occupation par un appel de son attachée de direction Deb Hutton, le solliciteur général Runciman par son attachée de direction Kathryn Hunt et le procureur général Harnick en écoutant les informations.

Le ministre des Richesses naturelles était à son chalet familial le 4 septembre lorsqu'un appel de son sous-ministre, Ron Vrancart, lui a appris l'occupation. M. Vrancart a annoncé au ministre Hodgson que les occupants du camp militaire avaient pris possession du parc Ipperwash, que les utilisateurs du parc avaient été évacués et que la saison de camping était close. On avait réduit au minimum les risques de sécurité pour les campeurs et le personnel du parc. M. Vrancart

a récapitulé l'historique du camp militaire et la frustration des Autochtones face au gouvernement fédéral, qui tardait à leur restituer leurs terres. Le sous-ministre a ajouté que la Police provinciale était responsable de la situation sur le terrain à Ipperwash.

Tôt le matin du 5 septembre, Peter Sturdy, chef de zone (Sud-Ouest de l'Ontario) du MRN, a transmis par courriel aux membres d'une liste de distribution un rapport de situation fondé sur la chronologie des événements que le directeur adjoint du parc, Don Matheson, lui avait envoyé le matin même. Selon le MRN, l'occupation était illégale. Le MRN avait acheté les terres auprès de tierces parties et aucune revendication territoriale n'avait été déposée à l'égard du parc Ipperwash par les « Autochtones ». Le courriel qualifiait de « prioritaire » pour le MRN la demande d'une injonction auprès du tribunal.

À 9 h 15, Dan Elliott (agent de liaison autochtone du MRN) a écrit à Peter Sturdy pour l'informer que le chef Tom Bressette appuyait pleinement le MRN et la Police provinciale au chapitre de l'occupation du parc. Dan Elliott a aussi informé son correspondant que des Autochtones alléguaient qu'un lieu de sépulture ancestral se trouvait dans le parc, mais que des études archéologiques menées par le ministère de la Culture et des Loisirs au début des années 1970 n'y avaient relevé l'existence d'aucun cimetière. Ce n'est que le matin du 5 septembre que Peter Sturdy a appris que la prétendue existence d'un cimetière dans le parc Ipperwash était un motif important de l'occupation autochtone. M. Sturdy a ordonné qu'on fasse des recherches pour déterminer la validité de l'allégation relative à l'existence d'un cimetière. Il a demandé à Terry Crabe, qui travaillait au parc The Pinery mais se trouvait alors au bureau du MRN à London, d'examiner les dossiers et les documents conservés aux bureaux de London et au parc The Pinery pour vérifier le bien-fondé de cette allégation.

Le 5 septembre, le premier ministre Harris participait à l'Omnium Canadien et n'a pas été disponible de la journée. Ainsi qu'il l'explique dans son témoignage, l'occupation du parc Ipperwash « n'était pas considérée comme un problème qui allait exiger mon intervention; autrement, je ne serais pas parti là-bas pour rivaliser avec Fred Couples. Je pense qu'il s'agit de la journée où j'ai joué [au golf] avec lui à l'Omnium Canadien ». Compte tenu de ce qu'il pouvait prévoir pour le mardi 5 septembre, M. Harris a déclaré :

[...] Je n'ai pas été disponible de la journée. Je devais donc supposer [...] que, au moment de mon retour le mardi soir, tout serait réglé et que les occupants seraient repartis après avoir exposé leur grief, soit qu'ils — attendaient depuis longtemps que le gouvernement fédéral leur remette leur camp, et nous aurions probablement été d'accord avec eux sur ce point.

10.9 Réunion du 5 septembre du comité interministériel

Le 5 septembre, lorsque Julie Jai, présidente du comité interministériel du gouvernement de l'Ontario, est revenue de vacances après la fête du Travail, elle a appris que des membres des Premières nations avaient occupé le parc Ipperwash. M^{me} Jai a convoqué une réunion du comité interministériel à 11 h ce matin-là pour étudier la question.

Les participants à la réunion étaient des membres du personnel politique et des fonctionnaires de divers ministères (Procureur général, Richesses naturelles et Solliciteur général), de même que du Cabinet du premier ministre. Ce groupe était beaucoup plus nombreux que lors de la réunion du comité interministériel du 2 août, après la prise de possession de la caserne du camp Ipperwash par des membres des Premières nations. Ainsi que M^{me} Jai l'a expliqué, le 5 septembre, le gouvernement était confronté à « une situation d'urgence réelle et non simplement anticipée ».

La réunion du 5 septembre a été tenue dans la salle du conseil du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO), rue Bay, à Toronto. Au nombre des membres du personnel politique et des fonctionnaires présents à la réunion, il y avait les suivants :

- Elizabeth Christie (Bureau des avocats de la Couronne — Droit civil, Procureur général)
- Ron Fox (ministère du Solliciteur général)
- Eileen Hipfner (SAAO)
- Dave Carson (SAAO)
- Deb Hutton (attachée de direction du premier ministre Harris)
- Dave Moran (attaché de direction du procureur général Harnick)
- Jeff Bangs (attaché de direction du ministre des Richesses naturelles Hodgson)
- Kathryn Hunt (attachée de direction du solliciteur général Runciman)
- Barry Jones (directeur des services juridiques du ministère des Richesses naturelles)
- Shelley Spiegel (Bureau du Conseil des ministres)
- Peter Allen (attaché de direction du sous-ministre des Richesses naturelles Vrancart)
- Anna Prodanou (SAAO, représentant sa directrice, Janina Korol)

Participaient par téléconférence : Peter Sturdy, Ron Baldwin et Dan Elliott, du ministère des Richesses naturelles.

Au début de la réunion, les participants ont décliné leurs nom, fonctions et ministère d'attache. Julie Jai, directrice des services juridiques par intérim du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, a observé que plusieurs des personnes présentes à la réunion du 5 septembre avaient « très peu d'expérience des questions autochtones ou des situations d'urgence mettant en cause des Autochtones ». Lors des audiences, Dave Moran, membre du personnel politique, a reconnu qu'il faisait partie des personnes n'ayant qu'une connaissance restreinte des questions autochtones. Étaient aussi présentes des personnes telles que Deb Hutton, attachée de direction du premier ministre Harris, qui n'était au courant ni du mandat ni des lignes directrices, ni des pouvoirs du comité. C'était la première fois que Deb Hutton assistait à une réunion du comité interministériel à l'occasion d'une situation d'urgence ayant trait à des Autochtones.

Certains participants à la réunion, dont Julie Jai, Eileen Hipfner, Anna Prodanou et Elizabeth Christie, ont pris des notes manuscrites détaillées. M^{me} Jai, que ses collègues qualifient de méticuleuse, avait la réputation de faire des transcriptions exactes et détaillées des commentaires formulés lors des réunions. Anna Prodanou, une ancienne journaliste, a déclaré qu'elle aussi avait « le réflexe compulsif de prendre des notes » plutôt détaillées. Plus tard ce même jour, Julie Jai a transmis la version dactylographiée du procès-verbal de la réunion aux participants.

Le but avoué de la réunion du comité interministériel était de « recueillir de l'information et élaborer des recommandations touchant l'occupation du parc provincial Ipperwash par le groupe de Stoney Point ». Certains membres du personnel politique, dont Kathryn Hunt, voyaient dans cette réunion du comité interministériel une occasion de partage d'information. Elle-même y assistait « pour observer et rapporter de l'information » à son ministre, le solliciteur général Bob Runciman. Jeff Bangs, attaché de direction du ministre Hodgson, a aussi décrit comment il percevait le rôle d'attaché de direction d'un ministre lors d'une réunion du comité interministériel. L'attaché ou l'attachée de direction d'un ministre a pour fonction première de recueillir de l'information, mais aussi de transmettre à son ministre les points de vue exprimés par les membres du comité sur les diverses questions abordées. Selon certains fonctionnaires, tels Julie Jai, le point de vue exprimé par l'attaché ou l'attachée de direction reflète celui de son ou sa ministre.

Les représentants du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario ont ouvert la séance en donnant des renseignements de base. Les occupants du parc ont été décrits comme formant un groupe dissident de la Première nation chipewa Kettle and Stony Point, qui n'est pas une bande indépendante aux termes de la *Loi sur les Indiens*. On a rappelé aux participants que, au moment de la réunion

du comité le 2 août, certains indices faisaient entrevoir que des « habitants de Stoney Point » pourraient investir le parc provincial Ipperwash.

L'avocate du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, Eileen Hipfner, a résumé la décision du 18 août 1995, rendue par le juge Killeen dans *Chippewas of Kettle and Stony Point v. Attorney General of Canada*. L'affaire mettait en cause une déclaration de la bande de Kettle et Stony Point, selon laquelle la cession des terres de 1927 n'était pas valide. La Cour de l'Ontario (Division générale) avait jugé valide la cession, en 1927, de terres faisant à l'origine partie de la réserve de Kettle Point. Il est important de comprendre que cette décision ne s'appliquait aucunement au territoire du parc provincial Ipperwash, c'est-à-dire aux terres ayant fait l'objet de la cession de 1928 et qui avaient fait partie de la réserve de Stony Point. En fait, le procès-verbal de la réunion du comité interministériel tenue le 5 septembre énonce explicitement que la décision du juge Killeen « n'avait pas trait au parc ».

Malgré cet énoncé, certains membres du comité interministériel estimaient que la décision du 18 août 1995 « était venue accroître le sentiment que nous possédions un titre de propriété valide à l'égard du parc ». Ainsi que M^{me} Hipfner l'a exposé lors des audiences, cette supposition des fonctionnaires du gouvernement était erronée.

Ron Fox, agent de la Police provinciale en détachement auprès du Bureau du solliciteur général (en qualité de conseiller spécial aux affaires autochtones), a fait part au comité interministériel des derniers renseignements sur la situation au parc Ipperwash. D'après lui, son rôle était de représenter le Bureau du sous-solliciteur général et de « fournir de l'information provenant du terrain » — « ce qui s'est produit, ce qui est probablement en train de se produire et aussi ce qui pourrait se produire, afin que le groupe puisse se réunir pour prendre une décision ». Des membres du personnel politique, tels que Jeff Bangs, attaché de direction au MRN, et Dave Moran, attaché de direction au MAG, ont compris que M. Fox avait un rôle de liaison entre la Police provinciale et le ministère du Solliciteur général.

On a appris aux membres du comité interministériel que, vers 19 h 30 le soir de la fête du Travail (le 4 septembre), un groupe d'« habitants de Stoney Point », composé de trente à quarante personnes — hommes, femmes et enfants —, avait occupé le parc. On croyait qu'il s'agissait des personnes qui s'étaient rendues maîtres du camp militaire cinq semaines plus tôt, à la fin de juillet. Selon le compte rendu de M. Fox, la Police provinciale avait établi un périmètre de sécurité autour du parc. La Police provinciale et le MRN avaient informé les occupants qu'ils étaient entrés sans autorisation et les occupants avaient refusé de partir. La Police provinciale avait établi un poste de commandement à Forest et

la situation était stable. Il était évident, pour les participants à la réunion, que M. Fox ne considérait pas la situation comme une affaire urgente ou pressante.

Le MRN a ensuite fait le point au téléphone. Comme l'a expliqué M^{me} Jai, il était usuel que les personnes se trouvant sur les lieux transmettent les derniers renseignements au comité interministériel dans une situation d'urgence telle qu'une manifestation ou une occupation. Peter Sturdy, chef de la zone du Sud-Ouest de l'Ontario pour le MRN (zone englobant Ipperwash), considérait que son rôle à la réunion était de donner « une idée des événements qui survenaient sur le terrain ». Ses renseignements provenaient principalement des membres de son personnel (MRN) au poste de commandement.

La position adoptée par les fonctionnaires du MRN était la suivante : la province détenait un titre de propriété valide à l'égard du parc Ipperwash. Les terres, cédées au gouvernement fédéral par des Autochtones en 1928, avaient alors été vendues à des particuliers. Le gouvernement de l'Ontario avait par la suite racheté les terres aux divers propriétaires fonciers.

Peter Sturdy a signalé que, après l'occupation, les membres des Premières nations avaient enjoint au personnel du MRN de sortir du parc. Les représentants du MRN avaient tenté de signifier un avis en vertu de la *Loi sur l'entrée sans autorisation* aux occupants, qui avaient refusé de l'accepter. Le groupe ne semblait pas avoir de chef ou de porte-parole. On avait pris la décision de fermer officiellement le parc aux termes de la *Loi sur les parcs provinciaux*. Dans le passé, le parc avait été fermé au camping de nuit à la date de la fête du Travail, mais l'utilisation du parc et de la plage était autorisée le jour. Toutefois, en raison de l'occupation, le parc avait été fermé au public à tous égards.

Il n'y avait eu aucune communication avec les membres du groupe de Stoney Point. Par conséquent, les revendications des occupants des Premières nations n'étaient pas connues.

Le MRN a également indiqué que certains occupants étaient entrés dans le bâtiment d'entretien et y avaient inscrit la mention : « Stoney Point #43 ». On croyait que cette inscription avait un sens, puisque « #43 » était le numéro attribué à la réserve de Stoney Point par le ministère des Affaires indiennes; en d'autres termes, les occupants semblaient revendiquer la propriété des terres du parc — c'est-à-dire considérer que ces terres faisaient partie de leur réserve.

On a signalé qu'il n'y avait pas eu de violence et il n'y avait aucune indication que les occupants étaient armés. Cependant, le personnel du MRN relatait que les Autochtones avaient coupé des arbres, aménagé un barrage sur Matheson Drive et s'étaient peut-être emparés d'un véhicule de la Police provinciale.

Ron Fox savait que des employés du MRN avaient été présents lors des séances de breffage de la Police provinciale. Cependant, il était « étonné » que

MM. Sturdy et Baldwin communiquaient des renseignements qu'il considérait comme « opérationnels ». M. Fox a dit au Comité qu'il était peu vraisemblable qu'un véhicule de la Police provinciale ait été volé, mais qu'il allait vérifier ce renseignement. Selon M. Fox, il s'agissait simplement d'une rumeur et, comme il l'a si bien dit lors des audiences, « [u]n renseignement reçu sans source attestée peut donner lieu à des problèmes au plan de la validité ».

Des fonctionnaires du MRN ont confirmé que, dans le passé, la province avait permis aux membres des Premières nations d'utiliser le parc Ipperwash à des fins cérémoniales. La décision de la Cour suprême du Canada dans *R. v. Sioui* a fait l'objet de discussions dans le contexte de l'autorisation donnée aux Autochtones de tenir dans le parc provincial des cérémonies traditionnelles si celles-ci n'étaient pas incompatibles avec l'utilisation du parc.

L'existence possible d'un lieu de sépulture dans le parc a été invoquée comme explication de l'occupation des membres des Premières nations. Un occupant autochtone aurait déclaré : « [L]e parc nous appartient, ils vont nous payer maintenant » — la présence d'un lieu de sépulture servant de motif.

La plupart des membres du personnel politique qui étaient dans la salle n'avaient aucune idée de ce que pouvait représenter un lieu de sépulture pour les membres des Premières nations. Ainsi que l'a narré Dave Moran, attaché de direction du procureur général Harnick :

Quand la question du cimetière a été soulevée, je suis assez certain que c'était la première fois que les membres du personnel politique présents, moi-même compris, étaient breffés sur le sujet des lieux de sépulture et de leur signification. Et c'était là un sujet que nous avons abordé pendant la réunion, vu son importance dans la situation, parce que l'une des questions qui se posaient était celle d'un titre de propriété valable à l'égard du parc. Et lorsque nous nous sommes demandé si l'existence d'un lieu de sépulture était un motif suffisant pour établir la validité de la revendication territoriale, on nous a répondu que non, que ce ne l'était pas.

Un fonctionnaire du MRN a annoncé qu'il pourrait y avoir de nouvelles preuves archéologiques de l'existence d'un lieu de sépulture, qu'il faudrait évaluer. On a aussi suggéré d'examiner les obligations du gouvernement aux termes de la *Loi sur les cimetières*. L'avocat du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, Dave Carson, s'est par la suite vu confier cette tâche. Cependant, le comité interministériel n'a pas recommandé que l'on tente de communiquer avec des membres des Premières nations de la région d'Ipperwash pour s'enquérir de l'existence possible d'une tradition orale à l'appui de la prétendue existence d'un

lieu de sépulture. Ron Fox a déclaré dans son témoignage que cette omission avait été une erreur. À son avis, le comité interministériel aurait dû se pencher attentivement sur la question de l'apparence de droit.

Le comité a envisagé des démarches que le gouvernement pourrait adopter à l'égard de l'occupation. Une injonction civile a été suggérée comme recours légal pour expulser les occupants du parc provincial. Le comité a appris que le député Marcel Beaubien pressait le gouvernement de demander une injonction. Cette nouvelle a étonné l'avocate du ministère du Procureur général, Elizabeth Christie : « Je n'avais jamais vu ça. [...] Je n'avais jamais vu le député provincial de l'endroit se mêler activement de cette sorte de chose. » De son côté, la ville de Bosanquet avait indiqué qu'elle chercherait à obtenir une injonction à l'égard de Matheson Drive, la voie bloquée par les occupants.

Peter Allen, attaché de direction du sous-ministre Vrancart (MRN), a déclaré que les membres des Premières nations occupaient tout simplement un parc vidé de ses visiteurs. Il a prévenu les gens présents qu'il ne fallait pas prendre de mesures « hâtives ». Néanmoins, son sous-ministre croyait qu'il serait avisé de préparer une demande d'injonction, au cas où il deviendrait nécessaire de recourir à cette solution. Jeff Bangs, attaché de direction du ministre Hodgson, était d'accord : « [N]ous pouvons nous permettre d'attendre. » M. Bangs s'inquiétait toutefois du fait que, si une injonction était obtenue du tribunal, on « s'attendrait à ce qu'ils y donnent suite », ce qui aurait pour effet « d'aggraver » la situation.

M. Bangs avait parlé de cette même question avec le ministre Hodgson avant la réunion du comité interministériel. On s'inquiétait du fait qu'une injonction pourrait mener à un affrontement. M. Bangs a appelé à la modération et à la prudence dans le traitement de la situation.

On a réitéré que la sécurité publique n'était pas menacée pour l'instant. On a suggéré d'obtenir, avant la demande d'injonction, des éclaircissements sur les revendications des membres des Premières nations et sur les motifs de l'occupation.

On a soulevé la possibilité que des Guerriers mohawks se joignent aux occupants à Ipperwash. Comme M^{me} Christie l'a expliqué, « en toile de fond », il y avait « l'affrontement du lac Gustafsen qui se déroulait en même temps en Colombie-Britannique, et les Guerriers mohawks avaient été en quelque sorte actifs dans diverses régions ».

À ce stade de la réunion, on est passé à l'examen du climat politique lorsque quelqu'un a posé la question : « Dans l'éventualité d'une escalade, quel est le niveau de tolérance du gouvernement? »

Le cas de Serpent Mounds a été apporté à titre d'exemple d'une occupation récente qui s'était réglée de façon pacifique. Toutefois, on percevait la situation

d'Ipperwash comme différente parce que, contrairement à celle de Serpent Mounds, le gouvernement était convaincu de détenir les droits de propriété sur l'ensemble des terres du parc Ipperwash. C'est là que Deb Hutton, attachée de direction du premier ministre Harris, est intervenue pour demander pourquoi le comité interministériel ne s'était pas réuni pour discuter du cas de Serpent Mounds.

S'exprimant au nom du premier ministre, M^{me} Hutton a déclaré avec autorité : « [Le] premier ministre est du côté des faucons sur cette question » et il a le sentiment qu'« on nous met à l'épreuve ». La position adoptée « donnera le ton » à la manière dont le gouvernement abordera ce genre de question au cours des quatre prochaines années. La plupart des personnes présentes ont compris qu'« être du côté des faucons » voulait dire être agressif. Il est apparu évident aux membres du comité que le gouvernement « voulait adopter une démarche proactive » à l'égard de l'occupation du parc Ipperwash.

L'atmosphère de la réunion du comité interministériel a alors changé. L'avocate du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, Eileen Hipfner, a décrit la tension qui régnait dans la salle du conseil du Secrétariat dans les termes suivants :

Je me souviens que le ton de la réunion a changé après la déclaration de M^{me} Hutton que le premier ministre était du côté des faucons sur cette question [...] réunion qui, jusque-là, avait été plutôt ordinaire. Après, M^{me} Hutton et ses préoccupations sont devenues [...] le point de mire. Elle avait une manière extrêmement assurée de présenter ses idées [...] si j'étais partout ailleurs qu'ici, je dirais que la tension était à couper au couteau, tant elle me semblait palpable [...] par la suite, la tension s'est accentuée dans la salle et M^{me} Hutton a pris la vedette, avec ses commentaires et ses besoins. [...] [C]'est à elle qu'on semblait adresser les commentaires, qui semblaient répondre surtout à ce qu'elle avait dit ou était en train de dire. (italique ajouté)

L'attitude de M^{me} Hutton était à ce point impérieuse que M^{me} Hunt a cru que c'était elle qui présidait la réunion » du comité interministériel : « J'avais le sentiment que Deb Hutton présidait la réunion »; c'était elle qui « posait les questions » et « qui semblait être la principale intervenante ».

Les gens présents ont cru que M^{me} Hutton s'exprimait au nom du premier ministre Harris. Comme l'a ajouté M. Bangs, l'attaché de direction du ministre Hodgson : « Lorsque l'attachée de direction du premier ministre participe à une réunion, et non seulement à celles-ci [...] nous, les membres du personnel politique, nous attendons à ce qu'elle parle avec l'autorité du premier ministre [...] à moins d'indication contraire. »

D'autres membres du comité interministériel, dont Ron Fox, avaient aussi l'impression que M^{me} Hutton « s'exprimait comme si elle était la porte-parole du premier ministre. [...] [D]'après sa manière de dire les choses, je ne pouvais que supposer qu'elle avait des directives du premier ministre parce qu'elle parlait en son nom, pour ainsi dire ». M^{me} Hutton elle-même s'attendait à ce que, lorsqu'elle prenait la parole, les membres du comité donnent de l'importance à ses propos, étant donné son poste au bureau du premier ministre. M^{me} Hutton a déclaré qu'elle n'attribuait une position au premier ministre que si elle l'avait confirmée avec lui, à moins d'être « à peu près certaine que ce qu'[elle] disait représentait fidèlement son point de vue à lui ».

Jeff Bangs a soulevé la question de l'application de la Déclaration de relation politique mise au point par le gouvernement précédent en 1992, document qui, à son avis, « existait encore et était toujours en vigueur ». Il croyait que la « Déclaration de relation politique énonçait la question de fond » :

Même si elle a été conclue avec les Premières nations par le gouvernement précédent, elle continue à exister et elle est toujours en vigueur; il faut en tenir compte et peut-être en respecter certains éléments.

Dans ce document-cadre, on énonçait la manière dont la province aborderait les questions autochtones. On y reconnaissait le droit des Premières nations à l'autonomie gouvernementale et l'on traitait des droits ancestraux et des droits issus des traités aux termes de la Constitution. On y énonçait que la Déclaration constituait une ressource permettant aux ministères d'agir de façon plus cohérente et plus éclairée dans la mise au point d'un protocole de relations entre l'Ontario et les Premières nations. Dans l'optique de M^{me} Hutton, la Déclaration de relation politique n'était d'aucune aide au gouvernement Harris quant à la démarche à adopter à l'égard de l'occupation du parc Ipperwash. L'argument invoqué par M. Bangs n'a pas eu de suite. Il est apparu clairement à M. Bangs que lui-même et M^{me} Hutton se situaient aux extrémités opposées du spectre « action rapide/action modérée » du débat.

On a également mentionné que le chef Tom Bressette de la bande de Kettle et Stony Point n'appuyait pas l'occupation du parc et pourrait manifester de la frustration si le gouvernement laissait l'occupation se poursuivre. Le chef donnait son appui à la Police provinciale et au MRN et il ne voulait pas que le gouvernement agisse de façon à donner une certaine légitimité au groupe dissident.

Ron Baldwin a fait remarquer que, même si la sécurité publique n'était pas menacée dans le parc, le gouvernement devait tenir compte de celle des résidents des maisons et chalets adjacents.

Ron Fox a confirmé qu'il était difficile pour la police de sécuriser le périmètre du parc en raison des possibilités d'accès par la forêt et par la plage.

Au fur et à mesure du déroulement de la réunion, la tension grandissait entre certains membres du personnel politique et certains fonctionnaires. Ainsi que l'a observé Anna Prodanou :

[...] Il semblait y avoir de plus en plus de tension entre les membres du personnel politique et les fonctionnaires du gouvernement, qui dispensaient divers types de conseils, faisaient des efforts pour formuler un message ainsi que des moyens dont on pourrait réagir en cas d'urgence. [...] [C]ertains membres du personnel politique se montraient considérablement impatients de venir à bout de cette affaire rapidement et efficacement.

M^{me} Hutton a reconnu s'être sentie « légèrement frustrée » pendant la deuxième moitié de la réunion : « Je n'avais pas le sentiment que, dans notre réflexion, nous sortions des sentiers battus, que nous innovions pour tenter de mettre sur la table toutes les solutions possibles afin que le gouvernement puisse analyser et évaluer la situation, puis prendre une décision. »

M^{me} Prodanou se rappelle qu'« un membre du personnel politique » présent au comité interministériel a fait appel à une métaphore évoquant les *Hell's Angels* : « Je me souviens [...] dans un cas, quelqu'un s'est servi d'une métaphore pour dire que, eh bien [...] si un groupe de Hell's Angels atterrissait sur votre pelouse pour y camper, ne pourriez-vous pas appeler la police pour les faire partir? »

Ron Fox et d'autres ont aussi perçu qu'il se formait « deux camps » quant à la démarche à recommander au gouvernement. Plusieurs participants au comité interministériel étaient partisans d'une réponse mesurée, prudente et sans précipitation à l'occupation du parc; d'autres, dont M^{me} Hutton, éprouvaient un « sentiment d'urgence » et croyaient qu'il « fallait faire davantage et le faire plus rapidement ». Julie Jai, présidente de la réunion du comité interministériel, a décrit Deb Hutton comme faisant partie « des personnes qui étaient extrêmement frustrées face à la démarche réfléchie et posée que nous avons suivie à la réunion ». C'est ce qui se dégageait des « commentaires qu'elle a formulés au cours de la réunion, de son langage corporel et de la manière autoritaire dont elle faisait ses déclarations ».

On a demandé à l'avocate du MPG, Elizabeth Christie, de décrire certaines des solutions juridiques à la disposition du gouvernement. Elle a mentionné : 1° les dispositions du *Code criminel* — accusations de méfait, 2° le délit d'entrée sans autorisation aux termes de la *Loi sur l'entrée sans autorisation*, de la *Loi sur*

les parcs provinciaux et de la *Loi sur les terres publiques* et 3° les injonctions civiles — ordinaires et d'urgence. À son avis, les dispositions du *Code criminel* n'étaient pas indiquées dans la situation complexe que présentait cette occupation autochtone. M^{me} Christie pensait aussi que le gouvernement pourrait ne pas réussir à obtenir une injonction *ex parte* du tribunal. Elle estimait que, si la province demandait une injonction ordinaire, la requête serait entendue dans les deux semaines environ.

Deb Hutton ne trouvait pas ces solutions satisfaisantes. Dans son optique, deux grandes positions avaient été avancées pendant la réunion — « ne rien faire et attendre les événements » et le dépôt d'une requête en injonction, processus qui pourrait prendre jusqu'à deux semaines. Ni l'une ni l'autre de ces solutions ne satisfaisait M^{me} Hutton, pour qui il était important de « mettre fin » rapidement à l'occupation.

Deb Hutton a été explicite : le gouvernement ne pouvait pas attendre deux semaines. La présidente du comité interministériel avait inscrit dans ses notes : « Deb — désire une injonction d'urgence — ne veut pas attendre deux semaines — il faudrait tenter d'expulser les gens — en laissant à la Police provinciale le choix des moyens pour le faire. »

Julie Jai, Eileen Hipfner et d'autres fonctionnaires n'avaient pas l'habitude du style de communication dont avaient fait montre certains membres du personnel politique tels que Deb Hutton lors de la réunion du comité interministériel. M^{me} Jai a déclaré :

Je n'avais pas l'habitude que les membres du personnel politique prennent une attitude aussi autoritaire lors de ces réunions. Comme dans le passé, les membres du personnel politique étaient présents en réalité pour recueillir de l'information à l'intention de leurs ministres respectifs ou établir une sorte de dialogue plutôt que pour donner explicitement des directives aussi directes qu'elle semblait le faire.

Eileen Hipfner était aussi d'avis que, lors de la réunion, M^{me} Hutton ne restreignait pas son rôle à la collecte des renseignements à transmettre au premier ministre, mais énonçait avec assurance des points de vue qui, selon ses dires, reflétaient ceux du premier ministre. M^{me} Hutton a essayé de convaincre les membres du comité interministériel qu'il s'agissait d'une situation urgente, exigeant des mesures rapides. M^{me} Hipfner a qualifié le comportement de M^{me} Hutton d'« impérieux ».

Les commentaires de M^{me} Hutton n'avaient rien d'étonnant pour les membres du personnel politique qui avaient déjà travaillé pour le premier ministre. Ainsi que M. Moran l'a dit : « M. Harris voulait régler cela par la manière

forte » et, « pour les gens qui avaient déjà travaillé pour lui [...] cela n'avait rien d'étonnant. » Selon lui, énoncer que « le premier ministre adoptait une attitude de faucon sur la question » manifestait « un piètre choix de mots », mais Dave Moran « n'était pas surpris du commentaire ». M. Harris avait la réputation d'être « un homme direct », qui « avait généralement une opinion tranchée [...] dans un sens ou dans un autre » sur la plupart des questions qu'il a traitées pendant qu'il était au pouvoir.

Le comité a décidé que d'autres recherches juridiques seraient nécessaires afin d'évaluer les risques, la logistique et le moment propice concernant les diverses solutions juridiques proposées par Elizabeth Christie.

Le comité interministériel est alors passé à l'élaboration d'un plan de communication à présenter pour approbation aux politiciens et aux hauts fonctionnaires. On a décidé de ne pas mentionner, dans les messages destinés à la population, l'existence possible d'un lieu de sépulture dans le parc Ipperwash. Ron Fox n'était pas d'accord avec cette décision de ne pas faire mention du cimetière dans les communiqués et autres messages du gouvernement.

À sa manière énergique, Deb Hutton a déclaré : « Comme impératif stratégique — le gouvernement réserve le même traitement aux Autochtones qu'aux non-Autochtones ». Ron Fox s'est dit en désaccord avec cette position et a essayé d'expliquer à l'attachée de direction du premier ministre que ce principe était erroné et simpliste.

L'avocate du MPG, Elizabeth Christie, était l'une des nombreuses personnes troublées et même « estomaquées » par les commentaires de M^{me} Hutton. Celle-ci était perçue comme étant la porte-parole du premier ministre Harris et comme s'exprimant avec tout le poids de son autorité. M^{me} Christie a déclaré que cette attitude

[...] révélait, à mon avis, une ignorance troublante du droit constitutionnel et des lois du Canada; en effet, moi-même avocate et instruite en matière de Constitution, de Charte et de jurisprudence, je savais pertinemment que nous ne traitons pas les Autochtones nécessairement de la même façon que les non-Autochtones. Outre les lois, il existe de fort bonnes raisons pour que nous traitions ces derniers différemment dans certaines circonstances. [...]

J'ai aussi été étonnée devant ce commentaire parce que je ne m'attendais pas à ce que la représentante du premier ministre fasse étalage [...] d'une telle ignorance du droit constitutionnel. Cela a certainement ajouté à ma surprise. [...] Je n'aurais pas cru qu'elle doive être — selon mon interprétation — à ce point ignorante. [...] Rien n'avait été dit qui pouvait me faire croire, à ce moment-là,

qu'il était question d'opposition aux droits des Autochtones. [...] [À] titre d'avocate, de fonctionnaire et de représentante juridique de la Couronne, je me souciais particulièrement [...] en l'occurrence, de faire valoir la loi et de m'efforcer dans la mesure de mes moyens de veiller à ce que la primauté du droit et de la Constitution soit maintenue. (italique ajouté)

Les commentaires de Deb Hutton avaient également étonné l'avocate du Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, Eileen Hipfner. C'était son « premier contact direct avec quelqu'un qui représentait le gouvernement récemment élu. [...] Nous commençons tout juste à nous familiariser avec nos nouveaux maîtres politiques. Ce jour-là, ils ont produit sur moi une impression marquante, qui m'a mise absolument mal à l'aise ».

Le ton catégorique de Deb Hutton et ses commentaires indiquaient clairement qu'elle était irritée par la manière dont on discutait des questions relatives au parc Ipperwash pendant la réunion du comité interministériel.

M^{me} Hutton a expliqué : « C'était la première fois qu'un groupe de gens, peu importe qui ils sont et où ils se trouvent, essayait de faire passer une idée, d'attirer l'attention du gouvernement, peut-être de l'inciter à réagir dans un certain sens. Il y avait donc matière à préoccupation [...] nous ne voulions pas leur faire savoir que cela était acceptable. » Le premier ministre, a-t-elle dit, ne considérait pas qu'il s'agissait là d'une affaire autochtone. Lors des audiences, M^{me} Hutton a réitéré : « [I] fallait être explicite et déclarer que nous ne tolérions pas ce comportement »; le premier ministre considérait ces agissements comme « illégaux » et il voulait que des mesures soient prises dans les plus brefs délais.

D'après les remarques de Deb Hutton, il était évident pour Shelley Spiegel que le nouveau gouvernement conservateur abordait les questions autochtones sous un jour différent de celui du NPD, qui avait formé le gouvernement précédent. Le gouvernement Harris considérait clairement l'occupation comme illégale et voulait régler le problème au plus tôt. Ce que M^{me} Hutton disait, c'était « qu'il est urgent d'agir rapidement, qu'on ne veut pas d'un processus qui s'éternise ». M^{me} Spiegel s'est rendu compte que :

[a]vec le nouveau gouvernement, la démarche adoptée à l'égard de ces questions allait changer. Et qu'il n'allait pas y avoir de négociations, que ce soit au sujet de la levée du barrage ou de la fin de l'occupation. Et qu'on allait y voir une intrusion illicite sur les terres de la Couronne, sur la propriété publique. [...]

J'ai compris que ce serait un changement d'orientation. Il n'allait pas y avoir le type d'évolution [...] selon la démarche que nous avions

connue ces dix dernières années, pour reconnaître les droits des Autochtones et résoudre les problèmes en suspens. Il allait y avoir un changement de cap. Il y avait eu, ces dix dernières années, une évolution et des progrès constants, mais tout cela allait changer.

Aux yeux de Shelley Spiegel, il était en outre évident que M^{me} Hutton parlait au nom du premier ministre : « Il était tout à fait clair qu'elle était la porte-parole du premier ministre : il l'écoutait, elle était en contact permanent avec lui et elle connaissait son point de vue sur la nécessité de régler le problème. »

Ron Fox a ouvertement exprimé son désaccord avec les opinions formulées par M^{me} Hutton lors de la réunion. Contrairement à l'attachée de direction du premier ministre, l'agent de liaison préconisait une démarche réfléchie, prudente et mesurée et il était partisan d'échanges continus avec les occupants afin de désamorcer la situation.

Lors des audiences, M. Moran a tenté d'expliquer pourquoi le gouvernement conservateur insistait autant pour mettre fin rapidement à l'occupation. Le nouveau gouvernement, au pouvoir depuis dix semaines seulement, voulait axer ses efforts sur les promesses de sa campagne de 1995 et ne souhaitait pas que l'attention du public soit détournée par des questions telles que l'occupation du parc par des membres des Premières nations :

[...] L'idée générale du message était la suivante : le premier ministre ne voulait pas — c'est que nous formions un nouveau gouvernement, qui arrivait au pouvoir avec un programme très ambitieux, et nous voulions concentrer nos efforts sur la réalisation des promesses que nous avons faites à la population ontarienne pendant la campagne. C'était donc là notre visée prioritaire. Par conséquent, en ce qui concerne la situation en cause, nous étions très conscients de vouloir la contenir et [...] nous ne voulions pas qu'elle détourne l'attention du programme au sens large; comme je l'ai dit, ce programme portait surtout sur l'économie et les emplois.

Le gouvernement désirait aussi faire savoir à la population qu'il s'occupait du problème de l'occupation d'une manière à la fois énergique et rapide :

[...] Le gouvernement désirait agir rapidement, en essayant de confiner la situation à une zone circonscrite et, par la même occasion, faire savoir [...] qu'il prenait des mesures énergiques. Nous ne voulions pas donner à quiconque l'impression que, s'ils s'emparaient d'un parc provincial, la province serait disposée à en négocier l'aliénation. [...]

M. Moran a reconnu qu'il ne comprenait pas toute la complexité des questions en jeu et que, à l'instar de plusieurs autres membres du personnel politique, il considérait la situation simplement comme une « question d'application de la loi ». Il a déclaré : « Je ne pense pas [...] que je comprenais à l'époque qu'il y avait bien d'autres problèmes dans le tableau » – tels que l'apparence de droit ou le fait que le parc Ipperwash était constitué de terres qui, à l'origine, avaient été cédées par traité. Il a convenu qu'il aurait été utile aux membres du comité interministériel, lui-même compris, de disposer de cette information afin de comprendre les motifs qu'avaient les Autochtones d'occuper les terres du parc.

Au terme de la réunion du comité interministériel, le ministre des Richesses naturelles, Chris Hodgson, a été désigné comme porte-parole à court terme. Cette directive a été émise par Deb Hutton, du bureau du premier ministre. Le MRN a été chargé d'informer la population que : 1° la province possédait un titre de propriété valide à l'égard du parc Ipperwash, 2° on avait fait savoir aux occupants qu'ils y étaient entrés sans autorisation et on leur avait demandé de quitter les lieux et 3° la province allait prendre des mesures pour faire cesser l'occupation dans les plus brefs délais.

Jeff Bangs, attaché de direction de M. Hodgson, croyait qu'il ne convenait pas que le ministre des Richesses naturelles soit le porte-parole principal au sujet de l'occupation du parc. On avait informé le MRN, à plusieurs reprises au cours de l'été, que la Police provinciale assumait la direction de l'affaire Ipperwash. D'après M. Bangs, « [i]l s'agissait en l'occurrence d'un parc provincial, mais la situation pouvait avoir des conséquences à portée beaucoup plus vaste ».

Les « mesures suivantes » mentionnées lors de la réunion comportaient l'analyse, par les avocats du MPG, du SAAO et du MRN, des solutions juridiques devant être présentées à la réunion du comité interministériel le lendemain. Également, le représentant de chaque ministère présent à la réunion devait tenir son ministre au courant des affaires dont on allait discuter pendant la réunion.

Selon les procès-verbaux du comité interministériel, la Police provinciale allait avoir « le pouvoir discrétionnaire de décider des moyens à prendre pour que les habitants de Stoney Point sortent du parc ». La réunion suivante du comité interministériel devait avoir lieu le lendemain matin, à 9 h 30.

10.10 Pourquoi le comité interministériel n'a-t-il pas nommé de facilitateur/négociateur?

Les Guidelines for Responding to Aboriginal Emergencies (Blockades) (Lignes directrices relatives aux interventions auprès des Autochtones en cas d'urgence [barrages]) énoncent expressément qu'on ne doit épargner aucun effort pour

assurer la levée en temps opportun des éventuels barrages au moyen d'un règlement négocié. Comme nous l'avons déjà mentionné, le comité interministériel avait le pouvoir discrétionnaire de nommer un facilitateur/négociateur, de prendre des décisions quant à l'intervention d'une tierce partie, de donner son accord à la négociation d'un protocole avec toutes les parties et de faire participer la Commission sur les Indiens de l'Ontario à cette négociation.

Plusieurs membres du comité interministériel savaient que le comité avait le pouvoir de nommer un facilitateur/négociateur; pourtant, ce point n'a pas été soulevé lors de la réunion. Plusieurs personnes, dont Ron Fox et Julie Jai, voyaient qu'il aurait été indiqué d'essayer de discuter de l'occupation avec une tierce partie. Cette démarche aurait concordé avec une démarche réfléchie et « pondérée » à l'égard de l'occupation, comme le préconisait une bonne partie des membres du comité interministériel, et aurait augmenté la probabilité d'un règlement pacifique, sans violence, de la situation. Or, cette démarche ne cadrerait pas avec les vues, privilégiant avant tout l'ordre public, d'autres membres du personnel politique, dont M^{me} Hutton.

D'après Julie Jai et Elizabeth Christie, deux grandes raisons pouvaient expliquer que le comité interministériel n'avait pu examiner la possibilité de nommer un facilitateur/négociateur : 1° les commentaires de Deb Hutton, selon lesquels le premier ministre désirait qu'on prenne des mesures immédiates et qu'on fasse sortir les occupants du parc dans un délai de un ou deux jours et 2° le fait que le premier ministre ne considérait pas l'occupation du parc comme une affaire autochtone.

L'avocate du MPG, Elizabeth Christie, croyait « personnellement » que la « façon appropriée » d'aborder cette situation aurait consisté en la nomination d'un facilitateur par le comité. Dans ses grandes lignes, la démarche qu'avait adoptée le gouvernement précédent à l'égard d'un barrage ou d'une occupation avait été de ne pas négocier le problème ou le grief sous-jacent de prime abord, mais de négocier plutôt la levée du barrage ou la fin de l'occupation, puis d'élaborer un processus propre à régler le grief sous-jacent.

Il faudrait également du temps, a déclaré M^{me} Jai, pour que le comité interministériel trouve un facilitateur et pour permettre à cette personne de se rendre dans la région d'Ipperwash. Elle recommandait que le gouvernement dresse une liste d'éventuels facilitateurs/négociateurs et s'enquière de leur disponibilité au cas où il serait urgent d'intervenir auprès des Autochtones :

[...] [C]e qui serait utile, ce serait que le gouvernement dresse une liste, par exemple un fichier, des personnes qui pourraient être disponibles dans ces types de situation. Ces personnes devraient

posséder une formation de facilitateur/négociateur et jouir du respect général de la communauté autochtone. [...] Voilà un instrument qui n'était pas en place à l'époque et qui, je le crois, serait des plus utiles.

À mon avis, la compilation par le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario d'une liste des facilitateurs/négociateurs disponibles serait très utile au gouvernement dans ses tentatives de règlement rapide et pacifique des problèmes autochtones.

10.11 Mauvaise compréhension de la notion d'apparence de droit chez les membres du personnel politique

À mon avis, le comité interministériel n'a pas consacré assez de temps à l'examen de la notion d'apparence de droit dans le contexte autochtone, c'est-à-dire, en l'occurrence, à propos de la revendication de la propriété du parc. Cette notion aurait dû être expliquée clairement afin que tous les membres du comité comprennent les raisons pour lesquelles ces membres des Premières nations croyaient devoir se trouver dans le parc. M. Moran, attaché de direction du procureur général, a déclaré : « [À] la fin de la réunion, nous avons conclu qu'il n'y avait pas vraiment de problème autochtone en rapport avec le parc. » Il a ajouté : « [L]a discussion a porté exclusivement sur l'application de la loi [...] ou les questions [...] de propriété » :

On nous a ainsi laissés sur l'impression qu'il s'agissait strictement d'une question d'application de la loi et que, mis à part le fait que les personnes qui avaient investi le parc étaient des Autochtones, il n'y avait là rien de fondamentalement autochtone. [...] C'était simplement un problème d'application de la loi.

Lors de la réunion du comité interministériel, on a demandé aux représentants des ministères s'ils avaient déjà eu vent de l'existence possible d'un lieu de sépulture dans le parc. À ce stade, les gouvernements, tant fédéral que provincial, avaient en main des documents attestant que, dès 1937, des membres des Premières nations avaient affirmé l'existence dans le parc d'un cimetière qui devait être protégé. Pourtant, avant les événements tragiques du 6 septembre, les membres du personnel politique et les fonctionnaires présents à la réunion ignoraient ce fait. Ils ont pris connaissance des documents en question une semaine après le décès de Dudley George. De toute évidence, il aurait été important que les membres du comité interministériel connaissent ces faits lors de

leurs discussions sur les recommandations à faire au gouvernement quant à la manière de traiter l'occupation. Il aurait également été souhaitable que des représentants du palier fédéral aient été présents à Ipperwash au début de septembre 1995. Jeff Bangs, l'attaché de direction du ministre Hodgson des Richesses naturelles, a convenu que, si les membres du comité interministériel avaient été au courant de ces faits, cela aurait constitué un autre argument à l'appui d'une attitude « pondérée » à l'égard des occupants.

10.12 Breffage du ministre des Richesses naturelles après la réunion du comité interministériel et conférence de presse du MRN

Le ministre des Richesses naturelles, Chris Hodgson, est arrivé à son bureau de Toronto après 14 h et a rencontré son sous-ministre, M. Vrancart, son attaché de direction Jeff Bangs et Peter Allen, attaché de direction du sous-ministre Vrancart. Ces personnes ont mis le ministre au courant des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion du comité interministériel. On a dit au ministre que, selon la décision prise à la réunion, il serait le porte-parole du gouvernement au sujet de l'occupation du parc Ipperwash. Le ministre Hodgson n'a pas réagi favorablement à cette nouvelle :

J'ai pourtant dit pendant tout le mois d'août que cette question ne nous revenait pas, que le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario était responsable des relations avec les Premières nations, que la Police provinciale assurait la surveillance de la situation sur le terrain et en avait la responsabilité, et que je ne croyais pas qu'il m'incombait d'être le porte-parole du gouvernement sur des questions échappant à notre contrôle, ou, par exemple [...], particulièrement à propos des injonctions. Je ne croyais pas [...] je ne crois toujours pas en savoir assez long sur les injonctions pour exposer à la population les ramifications de cette démarche.

Le ministre Hodgson ne considérait pas l'occupation du parc Ipperwash comme étant une question relevant du MRN. MM. Vrancart et Bangs étaient tous deux d'accord sur le fait qu'il ne convenait pas que le ministre des Richesses naturelles soit le porte-parole principal.

Le 5 septembre, M. Vrancart a continué à conseiller au ministre Hodgson de ne pas se mettre en évidence relativement à l'occupation du parc Ipperwash. Le souci premier du MRN était la préservation des biens du parc pendant

l'hiver, ce qui pouvait attendre quelques mois, du moins jusqu'en novembre. Le ministre des Richesses naturelles et ses cadres supérieurs croyaient que l'occupation en cours était illégale et que la Police provinciale était responsable de la situation sur le terrain; c'était un dossier complexe, qui soulevait des questions autochtones, et c'était le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, qui assumait la direction du comité interministériel, qui en avait la « charge ». Ces responsables ne croyaient pas à l'existence, dans l'immédiat, d'une menace pour le parc ou pour la sécurité publique. Ils étaient au courant de la volonté du premier ministre que la situation soit réglée rapidement.

On a remis au ministre Hodgson une note de breffage sur la question, à étudier avant de s'adresser à la presse. En consultation avec le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario, le bureau du procureur général et le ministère du Solliciteur général, le personnel du MRN avait rédigé cette note, renfermant un projet de message, à l'intention du ministre du MRN. Soulignons que la note n'évoquait pas la présence possible d'un lieu de sépulture dans le parc comme explication de l'occupation.

Les journalistes se sont présentés au bureau du ministre Hodgson, dans l'édifice Whitney, pour une mêlée de presse. Lors de cette conférence de presse, le ministre Hodgson a prononcé les messages clés approuvés par le comité interministériel. Il a insisté sur le fait qu'« un groupe dissident » de la Première nation chippewa Kettle and Stony Point occupait le parc Ipperwash, que la province avait acquis ces terres en toute légalité et n'avait connaissance d'aucune revendication des Premières nations à cet égard et que les occupants du parc y étaient entrés sans autorisation, enfreignant ainsi la loi. En réponse aux questions posées, le ministre Hodgson a déclaré qu'une demande d'injonction était possible, que le gouvernement entendait agir rapidement, que la sécurité publique était un facteur prioritaire dans les décisions du gouvernement, que les campeurs avaient été évacués et que l'occupation du parc était liée à celle du camp militaire.

Après la réunion du comité interministériel, le solliciteur général Runciman et le procureur général Harnick ont également été tous deux mis au courant de l'état de la situation par leur personnel. Kathryn Hunt, l'attachée de direction du solliciteur général Runciman, n'avait pas beaucoup parlé lors de la réunion du comité interministériel; elle considérait que l'occupation d'Ipperwash constituait simplement un mandat d'observateur pour son ministère. Le MRN était propriétaire du parc, le MPG serait chargé de préparer une injonction et elle était consciente de la distinction à faire entre le rôle du ministère du Solliciteur général et les fonctions opérationnelles de la police. Selon M^{me} Hunt, elle-même et M. Runciman n'étaient que peu concernés par le dossier du parc Ipperwash.

10.13 Le député provincial Beaubien informe Bill King, du bureau du premier ministre, de son intention de publier un communiqué

Vers 13 h, le député provincial Beaubien a télécopié un projet de communiqué à Bill King, au bureau du premier ministre. Bill King était un attaché de direction du premier ministre chargé de la liaison entre le caucus conservateur et les députés, poste institué par le premier ministre Harris après les élections de juin 1995. Ce poste d'intermédiaire constituait un véhicule permettant aux députés de faire connaître les problèmes de leur circonscription ou autres au bureau du premier ministre. De son côté, le bureau du premier ministre pouvait par ce canal partager de l'information avec les députés conservateurs sur des questions concernant le premier ministre et le gouvernement de l'Ontario.

Marcel Beaubien a télécopié le communiqué à Bill King parce que, après avoir communiqué certains renseignements à Queen's Park, il n'avait pas reçu de réponse. Le communiqué était une tentative pour attirer l'attention du premier ministre ou du personnel de son bureau :

[...] [E]n somme, je le préviens : voici un communiqué qui va être envoyé. [...] [É]videmment, lancer un message qui ressemble à un [...] « ultimatum » à quiconque fait partie du bureau du premier ministre, cela peut ne pas plaire. Mais j'ai cru que, eh bien, il fallait que j'attire l'attention, cette fois. Je suis pour ainsi dire sur une île déserte, isolé, et j'ai besoin d'aide.

M. Beaubien a écrit à M. King qu'il avait l'intention de publier un message à l'intention de la presse « à 15 h cet après-midi, à moins d'avoir des nouvelles de Queen's Park ». Voici le texte du communiqué projeté :

Selon un journal local, un conseiller de la bande de Kettle et Stony Point a récemment fait la déclaration suivante : « Les Indiens du camp militaire ont mis à rude épreuve les relations entre la Première nation Kettle and Stony Point et les collectivités avoisinantes. Nous n'agissons pas tous comme les Indiens du camp militaire; je vous prie donc de ne pas croire que tous les Chippewas agissent de cette façon. »

Ce conseiller a raison. Nous n'avons pas affaire ici à d'honnêtes concitoyens autochtones, mais à des bandits. Devons-nous supposer, à titre de contribuables et de citoyens respectueux des lois, que nous avons, dans cette province et dans ce pays, un système juridique à deux vitesses [?] Y a-t-il deux poids et deux mesures en ce qui concerne l'application de la loi?

Trop, c'est trop. Où est le leadership non seulement des autorités provinciales, mais des autorités fédérales et des Premières nations elles-mêmes[?] Comment pourrions-nous négocier avec des dissidents irresponsables, qui contreviennent à la loi[?] Nous devons revenir à la raison et reprendre la maîtrise avant que l'irréparable ne se produise. En qualité de citoyens de ce pays, il nous incombe d'être des gens raisonnables, respectueux des lois. Et ce principe devrait s'appliquer à tous ceux qui vivent ici.

M. Beaubien prétendait avoir l'intention de diffuser publiquement ce que lui disaient ses électeurs. Il était outré que personne du gouvernement provincial ne soit disposé à assumer la responsabilité de la situation en cours à Ipperwash.

Après avoir reçu le communiqué de M. Beaubien, M. King est entré en contact avec Paul Rhodes, conseiller principal en relation avec les médias auprès du premier ministre, pour lui demander conseil. M. King n'a pas parlé du communiqué au premier ministre. M. King et Rhodes étaient tous deux d'avis que la publication du communiqué ne serait pas constructive.

Avant 15 h, Bill King a communiqué avec Marcel Beaubien. M. Beaubien lui a parlé de la frustration de ses électeurs. Il a mentionné qu'il avait pris contact avec la Police provinciale locale, à Ipperwash. M. King croit qu'il a peut-être dit à M. Beaubien que le premier ministre suivait la situation attentivement, même si, en réalité, il ne savait pas si cela était bien le cas. M. King avait pour habitude de dire aux députés que le premier ministre avait leurs problèmes « très à cœur » et qu'il avait la situation « tout à fait » en main. M. King a conseillé à M. Beaubien de ne pas publier le communiqué parce que cette démarche n'était pas constructive, compte tenu du désir du gouvernement de mettre fin à l'occupation de manière rapide et pacifique.

M. Beaubien n'a pas diffusé le communiqué.

Bill King a demandé au ministre Hodgson de s'entretenir avec M. Beaubien. Le ministre du MRN lui a fait répondre, par son attaché de direction Jeff Bangs, que l'affaire du parc Ipperwash incombait à la police et que les politiciens devaient s'abstenir de commentaires. Le ministre Hodgson n'a pas communiqué avec le député Beaubien.

10.14 Conversation téléphonique entre Ron Fox et l'inspecteur Carson après la réunion du comité interministériel

Moins d'une heure après la réunion du comité interministériel, Ron Fox et l'inspecteur John Carson de la Police provinciale ont discuté au téléphone de la réunion et du stade où en était la demande d'injonction. M. Fox avait été préoccupé

par certains des propos émis lors de la réunion et il a partagé sa frustration avec l'inspecteur Carson.

M. Fox a rapporté à son interlocuteur que le premier ministre, par l'intermédiaire de son attachée de direction Deb Hutton, avait « clairement formulé [...] qu'il n'y aurait pas de traitement particulier pour ceux qui étaient impliqués dans la situation, en d'autres termes, pour les Autochtones par opposition aux non-Autochtones ». « En somme », a dit Fox, tout ce que le premier ministre veut, « c'est qu'ils sortent de là ».

M. Fox a répondu qu'il avait ouvertement exprimé son désaccord avec les commentaires faits par certains membres du personnel politique lors de la réunion du comité interministériel. Il a raconté à l'inspecteur Carson que, lorsqu'on lui a demandé ce que la police ferait dans une situation analogue ne mettant pas d'Autochtones en cause, il avait répondu : « [O]n ne peut pas comparer des pommes et des oranges. » Il avait essayé d'expliquer aux participants ce qui faisait la complexité de la situation – la question de l'apparence de droit, les revendications territoriales des Autochtones et « l'existence de traités qui remontent à l'époque d'avant la Confédération ». M. Fox avait pressé le gouvernement de prendre des mesures soigneusement réfléchies et planifiées à l'égard de l'occupation et de procéder avec toute la lenteur voulue. Aux yeux de John Carson, il était évident que Ron Fox essayait de faire comprendre aux membres du comité interministériel qu'« on ne connaissait pas tous les tenants et aboutissants de l'affaire ».

Pour l'inspecteur Carson, il était aussi évident que les questions de traitement différent et de droits particuliers pour les Autochtones n'intéressaient pas le premier ministre. Les occupants devaient être simplement considérés comme des intrus, que le premier ministre voulait voir hors du parc dès que possible. L'inspecteur Carson a trouvé « inhabituel » d'être mis au courant de ces propos : « Habituellement, à titre de commandant des opérations sur le lieu de l'incident, je ne suis pas informé des opinions du premier ministre en ce qui concerne les opérations au jour le jour. »

Comme l'a appris l'inspecteur Carson, M. Fox avait rapporté au comité interministériel qu'il y avait de trente-cinq à quarante occupants, femmes et enfants compris. Il a dit à John Carson : « J'ai donc pensé que je n'aurais pas à expliquer davantage. » Ron Fox croyait que c'était là un fait important, dont il faudrait tenir compte sérieusement lors des réponses tant de la police que du gouvernement. La frustration de M. Fox était évidente :

Sais-tu que tout le monde dans ce groupe plane sur une sorte de nuage de testostérone ou testaustérine [sic] [...] Finalement, j'ai dû mettre les points sur les i et dire : écoutez, voici la stratégie que ces gens-là vont

employer. Les femmes et les enfants seront au premier rang. [...] C'est ce à quoi la police doit s'attendre. [...] J'ai dit : « Vous devez comprendre que la police provinciale ne se soustraira jamais à ses responsabilités, mais entendez bien que, si elle se salit les mains, ce sera aussi le cas pour le gouvernement. »

M. Fox a expliqué que, parce que la Police provinciale « fait partie du gouvernement de l'Ontario », la population allait percevoir les mesures prises par la police « en conséquence ».

M. Fox a convenu que les termes dont il s'était servi lors de cette conversation étaient inconvenants et que certaines des personnes présentes à la réunion du comité interministériel s'étaient, en fait, exprimées avec modération : « C'est que je ventilais ma frustration personnelle, à ce moment-là. » M. Fox a aussi convenu qu'il était inutile de faire part de ces renseignements à l'inspecteur Carson et, ce qui était peut-être encore plus important, que le fait de ne pas communiquer ces renseignements au commandant des opérations sur le lieu de l'incident de la Police provinciale aurait respecté le principe de la distinction à faire entre gouvernement et opérations policières.

On a aussi parlé de la demande d'injonction. M. Fox a signalé que, lors d'une conversation antérieure, le surintendant en chef Coles n'avait exprimé aucune réserve quant au fait que l'inspecteur Carson fournisse, aux fins de l'affidavit, des renseignements sur l'occupation autochtone dans l'optique de la police.

Lorsque M. Fox a demandé si l'inspecteur était au courant des revendications des occupants, celui-ci a répondu : « Ils n'en ont pas [...] sinon, ce qu'ils appellent le lieu de sépulture [...] ils n'ont donc aucune revendication, sinon que ce sont des terres qui leur appartiennent et qu'il faut que nous débarrassions les lieux ». On avait délivré des mandats, a-t-il continué, en vue de l'arrestation pour méfait de Roderick George, Stewart George et David George. David George avait été accusé de possession d'arme — une fusée éclairante — à des fins dangereuses, de même que d'agression sur la personne d'un agent de police.

M. Fox a demandé à l'inspecteur Carson de confirmer l'exactitude des renseignements transmis par le fonctionnaire du MRN Ron Baldwin lors de la réunion du comité interministériel, soit que les occupants s'étaient saisis d'une voiture de la Police provinciale. L'inspecteur Carson a répliqué par un éclat de rire. Comme nous en avons déjà fait mention, M. Fox était étonné que des employés du MRN présents aux séances de breffage de la Police provinciale transmettent ce qu'il considérait comme des renseignements opérationnels non vérifiés à des fonctionnaires et à des membres du personnel politique lors des réunions du comité interministériel. Cependant, Ron Fox n'a pas directement soulevé cette question au cours de sa conversation téléphonique avec l'inspecteur Carson.

L'inspecteur Carson a dit clairement qu'il « hésitait à soulever la question du retour de la police dans le parc avant de disposer d'une injonction quelconque du tribunal ». Il a ajouté : « [N]ous devons pouvoir nous appuyer sur la force de la loi pour obtenir une certaine reconnaissance du tribunal. » M. Fox a confirmé que le gouvernement avait l'intention de demander une injonction, probablement sous « forme d'ébauche ».

M. Fox a soulevé la question des négociations avec les occupants. L'inspecteur Carson a dit que les habitants de Stoney Point avaient accepté de parler à la police le lendemain, après une réunion avec les aînés. L'inspecteur Carson a ajouté : « Je pense qu'ils sont tout à fait désorganisés » et « très nerveux » parce qu'« ils ne savent pas ce que nous allons faire. »

Cette fois n'a pas été la seule où M. Fox a communiqué les vues du premier ministre au commandant des opérations sur le lieu de l'incident de la Police provinciale. Comme je le mentionne dans les chapitres suivants, M. Fox a de nouveau communiqué avec l'inspecteur Carson le 6 septembre après avoir participé à une réunion tenue « dans la salle à manger » à laquelle participaient le premier ministre, des membres du Conseil des ministres et des membres du personnel politique.

Lors des audiences, l'inspecteur Carson a soutenu que l'intérêt du premier ministre pour l'occupation d'Ipperwash et ses vues sur le sujet n'avaient pas modifié la façon dont il a traité la manifestation des Premières nations. Il a mis en doute qu'il ait été opportun que M. Fox lui communique les commentaires du premier ministre Harris et du personnel politique. Mais il n'avait pas gardé cette information pour lui. Il avait décidé de partager avec son équipe de commandement à Ipperwash certains des renseignements transmis par Ron Fox, notamment à propos des « pressions politiques » et du désir du premier ministre de voir les Autochtones sortir du parc. L'inspecteur Dale Linton, le sergent-détective d'état-major intérimaire Mark Wright et le sergent Stan Korosec se trouvaient parmi ceux qui avaient reçu ces renseignements. Non seulement l'inspecteur Carson avait-il partagé ces renseignements avec les membres de son équipe, mais il avait omis de recommander à ceux-ci de ne pas se laisser influencer par les opinions du premier ministre.

10.15 Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident fait part aux agents de la Police provinciale de la teneur de l'appel de M. Fox reçu après la réunion du comité interministériel ainsi que des vues des politiciens

Après la conversation téléphonique de l'inspecteur Carson avec Ron Fox, l'inspecteur a rencontré son équipe de commandement. Lors de la réunion de 15 h,

l'inspecteur Carson a expliqué que Ron Fox était membre du comité interministériel et qu'il semblait que le gouvernement faisait une demande d'injonction provisoire. Il a relaté que le premier ministre avait été explicite sur le fait que les occupants autochtones ne devraient pas « être traités différemment de n'importe qui d'autre ». Assistaient à cette réunion le sergent Korosec, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent d'état-major Dennis et le directeur du parc Les Kobayashi, du MRN.

Lors des audiences, l'inspecteur Carson a expliqué qu'il ne faisait rien d'autre que « transmettre des renseignements » de Ron Fox à ses cadres supérieurs. Il a toutefois convenu qu'il était « inhabituel » que le commandant des opérations sur le lieu de l'incident (COLI) soit mis au courant des « opinions du premier ministre sur nos opérations au jour le jour » et qu'il était très inhabituel pour un premier ministre de s'intéresser directement à ce genre de situation. Pourtant, l'inspecteur Carson a décidé de faire part des vues du premier ministre sur l'occupation à son équipe de commandement, soit à des agents qui jouaient un rôle de premier plan dans les opérations policières à Ipperwash.

Le commissaire O'Grady a déclaré dans son témoignage que les vues du premier ministre n'avaient aucune pertinence pour le commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Bien que le commissaire de la Police provinciale se soit dit d'avis que l'inspecteur Carson « n'a pas été poussé » à changer son attitude vis-à-vis de l'occupation après avoir pris connaissance des vues du premier ministre Harris, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident risquait de sembler avoir subi l'influence de pressions politiques.

Au cours d'une autre conversation téléphonique avec l'inspecteur Carson, vers 16 h 30, le sergent d'état-major Lacroix a dit que, d'après sa discussion avec Marcel Beaubien, il était clair que le premier ministre Harris « s'était impliqué » dans l'occupation d'Ipperwash et qu'il était « très nerveux à ce sujet ». Marcel Beaubien, a-t-il ajouté, avait reçu des directives; il était évident que le gouvernement ne considérait pas l'occupation comme une « question indienne », mais plutôt comme une « question provinciale, du ressort du MRN ». Apparemment, on allait recourir à l'« expulsion », ce que l'inspecteur Carson a interprété comme l'action de faire sortir les manifestants du parc au moyen d'un processus d'injonction. L'inspecteur Carson a appris que Marcel Beaubien avait communiqué avec le surintendant en chef Coles.

L'inspecteur Carson ne considérait pas l'occupation du parc comme une situation relevant uniquement du MRN, la province détenant un titre de propriété incontestable à l'égard du parc Ipperwash. À son avis, c'était aussi une affaire autochtone.

Le sergent d'état-major Lacroix n'avait jamais pris part à un incident policier dans lequel le premier ministre intervenait directement et personnellement.

Il était d'avis que « Harris s'était lui-même impliqué ». Il croyait aussi que, si la demande d'injonction au tribunal portait fruit, le premier ministre exercerait des pressions sur la police afin que les occupants autochtones soient expulsés.

Le 5 septembre, lors du breffage de 16 h 45 au poste de commandement de la Police provinciale, l'inspecteur Carson a de nouveau répété à ses agents que M. Beaubien « était entré en contact avec le premier ministre » et que le gouvernement de l'Ontario considérait l'affaire comme étant du ressort du « MRN » et « non comme une affaire indienne ».

Le commissaire O'Grady était au courant que des agents de la Police provinciale rencontraient parfois des politiciens tels que le député Beaubien. Il voyait d'un bon œil qu'il y ait communication et dialogue entre la Police provinciale et des représentants de la collectivité. Cependant, le commissaire convenait que le commandant des opérations sur le lieu de l'incident et le commandant Lacroix de l'UMF auraient dû s'abstenir de discuter avec des policiers des vues du premier ministre à propos de questions sur lesquelles la police devait prendre des décisions opérationnelles. Ainsi que j'en traite au chapitre 11, Marcel Beaubien a rencontré l'inspecteur Carson le lendemain au poste de commandement.

Lorsque l'inspecteur Carson a communiqué avec le surintendant Parkin ce même après-midi, les deux hommes ont parlé de certaines des délibérations du gouvernement lors de la réunion du comité interministériel — en particulier du stade où en était la demande d'injonction et si les occupants devraient être avisés de la demande adressée au tribunal. Le surintendant Parkin a demandé : « [L]es gens du gouvernement disent [...] pourquoi ne pas les traiter simplement comme une bande de motards? » L'inspecteur Carson a répondu : « [S]i c'est comme ça », le gouvernement devrait « obtenir l'injonction d'urgence et revenir à la normale. [...] [S]i c'est le sentiment général là-dessus [...] allons chercher le soutien approprié en droit et finissons-en. »

Lors des audiences, le surintendant Parkin a dit qu'« il n'est pas inhabituel » que la police soit au courant des pressions politiques, mais, a-t-il prévenu, « ce qui importe, c'est ce qu'on fait malgré les pressions ». Il est fondamental, a-t-il souligné, que « les pressions politiques [...] n'influent pas sur la prise de décisions ».

L'inspecteur Carson a continué à discuter avec les membres de son équipe de commandement des opinions des politiciens, en particulier des vues du premier ministre sur l'occupation. Peu après 18 h, l'inspecteur Carson a annoncé que le sergent d'état-major intérimaire Skinner, chef de l'équipe de l'UTS, faisait partie de l'équipe de commandement. Il a dit à ses agents qu'il y avait « des pressions du côté politique » et que des « commentaires musclés » avaient été faits « en

Chambre² ». Lors des audiences, M. Carson a déclaré dans son témoignage que l'expression « pressions du côté politique » renvoyait aux discussions du comité interministériel telles que les lui avait relatées l'inspecteur Fox — soit que le premier ministre voulait que les occupants sortent du parc et ne désirait pas que les membres des Premières nations soient traités de façon différente des autres. L'expression renvoyait aussi aux commentaires du député Beaubien au sergent d'état-major Lacroix, de même qu'aux déclarations du maire Thomas et de l'administrateur municipal de Bosanquet Ken Williams. Comme l'a déclaré l'inspecteur Carson, un grand nombre « de personnes, dans divers secteurs de responsabilité » avaient exprimé des inquiétudes, « de sorte que les pressions [...] venaient de toutes parts ». Il n'a pas prévenu ses agents de ne pas se laisser influencer par les vues du premier ministre ou d'autres politiciens. Les agents de la Police provinciale qui assistaient à cette réunion étaient le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent Korosec, le sergent-détective Bell et le sergent d'état-major Dennis. Le 5 septembre, l'inspecteur Linton faisait partie de l'équipe de nuit et il a aussi assisté à cette réunion.

En dépit des commentaires du député Beaubien, des fonctionnaires municipaux et d'autres politiciens, l'inspecteur Carson a jugé qu'il fallait « faire comme si de rien n'était » et a maintenu sa décision de « continuer à poursuivre le processus de demande d'injonction ». L'inspecteur de la Police provinciale n'entendait pas modifier ses plans en raison des commentaires de politiciens provinciaux ou municipaux.

En rétrospective, l'inspecteur Carson croit qu'il « s'est probablement trompé en partageant beaucoup trop de renseignements » avec ses agents. Il a donné l'explication suivante :

[...] Ma démarche consistait à essayer de tenir l'équipe au courant de ce qui se passait du mieux que je le pouvais et de les renseigner franchement sur le contexte, pour qu'ils comprennent bien la nature du problème, de même que la chronologie, les délais et toute la logistique que requiert une opération semblable. [...] Honnêtement, en y repensant, je me demandais s'ils avaient vraiment besoin de savoir tout cela. Non, ce n'était pas le cas. Mais le fait est que je leur en ai fait part, je ne peux pas le nier.

À mon avis, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident n'aurait pas dû faire part aux agents présents à Ipperwash de ses discussions avec le

2 Soulignons que la Chambre faisait relâche pendant cette période.

sergent Lacroix et l'inspecteur Fox au sujet des pressions exercées par Queen's Park et par des politiciens de l'endroit, tels que Marcel Beaubien.

Il suscitait ainsi le risque ou la perception du risque de voir ses agents et leurs actes influencés par l'exaspération de M. Beaubien devant le fait que la Police provinciale ne prenait pas de mesures suffisantes pour mettre fin à l'occupation, ou encore par le point de vue du premier ministre et d'autres membres du personnel politique, selon lesquels il fallait mettre fin à l'occupation aussi rapidement que possible. Le partage de ces renseignements avec ses agents pouvait compromettre la démarche adoptée par la Police provinciale à l'égard de la manifestation des membres des Premières nations, soit la prise de mesures pondérées. Cela pouvait aussi faire échouer les objectifs de l'Opération Maple, qui étaient de négocier et de résoudre de façon pacifique l'occupation du parc Ipperwash par les Autochtones.

10.16 Le directeur du parc du MRN est invité à participer aux réunions tenues au poste de commandement

C'est à la réunion de 9 h 25, au poste de commandement, de l'inspecteur Carson et de son équipe de commandement que Mark Wright a suggéré qu'« un représentant du MRN », le directeur du parc Les Kobayashi, assiste aux réunions qui se tenaient toutes les heures. Comme l'a expliqué le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, puisque la province était le propriétaire légitime du parc Ipperwash et que le « plaignant » était le ministère des Richesses naturelles, Les Kobayashi, qui était le « délégué sur les lieux » du MRN, pourrait transmettre des renseignements à la police, par exemple le stade où en était l'injonction civile. L'inspecteur Carson a estimé que c'était là une bonne idée. M. Kobayashi allait ainsi être informé du déroulement des événements dans le parc et pourrait donc « renseigner ses supérieurs du MRN quant à l'évolution de la situation ». Cela allait aussi permettre à M. Kobayashi de conseiller la police. À compter de ce moment-là, le directeur du parc Kobayashi, du MRN, a régulièrement assisté aux réunions au poste de commandement.

Ainsi que j'en traite dans les chapitres suivants, l'inspecteur Carson et le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright se sont tous deux rendu compte par la suite que cette décision n'était pas « appropriée ». M. Kobayashi n'aurait pas dû assister régulièrement aux réunions du poste de commandement. La Police provinciale pouvait communiquer avec le directeur du parc du MRN pour obtenir les renseignements pertinents, mais M. Kobayashi n'aurait pas dû être informé des discussions du poste de commandement concernant les renseignements secrets ou les plans, délibérations et stratégies de la Police provinciale. Mark Wright a admis

qu'il régnait « une certaine confusion concernant ce qu'il advenait des renseignements quittant le poste de commandement et leur divulgation à des personnes qui n'auraient peut-être pas dû en prendre connaissance », dont les fonctionnaires présents aux réunions du comité interministériel et les politiciens de Queen's Park.

Les Kobayashi était présent au poste de commandement pendant la plus grande partie de la journée des 5 et 6 septembre et il y est resté pendant toute la nuit du 5 septembre. M. Kobayashi envoyait régulièrement des rapports à son supérieur du MRN, Peter Sturdy, et les séances de breffage de la police au poste de commandement étaient la source principale des renseignements qu'il transmettait. Comme M. Kobayashi l'a dit, « mes renseignements provenaient, à 99 pour cent des breffages » du poste de commandement. M. Kobayashi savait que M. Sturdy transmettrait ces renseignements à d'autres fonctionnaires du gouvernement.

Les inspecteurs Carson et Linton dirigeaient tous deux les séances de breffage du poste de commandement et ils savaient que le directeur du parc du MRN transmettait ces renseignements à M. Sturdy. Ils n'ont pourtant jamais demandé à M. Kobayashi de se retirer lors de certaines séances et n'ont pas non plus imposé de restrictions à l'information pouvant être transmise à M. Sturdy. M. Kobayashi considérait que son « rôle [...] était de faire passer l'information à ses supérieurs », sans se préoccuper de son exactitude ou de sa fiabilité. Pendant toute la durée de l'occupation des 5 et 6 septembre, M. Sturdy a reçu des rapports de son personnel, par téléphone et par courriel.

M. Kobayashi n'était pas le seul fonctionnaire du MRN présent aux séances de breffage du poste de commandement. Ed Vervoort (spécialiste de l'observation et de l'application des lois du MRN pour le district d'Aylmer) était également présent et avait pris connaissance de renseignements policiers lors des réunions des 5 et 6 septembre tenues au poste de commandement de la Police provinciale.

M. Sturdy avait participé aux réunions des 5 et 6 septembre du comité interministériel, où il avait partagé avec des fonctionnaires et des politiciens la nouvelle non attestée provenant de M. Kobayashi, selon laquelle des membres des Premières nations avaient des armes à feu et qu'il y avait eu utilisation d'armes automatiques. Peter Sturdy n'avait rien fait pour vérifier auprès du personnel d'Ipperwash l'information reçue de M. Kobayashi ou de M. Vervoort. Le directeur de zone (Sud-Ouest de l'Ontario) du MRN avait simplement supposé que l'information émanant des réunions du poste de commandement de la Police provinciale était fiable et qu'il ne lui était pas interdit de la transmettre à d'autres. Selon M. Sturdy, son rôle était d'« obtenir ce type d'information » auprès de MM. Kobayashi et Vervoort et de « la relayer aux cadres supérieurs

du ministère des Richesses naturelles ». M. Sturdy n'avait pas hésité à partager cette information avec d'autres fonctionnaires et des membres du personnel politique du gouvernement de l'Ontario.

L'inspecteur Carson a admis que Les Kobayashi avait « accès à pratiquement toute l'information dont disposait la police, ce qui n'était probablement pas tout à fait approprié » et plaçait le directeur du parc du MRN dans une « situation embarrassante ». L'inspecteur Carson a dit : « [N]ous ignorions tout du contexte pouvant être donné à certains renseignements et c'est probablement là le problème qui s'est présenté » au fur et à mesure que ces renseignements ont remonté la filière au ministère des Richesses naturelles.

Si c'était à refaire, l'inspecteur Carson aurait invité M. Kobayashi « à assister aux réunions lorsqu'il était nécessaire de discuter de questions requérant sa participation et il n'aurait partagé avec lui que l'information essentielle pour son ministère ». Mais il ne l'aurait pas invité à participer à tous les volets de la réunion. En rétrospective, il croit qu'il aurait dû restreindre la participation des représentants du MRN à des discussions avec son équipe de commandement. Je traite de cet aspect de façon plus approfondie dans les chapitres à venir.

Comme je l'expose dans les chapitres suivants, les fonctionnaires du MRN n'auraient pas dû participer aux réunions du poste de commandement avec le commandant des opérations sur le lieu de l'incident et d'autres agents de la Police provinciale. Le directeur du parc du MRN n'aurait pas dû être présent lors des discussions au poste de commandement sur les renseignements confidentiels et les stratégies de la Police provinciale et n'aurait pas non plus dû recevoir de renseignements issus de rapports non vérifiés de la Police provinciale.

10.17 Objet des postes de contrôle de la police

L'établissement de postes de contrôle faisait partie de l'Opération Maple. Sur les directives de l'inspecteur Carson, la police a établi des postes de contrôle au début de la journée du 5 septembre. Ces postes avaient plusieurs buts :

1. réunir des renseignements sur les personnes qui entraient dans la zone;
2. faire connaître la présence de la police et inspirer un sentiment de sécurité, pour apaiser les résidents;
3. maîtriser le secteur au besoin.

Les postes de contrôle n'avaient pas pour but de restreindre la circulation avant la soirée du 6 septembre.

Les agents de l'EIU ont reçu des directives sur le rôle à jouer aux postes de contrôle. Les agents devaient arrêter toutes les voitures et demander à chaque conducteur de présenter son permis et aux passagers de produire une pièce d'identité. La police n'était autorisée à fouiller les véhicules qu'avec l'assentiment du conducteur. Il était important pour la Police provinciale de rendre visible la présence de ses agents aux abords du parc Ipperwash.

Le matin du 5 septembre, l'inspecteur Carson a remis au sergent Korosec une pochette de « fiches de contrôle » destinées aux agents des postes de contrôle, pour que ces derniers y consignent les renseignements obtenus sur les véhicules et les individus suspects. Ces renseignements devaient ensuite être relayés aux agents du renseignement, à Forest.

La Police provinciale a établi les postes de contrôle suivants aux premières heures de la matinée du 5 septembre :

Poste de contrôle « A » (Alpha) — East Parkway Drive, près d'Army Camp Road

Poste de contrôle « B » (Bravo) — East Parkway Drive, à l'intersection d'Ipperwash Road

Poste de contrôle « C » (Charlie) — Army Camp Road, au terrain de caravaning Sunnydale

Poste de contrôle « D » (Delta) — Army Camp Road, près de la route 21

À compter du 5 septembre, la Police provinciale a stoppé les véhicules aux divers postes de contrôle et demandé la présentation de pièces d'identité. Certains membres des Premières nations ont publiquement protesté contre l'obligation de présenter une pièce d'identité et mis en doute le droit de la police à demander ces documents.

En fait, le surintendant Parkin a demandé à l'inspecteur Carson d'où les agents de la Police provinciale tenaient l'autorisation de procéder ainsi. L'inspecteur Carson l'ignorait. Il a répondu : « Il faudrait que je vérifie auprès des responsables de la lutte contre le crime, mais, de mémoire, je n'en suis pas certain et je ne voudrais pas vous induire en erreur. » Le surintendant Parkin a voulu savoir si les agents de la Police provinciale fouillaient les véhicules. L'inspecteur Carson a répondu que non. L'inspecteur Carson savait que la police pouvait demander aux conducteurs de s'identifier, mais ne savait pas si elle pouvait l'exiger des passagers. Il savait que la Police provinciale n'avait pas le droit de fouiller les véhicules aux postes de contrôle.

Peu après sa conversation téléphonique avec le surintendant Parkin, l'inspecteur Carson a posé la question relative au « contrôle des véhicules » au

sergent-détective Richardson, lors d'une réunion du poste de commandement. M. Richardson a donc consulté des avocats du Bureau des avocats de la Couronne, qui ont confirmé le pouvoir qu'avait la police, en vertu du *Code de la route*, d'arrêter les véhicules et de demander la présentation d'une pièce d'identité.

Le 5 septembre, l'agent Larry Parks a été affecté au poste de contrôle « C », sur Army Camp Road au terrain de caravaning Sunnysdale. D'après lui, sa tâche consistait à relever le nom des personnes et à déterminer s'il s'agissait de « gens du dehors » ou d'« agitateurs » venus de l'extérieur de la région qui pénétraient dans le parc Ipperwash. Il considérait avoir une fonction de collecte de renseignements. Pendant son quart de travail, il a arrêté chaque véhicule qui passait au poste de contrôle et demandé à son conducteur de présenter son permis. Il ne pouvait pas se rappeler s'il demandait aux passagers de donner leur nom et de produire une pièce d'identité. Les véhicules n'étaient pas empêchés de poursuivre leur route vers le parc après avoir franchi les postes de contrôle.

Le matin du 5 septembre, l'agent Denis LeBlanc était également en fonction au poste de contrôle « C ». Selon ce qu'il avait compris, les postes de contrôle de la police avaient pour objet d'affirmer de façon visible la présence policière et de renseigner les gens sur ce qui se passait dans le parc s'ils poursuivaient leur route dans cette direction.

Quant au sergent George Hebblethwaite, il voyait son rôle comme étant d'« accroître la présence policière » dans la zone. Affecté à la patrouille de la région d'Ipperwash, il devait prendre contact avec les agents des divers postes de contrôle et leur fournir tout appui nécessaire.

Tôt dans la matinée du 5 septembre, la présence policière était évidente. Comme l'a dit le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, pendant la journée, il y avait des « postes de contrôle et des patrouilles » et « la police était omniprésente ».

10.18 Réaction des Autochtones à la présence policière accrue

Pour les occupants de Stoney Point, les résidants de Kettle Point et les visiteurs d'autres collectivités autochtones qui étaient présents dans le parc le 5 septembre, il est devenu évident que, plus la journée avançait, plus il y avait de voitures de la Police provinciale et de surveillance policière. Les membres des Premières nations ont relevé l'établissement de postes de contrôle policiers à divers emplacements. Glen Bressette a vu des voitures de police stationnées entre l'entrée principale de la caserne sur Army Camp Road et la route 21 et remarqué que les agents ne portaient pas leur uniforme habituel. Des agents de la Police provinciale

ont demandé à Glen Bressette de présenter son permis avant de le laisser entrer dans le camp militaire.

D'autres occupants ont vu des agents de police à l'intersection d'East Parkway Drive et d'Army Camp Road. Nicholas Cottrelle a également observé que les agents portaient des uniformes gris et des gilets pare-balles noirs. David George a vu des agents et des voitures de patrouille sur Matheson Drive. Gina George a vu des voitures de police stationnées sur Ravenswood Road. Ainsi que l'a déclaré David George, « une multitude d'agents allaient et venaient en voiture sur les routes [...] ils étaient tout simplement partout ».

Les occupants du parc ont par ailleurs remarqué un mouvement d'embarcations inhabituel sur le lac Huron. Un bateau était à l'ancre au nord du parc et y est resté pendant toute la journée, jusqu'à une heure avancée du soir. À l'aide de jumelles, des occupants autochtones tels que David George ont distingué l'inscription « OPP » sur la coque du bateau. J. T. Cousins a vu un autre bateau de la police relayer les agents, qui se sont alors dirigés vers Grand Bend sur le lac Huron.

La présence accrue de la Police provinciale à Forest et dans la zone entourant le Camp Ipperwash était également manifeste pour Cecil Bernard George. Celui-ci se rendait à Grand Bend en voiture lorsqu'un agent de la Police provinciale lui a ordonné de s'arrêter, à l'intersection de la route 21 et d'Outer Drive. M. George a expliqué :

Une voiture de patrouille [...] se trouvait à l'intersection et l'agent m'a regardé passer. Tout à coup, il a remarqué, j'imagine, que j'étais autochtone; ses phares se sont allumés et [il] m'a fait signe de me ranger sur le côté.

L'agent n'a pas donné à Cecil Bernard George d'explication pour l'avoir arrêté et lui avoir demandé son nom et une pièce d'identité. M. George croit avoir peut-être mentionné qu'il était un membre élu du conseil. L'agent a ensuite dit à M. George qu'il était libre de partir.

Le nombre accru d'agents de la Police provinciale qui patrouillaient la zone n'a pas manqué non plus de frapper Gerald George. Au détachement de Forest de la Police provinciale, sur Townsend Line, Gerald George a constaté la présence d'un nombre inusité de voitures de police de même que d'une remorque qui était arrivée après l'occupation du parc le 4 septembre. La remorque logeait le poste de commandement de la Police provinciale.

L'hélicoptère était un autre moyen de contrôle utilisé par la police au parc Ipperwash. De nombreux témoins autochtones étaient contrariés par la faible

altitude de vol de l'hélicoptère. Glen Bressette a déclaré que l'appareil « se maintenait à peu de distance du sol, juste au-dessus de la cime des arbres. [...] Il soulevait des tourbillons de feuilles et de poussière ». Il a vu un homme penché à l'extérieur de l'hélicoptère, qui photographiait les occupants au moyen d'un gros appareil photo. M. Bressette a essayé de se réfugier derrière un arbre, mais l'hélicoptère l'a suivi.

Cette surveillance de la police par hélicoptère a fini par indisposer Carolyn George et d'autres Autochtones présents dans le parc; toute cette activité était « irritante » et même « harcelante » et « l'hélicoptère faisait constamment des allées et venues, toujours à très basse altitude et en soulevant beaucoup de poussière ». Tina George a également eu affaire à un hélicoptère qui tournait sans cesse au-dessus du bâtiment d'entretien le 5 septembre. Elle a passé la journée à transporter ses effets depuis sa résidence de Thedford jusqu'au parc Ipperwash, à ranger ses affaires et celles de ses filles et à faire le ménage dans le bâtiment d'entretien, où elles avaient emménagé. Comme Tina George et ses enfants revenaient du magasin de bonbons d'Army Camp Road, un hélicoptère s'est mis à les suivre à faible altitude, à proximité du bâtiment d'entretien, dispersant des débris et effrayant sa fille cadette. M^{me} George a dit à ses filles de rentrer à l'intérieur, puis a invectivé le pilote et les passagers de l'hélicoptère :

[...] Je leur hurlais des injures et j'étais furieuse parce que je venais de finir le ménage, et voilà qu'il y avait déjà au moins un pouce de poussière à l'intérieur, sur le plancher et sur les bureaux.

S'il y avait eu une roche à sa portée, elle l'aurait lancée en direction de l'hélicoptère. Exaspérée, Tina George a décidé de « montrer son derrière » aux agents de l'hélicoptère :

Ils volaient si bas que, si j'avais eu une roche, j'aurais voulu la leur lancer, mais ce n'était pas le cas. La seule chose qui m'est venue à l'esprit, ça été de leur tourner le dos et de leur montrer mon derrière.

L'hélicoptère a alors quitté le secteur.

Tina George ne savait pas que la Police provinciale avait installé une caméra vidéo dans le bâtiment d'entretien pour surveiller les activités des occupants. Ce n'est que huit ans plus tard, en septembre 2003, que M^{me} George a appris que la police avait enregistré ses faits et gestes sur bande vidéo en septembre 1995. Tina George a été « étonnée [...] surprise » et « choquée » d'apprendre qu'on avait ainsi porté atteinte à sa vie privée. Pour elle, c'était comme « être exposée à la vue

de quelqu'un posté près d'une fenêtre dans l'obscurité, épiant ce qui se passe à l'intérieur ».

Le 5 septembre, certains des Autochtones qui entraient dans le camp militaire et dans le parc Ipperwash ou en sortaient ont commencé à s'impatienter du nombre de fois que la Police provinciale leur demandait de s'arrêter et de présenter une pièce d'identité. Carolyn George était au nombre des occupants présents au parc ce jour-là, avec sa fille et sa petite-fille de trois semaines; elle mangeait, buvait des boissons gazeuses et bavardait avec les occupants. Gina George, qui devait rejoindre son équipe de nuit à son lieu de travail ce même soir, a décidé de faire un « essai » pour évaluer le temps qu'il lui faudrait pour franchir les postes de contrôle. Arrêtée à chacun des postes, elle devait chaque fois décliner son nom et le but de son déplacement et présenter son permis de conduire. Elle s'est adressée à l'un des agents : « Pourquoi ne pas demander au préposé du poste précédent? Pourquoi ne pas communiquer avec lui par radio et lui poser la question? [...] J'ai déjà montré mes papiers plusieurs fois. » Lors des audiences, elle a déclaré :

Je me suis effectivement présentée à un certain nombre de postes de contrôle et, à chacun, cela m'a pris plusieurs minutes. [...] [Cela] m'a semblé tout à fait inhabituel parce que, une fois qu'on s'est présenté au premier, pourquoi être obligé de refaire la même chose à tous les autres, alors qu'ils se trouvent tous à un intervalle de quelques centaines de verges sur le même chemin?

L'après-midi du 5 septembre, quelques-uns des enfants qui se trouvaient dans le parc ont joué à capter les reflets du soleil avec des miroirs et à les renvoyer au visage des policiers et des journalistes rassemblés dans le terrain de stationnement sablonneux et à l'intersection d'East Parkway Drive et d'Army Camp Road. Les enfants avaient décroché les miroirs des toilettes du parc et essayaient ainsi de taquiner les agents de la Police provinciale et les journalistes. Au nombre de ceux qui participaient à ce jeu, il y avait Stephanie Cottrelle, âgée de sept ou huit ans, sa sœur Amanda, dix ans, et Leland White, quatorze ans.

En outre, les occupants se sont livrés à des simulations de poursuite policière le 5 septembre. Marlin Simon était « poursuivi » par la voiture marquée « OPP WHO ». On avait doté la voiture de Robert Isaac de l'inscription « OPP WHO » dans un but de dérision. La simulation de poursuite a eu lieu sur le chemin intérieur, parallèle à Army Camp Road, qui mène au parc Ipperwash. La sirène installée sur la voiture « OPP WHO » avait été mise en marche. Marlin Simon a déclaré : « J'ai démarré comme lors d'une poursuite policière et

continué à toute allure sur [...] environ deux pâtés de maison. Après, on est descendu au parc et on a tourné en rond pendant un certain temps et ensuite il y a eu notre petite imitation d'une poursuite policière. »

Des représentants des médias s'étaient postés à l'intersection d'East Parkway Drive et d'Army Camp Road, de même qu'au terrain de stationnement sablonneux. Certains occupants décrivaient des cercles en voiture devant les caméras. Plusieurs des agents de police étaient visiblement contrariés par la poursuite, mais d'autres avaient l'air amusés, a déclaré Marlin Simon.

10.19 Projet d'une amorce de dialogue avec les occupants

10.19.1 Qui devrait négocier avec les Autochtones?

Lors de ses conversations téléphoniques avec l'inspecteur Carson, le matin du 5 septembre, Tony Parkin a voulu faire le point sur les négociations avec les occupants. Le surintendant Parkin savait très bien que l'objectif de l'Opération Maple était d'arriver à une solution négociée et que l'un des « premiers objectifs » de l'inspecteur Carson était « d'essayer d'amorcer la communication » avec les occupants. Le surintendant Parkin s'est entendu répondre qu'il avait été difficile d'entamer de véritables négociations le soir du 4 septembre parce que certains des occupants avaient bu. La Police provinciale s'était fait dire par les Autochtones de revenir à l'heure du midi le 5 septembre, moment où la police espérait pouvoir entamer un dialogue avec les occupants.

L'inspecteur Carson avait été clair lors de la séance de breffage de son équipe de commandement, à 9 h 25 : il voulait organiser une rencontre avec les occupants. Étaient présents le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent Seltzer, le sergent-détective Bell, le sergent-détective Richardson et le sergent d'état-major Dennis. M. Carson était impatient d'amorcer le dialogue avec les occupants et de discuter de leurs griefs, dans l'espoir que le litige pourrait être résolu. Il a désigné comme négociateur au nom de la Police provinciale le sergent Seltzer, qui avait reçu une formation et avait l'expérience des négociations en temps de crise. On avait aussi suggéré d'entrer en contact avec Lorne Smith, agent de la Police provinciale à la retraite, qui entretenait des relations de longue date avec les habitants de Kettle Point, pour voir s'il consentirait à faire partie d'une équipe de négociation.

L'inspecteur Carson était d'accord avec le sergent Seltzer sur le fait que le négociateur devrait, à des fins de cohérence, toujours être la même personne durant les communications avec les occupants. Le sergent Seltzer trouvait important que le négociateur en chef soit constamment informé de l'évolution de la situation dans le parc Ipperwash.

Plus tôt en matinée, Brad Seltzer avait préparé la salle de négociation au détachement de Forest de la Police provinciale. Il avait fait l'essai du matériel pour s'assurer que tout était en état de fonctionnement. Le sergent Seltzer n'avait pas reçu de véritable formation en matière d'affaires autochtones.

Le sergent Seltzer était entré en contact avec Lorne Smith et avait appris que M. Smith n'était pas à l'aise dans le rôle de négociateur, en raison d'expériences antérieures, sous forme notamment de répercussions pour sa famille. Lorne Smith avait été sergent d'état-major au détachement de Forest et vivait dans la collectivité. En fin de compte, il a consenti à accompagner Brad Seltzer et à s'adresser aux Autochtones, à Kettle Point.

Plus tard ce matin-là, le sergent Seltzer a soulevé la possibilité de pressentir un négociateur des Premières nations. L'inspecteur Carson a suggéré le nom de l'agent Vince George, de la Police provinciale, mais il craignait que ce dernier ne fasse, après l'occupation, l'objet de représailles dans la collectivité de Kettle et Stoney Point. L'inspecteur savait que « les relations étaient déjà tendues dans la collectivité, en particulier avec Miles Bressette » (chef de police de Kettle et Stoney Point), qui ne voyait pas d'un bon œil « les allées et venues de Vince George et de Luke George dans Kettle Point ». L'inspecteur Carson « ne voulait pas porter atteinte aux relations existantes, encore fragiles ». Il a été décidé que le sergent Seltzer discuterait de la question avec Vince George.

On a également suggéré que la sergente Marg Eve fasse partie de l'équipe de négociation le lendemain, 6 septembre. Négociatrice professionnelle, la sergente Eve avait à son actif une expérience de policière en milieu autochtone, mais n'avait jamais négocié le règlement de litiges collectifs, tels qu'une occupation. Il n'a pas été question de chercher un négociateur autochtone à l'extérieur de la collectivité. Pourtant, un négociateur autochtone tel que Bruce Elijah, Bob Antone ou le chef national Mercredi aurait pu être d'une aide précieuse dans l'établissement du dialogue.

D'après ses notes, le sergent Seltzer a communiqué avec l'agent Vince George à 18 h ce soir-là. Il a noté que l'agent George demandait un moment de réflexion avant de décider s'il agirait ou non comme négociateur au nom de la Police provinciale, parce qu'il devrait continuer à travailler dans la collectivité « quand tout cela sera fini ».

L'agent George ne se souvenait pas de discussions quelconques avec Brad Seltzer concernant un éventuel rôle de négociateur durant l'occupation d'Ipperwash en septembre 1995. Vince George ne possédait aucune formation ni compétence en matière de négociation. Il aurait été disposé à amorcer le dialogue avec les occupants, mais n'aurait pas participé aux négociations. L'agent George n'a jamais, à aucun moment des journées du 5 et du 6 septembre, agi comme

négociateur ou tenté de présenter un négociateur aux occupants autochtones du parc Ipperwash.

À mon avis, les agents de la Police provinciale qui sont chargés d'amorcer le dialogue avec des occupants autochtones doivent connaître la collectivité autochtone, son histoire et les questions la concernant. Si ce n'est pas le cas, il est difficile d'établir une communication véritable et d'arriver à désamorcer la manifestation. La police aurait dû essayer de trouver une personne appropriée, par exemple un aîné ou une autre personne respectée, capable de rencontrer les manifestants et d'agir comme médiateur. Si l'on veut régler de façon pacifique les protestations autochtones, il est primordial de se rallier la participation des services policiers et d'agents autochtones.

Or, l'inspecteur Carson n'a pas demandé d'aide au chef national Mercredi, qui avait offert d'agir comme médiateur lors de l'occupation du camp militaire le 29 juillet 1995. Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident n'a pas communiqué avec l'Assemblée des Premières Nations, les Chiefs of Ontario ou l'Union of Ontario Indians. Il n'a pas non plus demandé au chef Tom Bressette si un membre du conseil de bande ne pourrait pas aider à entamer les négociations avec les occupants. John Carson croyait que le chef Mercredi, le chef Bressette ou les membres du conseil de la bande de Kettle Point ne seraient pas « bien-venus au parc ou au Camp Ipperwash ». Compte tenu des relations antérieures de Miles Bressette avec la Police provinciale, l'inspecteur Carson ne croyait pas que la police autochtone de Kettle Point serait encline à lui prêter main-forte dans l'affaire de l'occupation du parc.

L'inspecteur Carson n'a pas demandé à la Direction des services de police des Premières nations de la Police provinciale d'aider à établir des communications avec les occupants. Il ne savait pas si certains de ces agents avaient des rapports avec cette collectivité autochtone. L'inspecteur Carson a décidé de s'adresser à des agents locaux de la Police provinciale, tels que Vince George, pour effectuer les premiers contacts avec les occupants. Pourtant, comme nous l'avons déjà mentionné, l'agent George ne possédait aucune compétence en matière de négociation et l'inspecteur Carson s'inquiétait des répercussions à son endroit s'il assumait ce rôle. Vince George n'a pas agi à titre de négociateur et n'a pas tenté d'entamer le dialogue avec les occupants le 5 ou le 6 septembre.

L'inspecteur Carson savait que Bruce Elijah et Robert Antone avaient agi comme médiateurs/négociateurs à la demande du capitaine Smith lors de l'occupation du camp militaire le 29 juillet 1995. Il savait aussi que ces deux personnalités autochtones avaient déjà dispensé un programme de sensibilisation culturelle à l'intention des militaires. Pourtant, John Carson n'a pas songé à faire appel aux services soit de M. Elijah, soit de M. Antone pour tenter de

communiquer ou de négocier avec les occupants du parc. Lors des audiences, l'inspecteur Carson n'a pas pu expliquer pourquoi il n'avait pas fait appel à ces ressources importantes.

Bruce Elijah a déclaré qu'il aurait prêté son concours lors de l'occupation du parc s'il avait été pressenti par la Police provinciale, la bande de Kettle et Stony Point ou le groupe de Stoney Point. Il a déclaré lors des audiences que son rôle était d'« éviter les effusions de sang [...] et ce, des deux côtés, dans l'autre camp comme dans le nôtre ».

Comme j'en parlerai dans les prochains chapitres, Cyndy Elder de la région de Manitoulin a téléphoné à la Police provinciale le 6 septembre pour offrir son concours. L'inspecteur Carson ne l'a pas rappelée. En fait, M^{me} Elder avait communiqué avec John Carson en août, après l'occupation du camp militaire, pour offrir son aide à titre de négociatrice/médiatrice au nom de l'organisme Approaches Mediation. Lors des audiences, l'inspecteur Carson a donné comme explication qu'il avait été trop occupé pour rappeler M^{me} Elder et qu'il aurait eu besoin d'une personne de la « région », prête à agir « sur-le-champ ».

Le surintendant en chef Coles était d'avis qu'on avait sans doute raté une précieuse occasion en n'acceptant pas qu'un membre de la collectivité autochtone communique avec les occupants pour discuter de leurs problèmes et préoccupations. Il a convenu que cette personne aurait pu contribuer à désamorcer la situation. Il a convenu également que la présence d'une tierce partie est importante pour la Police provinciale à cause de la possibilité de mal interpréter les préoccupations et les intentions des occupants et, de même, pour les occupants des Premières nations, qui pourraient mal interpréter les intentions de la police.

Ainsi que j'en traiterai dans les chapitres portant sur les événements du 6 septembre 1995, c'est là précisément ce qui s'est produit — la conduite tant de la Police provinciale que des occupants autochtones a donné lieu à des malentendus. Le plan opérationnel ne prévoyait pas d'aide de la part de ressources de l'extérieur, telles que le chef Mercredi, Cyndy Elder ou d'autres négociateurs autochtones. D'après moi, ces ressources auraient dû constituer un volet important de l'Opération Maple. On avait déjà eu recours dans le passé à des négociateurs autochtones de l'extérieur de la collectivité pour désamorcer des situations explosives à Ipperwash. Lorsque le camp militaire a été occupé, à la fin de juillet 1995, les militaires avaient demandé de l'aide à Bob Antone et à Bruce Elijah pour désamorcer la situation, résoudre les problèmes et veiller à ce que la sécurité de la population ne soit pas compromise.

D'après le surintendant en chef Coles de la Police provinciale de l'Ontario, il faudrait mettre sur pied des équipes de résolution des conflits « sur appel », formées de négociateurs autochtones et non autochtones, qui pourraient être

dépêchées auprès des collectivités concernées par une manifestation, un barrage ou une occupation, pour tenter d'apporter une solution.

10.19.2 Échec des tentatives de communication avec les occupants

Peu après midi, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, le sergent Seltzer et le directeur du parc du MRN Kobayashi sont revenus au parc Ipperwash, suivant la recommandation de Bert Manning le soir précédent. Leur but était double : amorcer le dialogue avec les occupants et signifier l'avis d'entrée sans autorisation.

Ces personnes se sont rendues en voiture au terrain de stationnement sablonneux et se sont approchées de la clôture pour tenter d'attirer l'attention des Autochtones qui se trouvaient dans le parc. Il y a eu un début d'échange, mais les occupants ont refusé d'engager la discussion sur le fond du problème. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright voulait essayer de présenter le sergent Seltzer, à titre de négociateur, mais on « n'en est jamais venu là ». Certains propos ont été échangés avec les gens rassemblés au magasin du parc, mais aucun dialogue « véritable » n'a pu avoir lieu. M. Kobayashi a été incapable de procéder à la signification officielle de l'avis d'entrée sans autorisation aux occupants.

Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright était « en civil » lorsqu'il s'est rendu près de la clôture du parc. Lui-même et M. Kobayashi portaient un gilet pare-balles. Le sergent Seltzer portait son uniforme de police. Après cette rencontre avec les occupants, on a décidé que le sergent Seltzer porterait une tenue civile plutôt que sa tenue de policier, surtout dans son rôle de négociateur.

À ce moment-là, les représentants des médias étaient nombreux au terrain de stationnement sablonneux. Le sergent Seltzer ne croyait pas qu'il serait difficile d'entamer le dialogue avec les occupants du parc Ipperwash si les médias étaient présents et pouvaient suivre la conversation. À mon avis, compte tenu surtout de la difficulté qu'éprouvait la police à entamer le dialogue avec les occupants, il aurait mieux valu qu'on tente de communiquer avec eux sans que les médias soient présents.

Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright, accompagné du sergent Seltzer et de Les Kobayashi, a décidé de faire une nouvelle tentative à l'entrée de la BFC Ipperwash. Sur ce, Bert Manning est arrivé et a dit au sergent-détective d'état-major intérimaire Wright qu'il était « heureux que son peuple soit en possession de son lieu de sépulture ancestral ». M. Wright a expliqué qu'il voulait discuter de l'occupation du parc. M. Manning a répondu qu'il consulterait les aînés. Il a demandé la levée des barrages de police, mais Mark Wright a été catégorique : la police n'en ferait rien. Cette demande de lever les barrages

routiers a été rejetée parce que la police voulait contrôler l'identité des personnes qui entraient dans le parc. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a informé M. Manning que les Autochtones n'avaient pas le droit de se trouver dans le parc, qu'on faisait une demande d'injonction et que les occupants auraient l'occasion d'expliquer en cour les motifs de leur présence dans le parc. Bert Manning a suggéré à Mark Wright de revenir le lendemain à 15 h.

Les occupants autochtones ont expliqué pourquoi ils étaient réticents à communiquer avec la Police provinciale : 1° ils craignaient d'être visés par la police et de faire l'objet d'accusations au criminel, 2° ils ne croyaient pas que des entretiens avec la police permettraient de faire avancer leur objectif, qui était la récupération des terres.

Gina George a déclaré durant son témoignage que, pendant qu'elle se trouvait dans le parc avec ses filles le 5 septembre, elle avait remarqué la présence dans le terrain de stationnement sablonneux d'agents qui se rapprochaient de la clôture. Elle avait reconnu Mark Wright au nombre des agents. Ceux-ci ont demandé à parler à l'un des « chefs » de l'occupation. Les gens présents dans le parc ont fait mine de ne pas voir les agents. Gina George a décrit son bref échange avec la police dans les termes suivants :

En fait, mes filles et moi, nous étions près des arbres, là-bas, et j'ai remarqué que des agents s'étaient rapprochés [...] du secteur du terrain de stationnement sablonneux, à l'extérieur de la clôture du parc. Ils criaient aux gens qui passaient en voiture [...] « Hé, nous voulons parler à un de vos chefs », c'est ce qu'ils répétaient aux gens. Mais les gens ne faisaient pas attention à eux. Ils continuaient leur chemin et ne tenaient pas compte de ce qu'on leur disait. [...] Je pense que, quand ils ont vu que j'étais là avec mes filles, ils ont cru bon de s'adresser à moi [...] « Nous voulons parler à un de vos chefs. »

Indiquant ses enfants, M^{me} George a dit : « [V]oici nos futurs chefs, vous pouvez donc parler à l'une d'elles, si vous le voulez. » La police n'a pas tenu compte de ses commentaires.

Gina George a expliqué pourquoi les occupants refusaient de parler à la Police provinciale. C'était avec le gouvernement que les habitants de Stoney Point avaient un différend et non avec la police, qui n'avait pas le pouvoir de régler le problème auquel ils étaient confrontés. Les occupants croyaient ne pouvoir rien tirer d'un dialogue avec la Police provinciale, qui voulait simplement que les Autochtones sortent du parc :

Q. : Pouvez-vous me dire un peu pourquoi personne dans le parc n'a voulu parler à la police?

R. : [...] [P]ourquoi auraient-ils voulu parler à la police? La situation n'avait rien à voir avec la police. Elle avait à voir avec le gouvernement, qui avait saisi les terres du parc et les avait vendues; pourquoi le gouvernement n'était-il pas là pour leur parler? C'était à ces gens-là qu'ils auraient dû pouvoir s'adresser et non à la police. Qu'est-ce que la police allait faire? Elle n'allait pas résoudre le problème. C'était donc pour ainsi dire inutile de lui parler.

Q. : C'était là le sentiment qui régnait dans le parc?

R. : Oui.

Q. : Bien. Savez-vous si quelqu'un du gouvernement était prêt à venir ou si, en fait, quelqu'un est venu parler aux gens qui se trouvaient dans le parc?

R. : Je ne pense pas que qui que ce soit du gouvernement est venu ou aurait été prêt à venir et à parler aux gens qui étaient là.

Q. : Quand vous dites « le gouvernement », pensez-vous à quelqu'un en particulier? Ou –

R. : Eh bien, à mon avis, comme les Affaires indiennes sont impliquées, ils auraient dû envoyer quelqu'un ici et intervenir. Quelqu'un aurait dû venir et discuter.

Nicholas Cottrelle aussi avait vu le sergent-détective d'état-major intérimaire Mark Wright et le directeur du parc du MRN Les Kobayashi qui se tenaient debout près de la clôture, à l'extérieur du parc, et qui tentaient d'attirer l'attention des occupants. Mark Wright était le porte-parole. Il a demandé à Nicholas Cottrelle d'identifier le chef de l'occupation. M. Cottrelle a répliqué qu'il n'y avait pas de chef. Mark Wright a alors demandé s'il y avait quelqu'un parmi les occupants avec qui il pourrait parler et M. Cottrelle a répondu que cela était improbable. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a demandé à Nicholas Cottrelle de transmettre sa requête aux Autochtones qui se trouvaient dans le parc.

Marlin Simon a également donné des éléments de preuve selon lesquels la Police provinciale avait essayé d'établir la communication le 5 septembre, mais les occupants s'étaient tenus à bonne distance de la police. Il a reconnu l'agent Mark Wright de la Police provinciale. Il a réitéré que « personne ne voulait être considéré comme chef de l'occupation ». Les Autochtones craignaient d'être visés et de faire l'objet de poursuites criminelles s'ils engageaient la discussion avec la police.

Mark Wright a par la suite signalé à l'inspecteur Carson l'échec de son essai de dialogue au parc. Les occupants, a-t-il dit, étaient « tout à fait désorganisés et très mal à l'aise ». Il a aussi mentionné le commentaire de Bert Manning, qui se disait « heureux que mon peuple soit en possession de son lieu de sépulture ancestral ». Mark Wright a suggéré que, si la police désirait entrer dans le parc, « cela était facile du point de vue tactique, on n'aurait qu'à passer par la zone de la cantine » – le magasin du parc. Le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a fait cette suggestion au cas où le commandant des opérations sur le lieu de l'incident déciderait d'opter pour la coexistence avec les occupants.

La Police provinciale avait clairement de la difficulté à amorcer la communication avec les occupants autochtones. Elle considérait l'absence d'un chef connu comme un obstacle de taille. Mais, comme l'inspecteur Carson l'a déclaré :

Nous étions disposés à parler avec n'importe qui. Il n'était pas nécessaire que cette personne soit un chef élu ou autoproclamé, pour ainsi dire. Nous étions prêts à échanger avec toute personne ouverte à la discussion. Mais, chaque fois, nous avons été incapables d'entamer le dialogue. [...] Il me semble qu'on a tout fait pour éviter d'en arriver là.

Les occupants avaient été informés verbalement qu'ils étaient entrés sans autorisation. La Police provinciale attendait que le gouvernement procède à une demande d'injonction au tribunal.

10.20 Démarches entreprises par les fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario à la suite de la réunion du comité interministériel

Après la réunion du comité interministériel le 5 septembre, il est apparu clairement que l'un des motifs de l'occupation était la présumée existence dans le parc d'un cimetière ancestral. Julie Jai a demandé à Dave Carson de faire des recherches sur les obligations du gouvernement concernant les cimetières autochtones, notamment sur les stipulations de la *Loi sur les cimetières* de l'Ontario.

Vers 15 h, un sous-groupe de juristes, formé de Julie Jai et des avocats du MPG Tim McCabe et Elizabeth Christie, s'est réuni pour discuter des divers problèmes relatifs à l'injonction et préciser les solutions juridiques à la disposition du gouvernement. Scott Hutchison (avocat au Bureau des avocats de la Couronne — Droit criminel du MPG) a été chargé de rédiger la section de la

note de service traitant des accusations en vertu du *Code criminel*. La note de service devait exposer les avantages et les inconvénients des diverses solutions.

Tim McCabe et Elizabeth Christie ont travaillé à la bibliothèque de droit, au 720, rue Bay, pendant la soirée du 5 septembre. M. McCabe croyait que l'affaire répondait aux critères d'une injonction ordinaire, mais non d'une injonction *ex parte*. Si le gouvernement de l'Ontario décidait de suivre la procédure *ex parte*, M. McCabe croyait que le juge rejeterait la requête comme étant inappropriée, ou qu'il reporterait l'affaire de façon à permettre la signification des documents aux occupants autochtones. De l'avis de l'avocat principal, la procédure *ex parte* exigerait davantage de temps que l'autre.

Un document d'information sur les procédures à prendre pour mettre fin à l'occupation du parc provincial Ipperwash par les habitants de Stoney Point (« Criminal and Civil Proceedings to Terminate the Occupation of Ipperwash Provincial Park by the "Stoney Pointers" ») a été préparé à la suite de la réunion du sous-groupe de juristes et différentes personnes en ont rédigé les diverses sections. D'un point de vue juridique, les auteurs conseillaient à la Couronne de demander non pas une injonction *ex parte*, mais une injonction ordinaire selon le processus accéléré.

10.21 Arrivée de l'unité tactique et de secours (UTS) le soir du 5 septembre

En fin de matinée le 5 septembre, l'inspecteur Carson a eu une discussion avec le sergent d'état-major intérimaire Skinner concernant le rôle des membres de l'UTS. Le commandant des opérations sur le lieu de l'incident a demandé à Kent Skinner de faire en sorte que l'UTS se présente au parc The Pinery à 19 h. L'inspecteur Carson a précisé que l'UTS avait une fonction « de réserve ». Il a ordonné au sergent d'état-major intérimaire Skinner de garder les véhicules de transport des armes à l'écart. L'inspecteur Carson ne voulait pas qu'on voie ces grands « fourgons blancs [...] circuler dans la collectivité [...] et accroître le niveau d'anxiété ».

L'UTS est arrivée au parc The Pinery le soir du 5 septembre. Parce que le commandant des opérations sur le lieu de l'incident ne voulait pas que les membres de l'UTS soient vus dans les rues de la ville, le sergent d'état-major intérimaire Skinner a ordonné à ses agents d'emprunter les petites routes peu fréquentées menant au parc The Pinery. Les dix agents de l'UTS, dont Kent Skinner, sont arrivés au parc The Pinery à bord de trois fourgons, deux Suburban et une fourgonnette. L'équipe a été breffée et le sergent d'état-major intérimaire Skinner a distribué à ses membres des copies du document sur l'Opération Maple, ainsi que des reliures renfermant de l'information sur les occupants d'Ipperwash.

10.22 Altercation avec la police : l'incident des tables de pique-nique

Le soir du 5 septembre, il faisait nuit lorsque les occupants ont décidé de transporter des tables de pique-nique depuis leur emplacement dans le parc Ipperwash jusqu'au terrain de stationnement sablonneux. Ils ont fait passer de dix à douze tables par-dessus la clôture pour les déposer sur le terrain de stationnement, à l'intersection d'Army Camp Road et d'East Parkway Drive.

Cette décision avait deux motifs principaux : les occupants voulaient signifier que le terrain de stationnement sablonneux faisait partie de leur territoire et ils voulaient contrôler l'accès à cette zone. Lors des audiences, Clayton George, l'un des Autochtones qui avaient démenagé les tables de pique-nique dans le terrain de stationnement sablonneux, a répondu aux questions suivantes :

Q. : [...] [V]ous vous trouviez dans le terrain de stationnement sablonneux pour deux raisons, n'est-ce pas? La première, en ce qui vous concerne, c'est que ce terrain vous appartenait, à vous et à votre peuple, et que vous aviez parfaitement le droit de l'occuper, c'est ça?

R. : Oui.

Q. : Et c'est ce que vous vouliez affirmer en allant là-bas : nous occupons aussi le terrain de stationnement sablonneux, pas seulement l'intérieur du parc, c'est ça?

R. : Oui.

Q. : Très bien. Et l'autre fait que vous désiriez établir était que si vous, les occupants, vous barricadiez le terrain de stationnement sablonneux, vous empêcheriez les autres de passer par là pour entrer dans le parc. C'était là votre autre raison, c'est bien ça?

R. : Oui.

Q. : [...] [L]'autre raison [...] pour laquelle vous avez transporté toutes ces tables de pique-nique dans le terrain de stationnement sablonneux pour en faire une barricade, c'était parce que vous et les autres occupants vous vouliez avoir un moyen de contrôler l'accès par Army Camp Road et East Parkway Drive. C'est ça?

R. : Oui.

Stewart George avait participé au transport des tables de pique-nique et partageait l'opinion des occupants, soit que le terrain de stationnement sablonneux faisait partie de « nos terres [...] et nous croyions qu'il nous appartenait ».

Kevin Simon a expliqué qu'ils voulaient bloquer l'accès à la plage et établir une barrière entre eux-mêmes et les résidants de la collectivité parce que ces derniers leur avaient déjà causé des problèmes. Certaines personnes avaient fait des remarques racistes et méprisantes et avaient contesté les revendications territoriales des occupants. M. Simon a déclaré qu'ils essayaient d'éviter ces « affrontements verbaux et physiques ». Kevin Simon a ajouté :

[...] Nous avons eu beaucoup de problèmes à cause de ceux qui entraient sur le terrain derrière nous, le long de la plage [...] surtout avant notre occupation du parc. [...]

[...] [N]os gens trouvaient leurs voitures, leurs remorques et leurs tentes vandalisées, ils étaient agressés [...] différentes personnes [...] ont été attaquées sur la plage, dans différents endroits. Alors, quand nous avons pris possession du parc, nous avons parlé de fermer cette zone complètement pour empêcher ces gens-là de continuer à nous faire [...] ce qu'ils nous avaient fait dans le passé. Et nous ne pensions vraiment pas que ça allait être toute une affaire, parce qu'il s'agissait d'une partie de nos terres. Et c'était simplement l'accès au parc et à la plage sur laquelle donne le parc.

Son frère Marlin Simon a fait dans son témoignage une déclaration analogue :

[...] [S]i jamais il y avait, disons, des voyous ou des gens mal intentionnés qui voudraient causer des problèmes, ils se stationneraient probablement dans cette zone avant de commencer à nous crier des injures ou quoi que ce soit. Nous avons donc fermé la voie d'accès pour que ce genre de choses ne se produise pas.

Les tables de pique-nique étaient placées en cercle dans le terrain de stationnement sablonneux, de façon à empêcher l'accès à la plage depuis le chemin goudronné à l'intersection d'Army Camp Road et d'East Parkway Drive. Des témoins autochtones en ont parlé comme étant une « barricade » ou un « barrage ». Certaines des vieilles tables de pique-nique « abîmées » ont servi de petit bois pour le feu de camp. Kevin Simon et d'autres occupants ont fait griller des hot-dogs.

Plusieurs Autochtones se trouvaient dans le terrain de stationnement sablonneux lorsque la Police provinciale s'en est approchée vers 22 h, dont Stewart George, Clayton George, David George, Dudley George, Leland White, Gabriel

Doxtator, Isaac Doxtator, Nicholas Cottrelle, Kevin Simon, Marlin Simon, Larry French, J. T. Cousins, Charles George et Wesley George.

À 22 h 15, l'agent Whelan et son coéquipier l'agent Japp ont vu plusieurs Autochtones transporter des tables de pique-nique à l'extérieur du parc. Ils ont ensuite dressé une sorte de barricade en travers du terrain de stationnement sablonneux. Les agents ont demandé de l'aide par radio pour enlever les tables.

L'agent Whelan a à l'époque inscrit dans ses notes ce qui suit : « Plusieurs Autochtones traversent la chaussée avec des tables de pique-nique, à l'intersection d'Army Camp Road et d'East Parkway Drive, pour dresser un barrage sur la route. » Marlin Simon a dit que l'activité policière s'est visiblement accrue une fois que les agents de la Police provinciale qui patrouillaient dans la zone eurent remarqué que les occupants avaient transporté des tables de pique-nique dans le terrain de stationnement sablonneux.

Les agents Gransden et Dougan ont capté un message radio provenant d'agents qui se trouvaient à l'intersection d'Army Camp Road et d'East Parkway Drive, qui demandaient de l'aide. À ce moment-là, ils se trouvaient au poste de contrôle « A », sur East Parkway Drive, au centre des opérations tactiques (COT).

Trois voitures de la Police provinciale, avec des agents à leur bord, se sont dirigées vers les tables de pique-nique. David George ne croyait pas que la police voulait tamponner les tables. Certains des occupants, dont J. T. Cousins et Isaac Doxtator, étaient alors assis sur une des tables. Une des voitures de patrouille a délibérément foncé dans la table sur laquelle les Autochtones étaient assis. Isaac Doxtator a crié à J. T. Cousins et aux autres qui étaient assis là de prendre garde à leurs jambes. Isaac Doxtator a décrit l'affrontement :

Un agent [...] nous a dit que nous étions entrés sans autorisation et nous a demandé de partir. Personne n'a bougé et il est retourné dans sa voiture [...] un véhicule s'est dirigé droit sur nous. J'étais assis sur une table de pique-nique [...] et J. T. était assis à côté de moi. L'agent de police a foncé dans la table, juste ici. Et [...] il y avait une autre voiture de police de chaque côté, à l'arrière. Trois véhicules ont convergé vers la table et l'ont poussée. Et j'ai dit aux gars : « Attention à vos jambes », et J. T. s'est mis debout sur la table et la voiture de police est presque restée prise là. [...] Je pense qu'il s'est mis en première, qu'il a appuyé sur le champignon et encore poussé la table. Et j'ai dit aux gars : « Embarquez dessus. » On essayait de maintenir la table en place.

La table a commencé à tomber en pièces sous l'impact de la voiture. J. T. Cousins a sauté en bas et, avec d'autres jeunes Autochtones, s'est sauvé en direction de la clôture et du parc.

Au volant de sa voiture de patrouille, l'agent Whelan s'est « approché de la pile de tables » et, avec son pare-chocs, « les a poussées sur le côté pour faire une

ouverture et nous permettre d'entrer ». Là-dessus, Isaac Doxtator, qui était resté assis sur une des tables, et d'autres occupants ont essayé de maintenir la table en place malgré la poussée de la voiture. Certains occupants ont commencé à « repousser la voiture en se servant de la table ». L'avant de la voiture est passé sous le banc de la table; c'est à ce moment-là que des Autochtones, dont Isaac Doxtator, Marlin Simon et Larry French, ont soulevé la table de pique-nique et l'ont renversée sur le capot et le pare-brise de la voiture. Isaac Doxtator a déclaré qu'ils « n'avaient pas eu le choix ». David George a déclaré durant son témoignage : « [O]n est bien obligé de se défendre si la police se met à démolir nos tables de pique-nique. »

Ensuite, il y a eu des cris et tout un brouhaha. Certains occupants, dont David George, Wesley George et Isaac Doxtator, ont lancé des pierres en direction des voitures de patrouille de la Police provinciale de l'Ontario. Marlin Simon a expliqué qu'ils essayaient de « faire décoller la police, qu'ils nous fichent la paix ». Larry French a entendu un agent de la Police provinciale jurer après son collègue qui avait tamponné les tables et lui ordonner « de débarrasser le plancher ». Les Autochtones ont couru vers la clôture et se sont réfugiés dans le parc, craignant d'être arrêtés.

Après avoir capté le message radio, les agents Gransden et Dougan se sont rendus sur les lieux en voiture. Ils ont stationné sur East Parkway Drive et se sont dirigés à pied vers les tables de pique-nique empilées deux de haut en travers de l'entrée du stationnement et barrant l'accès à la plage. L'agent Gransden a vu le « pare-chocs avant » de la voiture de l'agent Whelan « reposant contre l'une des tables empilées. [...] [L]a voiture de patrouille [avait] repoussé les tables de pique-nique » et ouvert une brèche dans la barricade.

Les agents ont essayé d'écartier les tables empilées. Comme la police s'avavançait vers les membres des Premières nations, les occupants ont battu en retraite dans le parc. Puis, il y a eu une volée de pierres, le pare-brise de la voiture de l'agent Whelan a volé en éclats, manquant de peu ce dernier. Trois voitures de patrouille ont été endommagées par les pierres.

Kevin Simon a reconnu que, le 5 septembre, la seule fois que les agents de police ont contesté la présence des occupants sur les lieux a été lorsqu'ils se trouvaient dans le terrain de stationnement sablonneux. Toutefois, M. Simon a critiqué l'intervention de la Police provinciale. Comme il l'a dit aux audiences : « [C]'est toute une façon d'aborder un problème [...] de foncer sur une table où quelqu'un est assis. » À aucun moment de la soirée les agents n'ont dit aux occupants qu'ils seraient en sécurité s'ils restaient à l'intérieur du parc, derrière la clôture. Des témoins autochtones ont décrit la conduite de la police comme

étant déplacée, agressive et intimidante. À leurs yeux, c'était la police et non les occupants qui avaient déclenché cet affrontement.

On a relevé des contradictions entre la preuve présentée par l'agent Whelan et celle d'autres agents de police, de même qu'entre la déposition de l'agent Whelan et ses notes. Selon le carnet de police de l'agent Whelan, les « Autochtones » avaient lancé une table de pique-nique sur sa voiture, bosselant le capot et le côté droit de la voiture de patrouille. L'agent Whelan a dit aussi que les tables de pique-nique étaient « empilées » quatre par quatre ou à peu près. L'agent Whelan a déclaré durant son témoignage devant la Commission d'enquête que, pendant qu'il repoussait les tables avec sa voiture, une des tables était tombée sur le capot. Fait à signaler, le rapport d'incident et les notes de police de l'agent Whelan passaient sous silence le fait qu'il avait poussé les tables de pique-nique avec sa voiture de patrouille.

Les agents Gransden et Dougan sont entrés à pied dans le terrain de stationnement sablonneux. L'agent Gransden tenait sa matraque de bois à la main. Tous les agents portaient la tenue tactique de couleur grise. Quelque huit agents de la Police provinciale étaient sur les lieux.

Debout près de la clôture, l'agent Gransden s'est adressé à quelques-uns des Autochtones. Il leur a dit que le terrain de stationnement ne faisait pas partie du parc provincial et il les a prévenus qu'ils se rendaient coupables d'un méfait criminel en dressant une barricade dans le terrain de stationnement sablonneux.

Les membres des Premières nations leur ont crié des gros mots et ont dit aux agents de « quitter » les lieux. Les Autochtones et les agents se criaient les uns après les autres.

10.23 La police profère des menaces à l'endroit de Dudley George

Les agents étaient séparés des occupants par la clôture. Selon les témoins autochtones, un agent a tapé sur un piquet avec sa matraque, en disant : « [I]l faut bien faire des essais. »

Selon les témoins autochtones, la police harcelait les occupants et les mettait au défi de franchir la clôture. Marlin Simon a dit : « [I]ls cherchaient à nous faire sauter la clôture, pour [...] pouvoir peut-être nous arrêter [...] ou nous flanquer une bonne [raclée]. Ils étaient impatients de déclencher la bataille. »

Les témoins autochtones ont déclaré que plusieurs agents de la Police provinciale avaient fait des commentaires racistes et les avaient traités notamment de « brûleurs de chariots » et d'« espèces de sauvages ». Ainsi que Kevin Simon l'a déclaré lors des audiences, les policiers ont fait « des remarques humiliantes

à propos de nos origines ». Il croyait que la Police provinciale cherchait la bagarre : « Ils sont arrivés en jouant de la matraque, l'insulte à la bouche. » D'autres aussi, dont David George, Charles George et Isaac Doxtator, étaient persuadés que la police essayait de provoquer un affrontement physique avec les occupants. Ils ont vu des menaces dans les gestes et commentaires des agents.

Selon les occupants, un des agents était particulièrement bavard. Pas très grand, trapu et barbu, il avait les yeux et les cheveux clairs. Cet agent a dit : « Bienvenue au Canada. » David George a déclaré :

[...] [E]n somme, il me disait que je n'étais pas canadien [...] mais, de toute façon, je n'aime pas me dire canadien, à cause de ce que le Canada a fait à notre peuple. Il essayait de nous piquer. [...] [I]l essayait de me dire : « De ce côté de la ligne, c'est le Canada, et là, c'est Aazhoodena ». [...] Et il voulait m'amener à franchir la ligne pour pouvoir m'administrer une raclée à la canadienne. [...]

Selon David George, l'agent a examiné la foule et, désignant Dudley du doigt, lui a dit : « Arrive ici, Dudley. C'est avec toi qu'on commence. »

Marlin Simon s'est aussitôt penché, a ramassé une poignée de sable et l'a lancée au visage de l'agent. Un autre policier, tout près, a sorti une bombe de gaz poivré et l'a actionnée en direction des membres des Premières nations qui se trouvaient derrière la clôture. Plusieurs occupants ont réagi en lançant des pierres aux agents, et la Police provinciale a quitté les lieux.

L'agent Gransden a déclaré durant son témoignage que « quelqu'un dissimulé dans le noir [...] a lancé une poignée de sable et de gravier en me visant directement ». L'agent Gransden s'est servi du gaz poivré et croit avoir touché un membre des Premières nations.

Les agents de la Police provinciale se sont éloignés de la clôture et se sont retirés du terrain de stationnement sablonneux. Au moment où les agents commençaient à démonter le barrage que formaient les tables de pique-nique, ils ont reçu une « pluie de cailloux ». Ils ont décidé de quitter le secteur et ont réintégré leurs voitures de patrouille.

L'agent Gransden était debout près de sa voiture, du côté passager, lorsqu'une roche a frappé le véhicule et fait éclater le pare-brise. Vu la taille de la roche et la force avec laquelle elle avait été lancée, l'agent Gransden et ses collègues se sont sentis en danger. L'agent Gransden et son coéquipier Mike Dougan sont rentrés au poste de contrôle « A », quelques minutes avant 23 h.

L'agent Gransden a nié avoir lancé les paroles « Bienvenue au Canada » aux membres des Premières nations. Il prétend aussi n'avoir entendu aucun

agent proférer des propos menaçants tels que « Dudley, c'est avec toi qu'on commence ». L'agent Whelan insiste sur le fait qu'il n'a pas dit aux occupants « Bienvenue au Canada » et qu'il n'a pas non plus entendu un autre agent dire « Dudley, c'est avec toi qu'on commence ».

L'agent Gransden soutient qu'il avait des raisons suffisantes d'utiliser le gaz poivré, puisqu'on l'avait agressé en lui jetant au visage une poignée de sable et de gravier. Il a continué à prétendre ne pas s'être servi du gaz poivré en représailles, mais a convenu qu'il n'avait pas besoin de se servir de ce moyen pour reculer ou s'éloigner des membres des Premières nations.

Selon ce que Dudley George a raconté à sa sœur Carolyn après l'incident, il avait été reconnu par un agent, qui lui avait dit qu'ils « l'attraperaient, lui, en premier ». Dans son témoignage, Carolyn George a déclaré :

Selon son récit, la police lui a dit qu'ils allaient l'attraper en premier [...] mais il racontait ça sur le ton de la blague, comme s'il avait voulu ne pas prendre la menace au sérieux. Il ne voulait pas croire que [...]

Carolyn George a déclaré que, même si Dudley « était un peu triste [...] il essayait de ne pas en faire de cas ». Carolyn ne pensait pas que la police mettrait sa menace à exécution, mais elle était d'avis que les paroles de l'agent avaient pour but de « nous harceler, de l'intimider et [...] de lui faire peur ». Son frère Dudley espérait que « c'était juste une plaisanterie ».

Kevin Simon a été extrêmement bouleversé par les remarques que la Police provinciale avait adressées à Dudley George. Il a raconté que, à partir du moment où il s'était installé sur les champs de tir en 1993, Dudley avait constamment été harcelé par la police militaire. Tard le soir, les policiers se rendaient à la remorque de Dudley, réflecteurs allumés et sirène en marche, et tenaient des propos méprisants. Kevin Simon se trouvait parfois dans la remorque avec Dudley et il avait été témoin de certaines des scènes. Vu ces antécédents, Kevin Simon était inquiet, le soir du 5 septembre, que la police ait repéré et menacé Dudley George. Kevin Simon a déclaré :

[...] [J]'avais été troublé par ce qu'ils avaient dit à Dudley, d'autant plus que j'étais au courant de ce qui s'était déjà passé quand nous étions installés sur les champs de tir. On le harcelait constamment, les policiers arrivaient chez lui avec leurs réflecteurs et leurs sirènes en marche. [...] Et ceux de la police militaire [...] le reconnaissaient toujours et ils l'appelaient par son nom. Tout ça explique que, quand les agents sont arrivés en paradant de cette manière, en brandissant leurs matraques et

en le pointant du doigt, lui, parmi tous ceux qui étaient là, dans le noir, j'ai été inquiet.

Kevin Simon est resté debout jusqu'à une heure avancée, ce soir-là, pensant aux altercations avec la police. Il était anxieux et a décidé de ne pas aller travailler le lendemain.

Les événements de la soirée avaient eu une incidence sur d'autres occupants du parc Ipperwash. Marlin Simon était « fâché et pour ainsi dire choqué » que la police « vienne nous menacer comme ça, nous autres et Dudley ». Comme il l'a déclaré : « c'est surtout ce soir-là que ça s'est déclenché et que tout le monde a commencé à [...] s'inquiéter ».

L'inspecteur Linton était de garde lors de l'incident des tables de pique-nique. L'inspecteur Carson et le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright avaient quitté le poste de commandement à ce moment-là.

Comme le mentionne le chapitre 11, lorsque l'inspecteur Carson est retourné au travail le lendemain matin, on lui a signalé que les agents affectés au poste de contrôle du terrain de caravaning sur Army Camp Road avaient vu un incendie sur le chemin menant à l'entrée du parc et qu'ils étaient allés voir de quoi il s'agissait. L'inspecteur Carson savait qu'on s'était servi de gaz poivré lors de cet incident, mais il n'a appris qu'un agent avait repoussé une table de pique-nique vers le parc avec sa voiture de patrouille qu'au moment où il a commencé à préparer son témoignage aux fins de l'enquête. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce fait brillait par son absence dans le rapport général d'incident et dans le rapport d'incident de l'agent Whelan, et le commandant des opérations sur le lieu de l'incident ignorait donc les actes de l'agent Whelan en septembre 1995.

10.24 Des agents de la Police provinciale profèrent des remarques agressives et culturellement inconvenantes

Le sergent Korosec dormait dans sa chambre d'hôtel de Forest quand son téléavertisseur a retenti, vers 23 h 30. Il a appelé le poste de commandement et l'agent Jacklin l'a informé que les occupants avaient lancé des pierres à la police et endommagé le pare-brise et le capot de certaines voitures de patrouille. Des policiers avaient remarqué des signes d'incendie à l'entrée principale du parc et, étant allés « voir ce qui se passait », avaient essuyé « une pluie de projectiles ». Le dialogue suivant a eu lieu entre le sergent Korosec et l'agent Jacklin :

KOROSEC : Ouais. *Ils ont été appâtés.*

JACKLIN : Ouais.

KOROSEC : Eh bien, on en voit de toutes les couleurs. Ça – *sera bientôt leur f-tue fête.*

JACKLIN : Ouais.

KOROSEC : *J'ai parlé à Mark Wright ce soir.*

JACKLIN : Hum-mmm.

KOROSEC : *On veut rassembler une f-tue armée.*

JACKLIN : Hum-mmm.

KOROSEC : *Une vraie f-tue armée et leur donner une bonne leçon, à ces voyous. Mais je ne veux pas en parler, ça m'énerve.*

JACKLIN : Et tu ne pourras pas dormir. *Korosec : Et je ne pourrai pas dormir.* OK. Quelle heure il est? Minuit moins le quart. OK.

JACKLIN : Retourne te coucher.

KOROSEC : Tiens bon.

JACKLIN : OK.

KOROSEC : Ça ira.

JACKLIN : Bonne nuit. (italique ajouté)

Mark Wright a prétendu ne pas se souvenir d'avoir parlé au sergent Korosec avant la fin de son service ce soir-là. Le sergent Korosec a aussi déclaré ne pas se souvenir d'avoir parlé de « rassembler une armée » pour maîtriser les occupants ou de « donner une bonne leçon à ces voyous » avec le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright. Le sergent Korosec a expliqué qu'il avait été brusquement réveillé à son hôtel de Forest, qu'il était épuisé et malendurant à cause du manque de sommeil les deux jours précédents et qu'il était inquiet, ayant appris que des collègues avaient été « agressés à coups de grosses roches avec assez de force pour faire éclater les pare-brise. Je me disais, qu'est-ce qui [serait] arrivé si un camarade en avait reçu une en plein front? ». On n'avait pas raconté au sergent Korosec — pas plus qu'à l'inspecteur Carson — que l'agent Whelan avait repoussé les tables de pique-nique au moyen de sa voiture de patrouille et ce n'est qu'au moment de l'enquête, dix ans plus tard, qu'il devait l'apprendre.

Le sergent Korosec savait que ses remarques étaient inconvenantes et qu'il s'était exprimé de façon agressive et provocatrice : « Ça me chicote d'entendre cet enregistrement [...] même si c'est ma voix, ce n'est pas moi », a-t-il déclaré à la Commission d'enquête. Mark Wright a prétendu ne pas se souvenir d'avoir

parlé au sergent Korosec de « rassembler une armée » pour repousser les occupants, mais il a quand même reconnu durant son témoignage que le sergent Korosec avait employé « certains termes regrettables ».

Le sergent Korosec avait fait d'autres remarques douteuses plus tôt ce soir-là lorsqu'il a donné des directives à l'agent Burch concernant le patrouilleur de police *HH Graham*. Lorsque l'agent Burch s'était enquis du type d'armes dont les occupants étaient munis, le sergent Korosec avait répliqué : « Ce sont des Autochtones. Ils ont tous des armes d'épaule. » Et il avait poursuivi :

Un renseignement circule — je ne devrais même pas dire renseignement _ on dit qu'ils ont des AK-47 ou l'équivalent, des carabines et tout et tout. Mais c'est sans confirmation aucune. [...] En fait, on n'a jamais [...] même hier, quand il y a eu cet incident, dû faire face à un Autochtone muni d'une arme d'épaule. Ce serait probablement un Autochtone mort à l'heure qu'il est.

Lorsqu'on lui a demandé d'expliquer ces commentaires lors de l'enquête, le sergent Korosec a répondu que les Autochtones sont des chasseurs et qu'ils possèdent des carabines. Il a dit que l'expression « un Autochtone mort » faisait référence à l'incident survenu avec Roderick George sur la plage l'après-midi du 4 septembre, lorsque l'agent Whelan avait cru apercevoir la crosse d'une arme d'épaule dans le coffre d'un automobiliste autochtone. Le sergent Korosec a convenu que la déclaration « Ils ont tous des armes d'épaule » était une « généralisation » et ne s'appliquait pas à l'ensemble des occupants du camp militaire.

Le sergent de la Police provinciale Stan Korosec était chargé de coordonner les EIU. Il était au poste de commandement, avec le commandant des opérations sur le lieu de l'incident Carson, pendant l'occupation d'Ipperwash les 5 et 6 septembre. Le sergent était un modèle de comportement pour les agents de l'EIU. Pourtant, il employait des termes pour le moins inconvenants et agressifs. Cette façon de s'exprimer renforçait les stéréotypes négatifs à l'égard des Autochtones et elle n'était certainement pas respectueuse à l'endroit des Premières nations. Ce comportement n'était certainement pas à donner en exemple aux agents de la Police provinciale ni aux autres agents sur les lieux lors de l'occupation d'Ipperwash. Ce genre de comportement n'était pas propice à l'établissement de relations de confiance entre la police et les membres des Premières nations. Cela n'était pas non plus pour favoriser les objectifs de l'Opération Maple, qui étaient de résoudre le problème de l'occupation par la négociation et des moyens pacifiques.

Le sergent Huntley a aussi fait des remarques déplacées et inconvenantes au plan culturel au cours de certains entretiens le 5 septembre. Lors d'une conversation avec le sergent responsable de l'unité maritime de la Police provinciale, le sergent Huntley a parlé des heures de temps supplémentaire qu'il avait accumulées. À la question sur ce qu'il allait faire avec tout cet argent, le sergent Huntley a répondu : « [L]'offrir au gouvernement [...] pour qu'il puisse en donner toujours plus aux Indiens. On le sait bien, avec tout ce qu'on leur donne, ce n'est certainement pas bon marché. Il faut bien que quelqu'un paie. »

Lorsque, plus tard, le répartiteur de la Police provinciale lui a posé des questions sur la situation à Ipperwash au cours d'une conversation téléphonique, le sergent Rob Huntley a répondu :

RH : [...] Je suis au poste de commandement. On est dans le noir, ici.

L : Ah, moi qui pensais que c'était assez simple. Qu'ils devaient récupérer leurs terres. Qu'il faudrait leur remettre. Les constructions et tout.

RH : *Et nous autres, on paie toujours plus de taxes pour avoir de quoi leur construire des maisons dessus.*

L : Allons donc [...] On va être obligé de tout leur redonner, avec des maisons en plus?

RH : *Ouais. Tu ne penses pas que c'est ça qu'on doit faire? Parce que toi et moi, on leur a volé leurs terres? (italique ajouté)*

Le sergent Huntley a prétendu ne pas se souvenir ni de l'une ni de l'autre de ces conversations et s'est dit « stupéfait de m'entendre dire ça ». Il a reconnu que ses propos étaient « injustes » et « tout le contraire de professionnels ».

Le sergent Huntley a fait des remarques sarcastiques et méprisantes à propos des membres des Premières nations. Là encore, un sergent de la Police provinciale, par ses commentaires, favorisait le stéréotypage négatif des Autochtones, ce qui faisait nettement entrave à l'amorce d'un dialogue respectueux et à la résolution du problème de l'occupation par des moyens pacifiques.

Une autre conversation raciste, d'une grossière inconvenance sur le plan culturel, a eu lieu le 5 septembre 1995, vers 13 h 43, entre l'agent-détective Whitehead et l'agent-détective Dyke. John Carson a reconnu Dyke dans le premier des interlocuteurs et Whitehead dans le second :

INTERLOCUTEUR 1 : Non, il n'y a personne là-bas. *Rien qu'un maudit gros Indien.*

INTERLOCUTEUR 2 : La caméra est en marche.

INTERLOCUTEUR 1 : Ouais. *On avait un plan, tu sais. On pensait que si on pouvait [...] avec cinq ou six caisses de Labatt 50, on pourrait les attirer.*

INTERLOCUTEUR 2 : Ouais.

INTERLOCUTEUR 1 : *Et on pourrait installer un grand filet au-dessus d'une fosse.*

INTERLOCUTEUR 2 : *C'est ce que j'appelle de l'imagination, ça.*

INTERLOCUTEUR 1 : *Ça réussit dans le Sud avec les melons.* (italique ajouté)

Ces commentaires se rapportaient aux Autochtones qui avaient été mis sous surveillance par ces mêmes agents, de même qu'aux gens de couleur.

L'inspecteur Carson a qualifié les commentaires d'« inconvenants », « d'inacceptables » et « ne devant pas être tolérés ». Il considérait ces énoncés comme étant racistes.

Un enregistrement des commentaires de l'agent-détective Whitehead et de l'agent-détective Dyke a été porté à l'attention de la Police provinciale après les événements de septembre 1995 à Ipperwash³. L'enregistrement a été réalisé pendant que ces agents d'infiltration étaient au travail le 5 septembre 1995. Le sergent-détective Bell avait confié à ces agents la tâche de photographier les personnes qui occupaient le parc.

L'agent-détective Whitehead a fait l'objet de mesures disciplinaires pour ne pas avoir réagi aux commentaires de l'agent Dyke et ne pas les avoir signalés. Le chapitre 20 traite de ce sujet. L'agent-détective Dyke était retraité au moment de la plainte et l'on n'a pas pris de sanctions à son endroit.

Jim Dyke et Darryl Whitehead étaient membres de l'équipe du renseignement de l'Opération Maple. Il est primordial que les policiers qui travaillent dans ce domaine soient impartiaux et exempts de préjugés, car ils traitent et filtrent des renseignements délicats d'une importance cruciale.

Le sergent-détective Bell a déclaré durant son témoignage qu'il avait été étonné qu'un agent fasse des remarques méprisantes. Il a convenu que, pour procéder à une analyse correcte, il est « impérieux » que les policiers œuvrant dans le secteur du renseignement abordent leur tâche de façon impartiale. Il a

3 L'agent-détective Dew et le sergent-détective Richardson ont découvert cet enregistrement lors de la copie de la bande, à la suite d'une demande faite en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

convenu que le racisme est l'une des formes les plus graves de préjugé qui mine la crédibilité des fonctions liées au renseignement.

Le sergent-détective Bell a convenu que les déclarations des agents Dyke et Whitehead étaient totalement incompatibles avec leur rôle d'agents du renseignement. Des attitudes pareilles ont pu entacher l'information analysée et traitée entre le 4 et le 6 septembre 1995 par les agents du renseignement à Ipperwash, puis transmise au commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Ces commentaires confirmaient que les policiers n'avaient aucun respect pour les membres des Premières nations. Ce type de propos ne favorisait pas l'établissement de relations de confiance entre la police et les occupants. De semblables attitudes et commentaires avaient un effet préjudiciable sur la capacité de la police de communiquer avec les occupants et de négocier une solution pacifique, conformément à l'objectif de l'Opération Maple.

10.25 Signalement de coups de feu

Une heure environ après l'incident des tables de pique-nique, l'agent Larry Parks était de service au poste de contrôle « C », sur Army Camp Road. Tout à coup, vers 23 h 40, le calme nocturne a été troublé par des « salves » de « coups de feu » provenant de la plage aux environs du camp militaire, à un kilomètre environ du poste de contrôle. L'agent Parks a entendu « un grand nombre de coups de feu », peut-être entre 50 et 100, qui lui ont tous paru tirés par la même arme. Il est immédiatement entré en communication avec le centre des opérations tactiques (Lima 2), au terrain de stationnement du MRN, pour le signaler : « Nous venons d'entendre un grand nombre de coups de feu tirés par une arme automatique, là-bas, à la base militaire. »

Un second message radio a été reçu quatre minutes plus tard. Sur les directives de l'inspecteur Linton, l'agent Wayde Jacklin (Lima 1 au poste de commandement) a demandé à l'agent Parks de confirmer ce qu'il avait signalé comme étant des coups de feu tirés par une arme « automatique » :

WJ : Ouais. Larry, les coups de feu que tu viens d'entendre — d'après toi, est-ce que c'est le son d'une carabine, d'une arme automatique?

LP : C'est un 10-4.

WJ : C'est un fusil de chasse? Automatique ou semi-automatique?

LP : C'était le son d'une arme entièrement automatique. WJ : Combien de coups penses-tu que tu as entendus?

LP : Entre 50 et 100, je dirais. C'est fini, maintenant.

WJ : On aurait dit une seule arme?

LP : C'est un 10-4.

WJ : Ouais. Un 10-4.

L'agent Jacklin était affecté au service du commandant des opérations sur le lieu de l'incident Linton, au poste de commandement, la nuit du 5 septembre. Son rôle consistait à réunir et à transmettre de l'information par radio et par téléphone, selon les directives du commandant des opérations sur le lieu de l'incident. Il est demeuré dans la remorque du poste de commandement, sur le terrain de stationnement du détachement, avec l'inspecteur Linton et un greffier. Le sergent Korosec était chef de l'équipe d'intervention en cas d'urgence à Ipperwash et Wayde Jacklin était son adjoint.

L'agent Jacklin a transmis à l'inspecteur Linton la nouvelle provenant de l'agent Parks au sujet des 50 à 100 coups de feu tirés par une arme automatique. Ce grand nombre de coups de feu tirés par un automatique préoccupait l'agent Jacklin. Fort de son expérience dans l'armée et la police, M. Jacklin pouvait supposer que l'arme était « alimentée par bande-chargeur ou par tambour, ou alors qu'il devait y avoir plus d'une arme ».

L'agent Parks était convaincu qu'il s'agissait d'une arme automatique. Sa formation d'intervenant dans les cas d'urgence et ses 20 ans de travail à proximité du camp militaire lui permettaient de reconnaître le « son net et percutant » et la « répétition » « uniforme » d'une arme automatique. Il n'avait pas reçu de formation particulière sur les armes automatiques, mais il en avait déjà utilisé à la fin des années 1970, lors d'une démonstration de la Police provinciale au camp militaire.

L'agent Parks n'avait remarqué la présence d'aucune arme automatique en 1993, lorsque les occupants s'étaient installés sur le champ de tir, ni pendant l'été de 1995, lorsque les Autochtones s'étaient rendus maîtres du camp militaire, puis du parc Ipperwash. Après l'occupation du 4 septembre 1995, aucun agent ne lui avait signalé la présence d'une arme automatique dans le camp militaire ou dans le parc.

Ainsi que j'en parle au chapitre suivant, lorsque l'inspecteur Carson est revenu au travail le lendemain matin, l'inspecteur Linton lui a parlé des coups de feu. Les deux inspecteurs de la Police provinciale ont été incapables de déterminer si les coups de feu provenaient d'une arme automatique ou semi-automatique. Toutefois, l'inspecteur Carson n'attachait pas une grande importance au fait qu'il ait pu s'agir d'une arme automatique :

J'ai du mal à concevoir pourquoi on devrait se soucier davantage d'une arme automatique que d'une arme semi-automatique, parce que [...] entre les mains de la mauvaise personne, les deux sont tout simplement dangereuses.

En revanche, pour les fonctionnaires et les membres du personnel politique qui, le 6 septembre, ont appris qu'il y avait eu décharge d'une arme automatique pendant la nuit du 5 septembre, ce fait a revêtu une grande importance. Cet événement a sans aucun doute accru le niveau d'anxiété chez les fonctionnaires de Queen's Park. Les autorités du parc du MRN à Ipperwash avaient transmis à leurs supérieurs ce renseignement non vérifié.

Dans les prochains chapitres, je traiterai de la transmission de renseignements non authentifiés et peu fiables aux politiciens et aux fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario.

On a demandé aux Autochtones qui témoignaient devant la Commission d'enquête si des coups de feu avaient été tirés pendant la soirée du 5 septembre. On leur a demandé si, cette nuit-là, ils avaient vu des armes à feu ou des explosifs quelconques, pétards compris.

Les témoins des Premières nations ont à plusieurs reprises souligné que les occupants s'étaient entendus pour qu'aucune arme à feu ne pénètre dans le parc Ipperwash. Clayton George a déclaré catégoriquement qu'il n'avait vu aucune arme à feu dans le parc et n'avait pas entendu ces nombreux coups de feu pendant la nuit du 5 septembre. Clayton George était demeuré dans le parc toute la nuit. Leland White, qui était également demeuré dans le parc pendant la nuit, a déclaré qu'il n'avait entendu aucun coup de feu en provenance du parc ou du camp militaire.

D'autres témoins autochtones ont fait des dépositions analogues. Stewart George s'était trouvé dans le parc en fin de soirée le 5 septembre, avant de se rendre à la caserne pour la nuit. Il n'avait entendu aucun coup de feu cette nuit-là ni quoi que ce soit qui aurait pu ressembler à des coups de feu tirés par une arme automatique ou encore à des pétards. Kevin Simon était aussi resté debout tard ce soir-là. Il n'avait pas vu d'arme dans le parc ni entendu de coups de feu.

Marlin Simon est un autre témoin qui a déclaré qu'il n'y avait jamais eu de plan pour introduire des armes dans le parc et qu'il n'y avait pas non plus d'armes entreposées ou cachées dans le parc. Isaac Doxtator, qui était arrivé de la réserve Oneida ce jour-là avec Larry French et d'autres, a confirmé cette déclaration. Quant à Carolyn George, elle non plus n'avait pas vu d'armes dans le parc ou dans le camp militaire et n'avait pas entendu de coups de feu le 5 septembre, ni le jour ni la nuit.

Clayton George a déclaré durant son témoignage qu'en septembre 1995, les membres des Premières nations disposaient d'armes à feu au camp militaire, armes dont ils se servaient pour chasser le gibier et se procurer de la nourriture. Nicholas Cottrelle a ajouté qu'il était improbable que des Autochtones se soient adonnés à la chasse dans les environs du parc à ce moment-là, car ce n'était pas la saison.

Marlin Simon a dit avoir entendu des explosions de pétards pendant la soirée du 5 septembre. Il a précisé que les pétards se vendaient en paquets de 50 ou de 100 au magasin sur Army Camp Road. Il est possible, a-t-il déclaré, d'allumer le paquet à un bout de façon à ce que les pétards explosent en succession rapide, à la manière de petits explosifs. Selon M. Simon, à distance, il est possible de confondre le son des pétards avec un tir d'arme automatique.

Tina George a d'abord déclaré durant son témoignage qu'elle avait entendu des coups de feu en soirée, le 4 ou le 5 septembre vers minuit, alors qu'elle était en route pour les lacs de l'intérieur. Sa fille Julie l'accompagnait. Elle a déclaré que Russell Jewell et Marlin Simon se servaient tous deux d'une arme, une carabine à « canon long », car ils s'exerçaient au tir sur cible. Après l'exercice de tir, Tina avait reconduit Marlin Simon en voiture jusqu'à la zone bâtie.

Mais, le deuxième jour de son témoignage, Tina George est revenue sur sa déposition de la veille : elle affirmait que ses déclarations sur les coups de feu tirés au début de septembre 1995 étaient erronées. Elle a catégoriquement déclaré qu'il n'y avait pas eu d'exercice de tir le 4 ou le 5 septembre 1995. Ses souvenirs étaient vagues, a-t-elle dit, puisqu'il s'agissait d'événements survenus dix ans auparavant. Tina George a déclaré ce qui suit :

Je suis certaine que cela ne s'est pas produit le lundi 4 septembre 1995. Je suis certaine que cela ne s'est pas produit le mardi 5 septembre 1995 et je suis certaine que cela ne s'est pas produit le mercredi [...] que cela s'est peut-être produit quelque temps après que Dudley George a été abattu [...] je suis certaine de ne pas avoir vu d'arme à feu avant que Dudley George soit descendu.

10.26 Le renseignement à Ipperwash

Le matin du 5 septembre, le sergent-détective d'état-major intérimaire Wright a suggéré la tenue de registres du renseignement et l'inspecteur Carson s'est dit d'accord. Malgré la décision du commandant des opérations sur le lieu de l'incident, on n'a pas tenu de registres du renseignement.

Parce que la surveillance par hélicoptère n'était pas possible le matin du 5 septembre et que les caméras vidéo installées dans la guérite et le bâtiment

d'entretien du parc avant l'occupation n'ont pas été opérationnelles avant le soir, on a décidé de charger le sergent-détective Bell et l'agent-détective Dyke de surveiller le secteur du parc. Les deux agents ont essayé de déterminer le nombre d'occupants. Vers 10 h 45, le sergent-détective Bell a signalé qu'il y avait dans le parc neuf membres des Premières nations – hommes, femmes et enfants — de même qu'un certain nombre de véhicules. Il y avait un feu de camp. Il a aussi vu un VTT, une Oldsmobile noire, un pick-up et le véhicule marqué « OPP WHO ». Il y avait trois hommes à l'entrée principale et l'un d'eux était en train d'abattre un pin. L'agent-détective Dyke a pris des photos de ces personnes, qu'il a ajoutées à la reliure contenant les fiches signalétiques.

Le 5 septembre, le sergent-détective Bell a consacré la majeure partie de son temps à l'identification des occupants et des visiteurs du parc, ainsi qu'à la documentation de la reliure contenant les fiches signalétiques. Il a convenu que des agents de la Police provinciale ayant moins de formation et d'expérience dans le renseignement auraient pu accomplir cette tâche.

Le sergent-détective Bell n'a pas tenu de réunions d'équipe avec les agents Dyke, Whitehead et Richardson afin de coordonner le travail de collecte de renseignements du 1^{er} au 6 septembre.

Le plan de l'Opération Maple attribuait la fonction d'analyste à l'agent-détective Dyke, qui n'était toutefois analyste que de nom.

Dans une opération ordinaire, le commandant des opérations sur le lieu de l'incident compte sur son équipe du renseignement pour l'obtention d'un produit fini sous forme de données brutes ayant parcouru tout le cycle de traitement du renseignement. Le sergent-détective Bell a convenu que, suivant le modèle traditionnel du renseignement, toutes les données brutes passent par l'unité du renseignement avant de parvenir au commandant des opérations sur le lieu de l'incident.

Lors de l'opération Ipperwash, toutefois, les données brutes ont été transmises à l'inspecteur Carson par des agents extérieurs à l'unité du renseignement, sans passer par les sergents-détectives Richardson et Bell. Comme l'a dit Don Bell, il n'y a pas eu de filtrage uniforme de l'ensemble des données brutes et l'inspecteur Carson en a été le « dépositaire central ». Les rapports étaient présentés oralement et non par écrit.

L'information recueillie par les diverses « antennes » parvenait directement au commandant des opérations sur le lieu de l'incident, sans être soumise à l'analyse, comme cela aurait été le cas avec une collecte centralisée. Avant les événements de la soirée du 6 septembre, le sergent-détective Bell présentait généralement ses rapports de vive voix au commandant des opérations sur le lieu de l'incident.

Du 1^{er} au 6 septembre 1995, la reliure contenant les fiches signalétiques a constitué la principale forme de rapport de l'unité du renseignement.

Plus tard dans la matinée du 5 septembre, le sergent-détective Bell a travaillé à la compilation de cette reliure au détachement de Forest de la Police provinciale. Il a également reçu de l'information pour les besoins de son recueil des agents affectés aux postes de contrôle.

Vers 19 h 30, le sergent-détective Richardson a donné à l'agent-détective Martin l'ordre de se rendre au détachement de Grand Bend pour 21 h afin de surveiller les caméras qui avaient été installées près du bâtiment d'entretien et de la guérite à l'entrée du parc et d'enregistrer tout ce qui se passait. On a éprouvé des difficultés techniques en raison des lignes téléphoniques reliant les caméras aux moniteurs installés au détachement de Grand Bend. Les lignes tombaient parfois en panne, il n'y avait plus de signal et il devenait impossible de surveiller ces secteurs. L'agent-détective Martin tenait un relevé des activités enregistrées sur les bandes.

Pendant le reste de son quart ce soir-là, le sergent-détective Bell a continué à travailler à la reliure contenant les fiches signalétiques. Il est parti du détachement de Forest de la Police provinciale vers 22 h 30.

Peu après 21 h, l'inspecteur Linton a tenu une réunion au poste de commandement, à laquelle participaient le sergent d'état-major intérimaire Skinner, le sergent Cousineau, l'agent Jacklin et l'agent-détective Dew. On a demandé à celui-ci de préparer des dossiers établissant les points vulnérables des occupants ou leurs voies d'accès au parc depuis Matheson Drive et Army Camp Road. L'agent-détective Dew jugeait que c'était là « une tâche pour laquelle il n'était pas qualifié ». Il a dit à l'inspecteur Linton qu'il n'avait pas les compétences requises pour cette tâche, mais on lui a ordonné « de s'y mettre de toute façon ».

L'agent-détective Dew a obtenu l'aide de l'agent Zupancic de l'UTS afin de déterminer les points vulnérables et les voies d'accès au parc. Mark Dew, qui n'avait pas « reçu de formation en tactique [...] ne pouvait comprendre pourquoi » il avait été affecté à cette tâche.

L'agent Zupancic a préparé des photos tirées d'une bande vidéo et M. Dew a fait le relevé des points d'entrée au parc sur tout son pourtour. Il a décrit la tâche comme étant « inutile ». Ce travail a été effectué pendant la nuit du 5 septembre et aux petites heures du 6 septembre. Avant de terminer son service, l'agent-détective Dew a remis les dossiers renfermant les photos au sergent-détective d'état-major intérimaire Wright et au sergent-détective Richardson. L'agent-détective Dew n'a jamais revu ces dossiers et on ne lui a pas non plus demandé d'exécuter d'autres tâches analogues.

10.27 Conversation téléphonique entre le surintendant Parkin et l'inspecteur Linton

L'inspecteur Linton travaillait de nuit au poste de commandement lorsqu'il a téléphoné au surintendant Parkin à son domicile, peu avant 22 h, pour faire le point sur la situation. L'inspecteur Linton a dit avoir entendu, « au bulletin de nouvelles local de six heures, le ministre des Richesses naturelles déclarer que la situation ne serait pas tolérée ». L'inspecteur Linton a déclaré que « tout était calme » à Ipperwash. Vingt-six agents des EIU (équipes 1 et 2) étaient sur le terrain et il y avait quatre postes de contrôle. M. Linton a signalé que les agents de la Police provinciale continuaient à réunir des renseignements sur les véhicules qui passaient aux postes de contrôle. L'inspecteur Linton a aussi confirmé que l'hélicoptère du MRN était arrivé de Sudbury et que l'agent-détective Speck et l'agent Paul Evans avaient survolé le parc Ipperwash. Paul Evans avait filmé la région d'Ipperwash depuis l'hélicoptère. L'inspecteur Linton a aussi parlé des tentatives de l'inspecteur Carson pour obtenir des véhicules blindés de GM Diesel par l'intermédiaire de la police de London, puis de l'armée.

Le surintendant Parkin a voulu savoir si l'on surveillait les caméras vidéo installées dans la guérite et dans le bâtiment d'entretien. L'inspecteur Linton a répondu qu'il le croyait.

L'inspecteur Linton a aussi parlé de sa conversation téléphonique plus tôt ce jour-là avec le chef Bressette, qui était « furieux » et avait déclaré : « c'est un problème provincial maintenant » et « vous ne pourrez plus vous cacher derrière l'armée ». L'inspecteur Linton a ajouté : « Tom Bressette n'a jamais appuyé les revendications territoriales à propos du parc provincial Ipperwash. » Il a aussi mentionné la « rumeur » venue aux oreilles du chef Bressette voulant que les occupants « allaient prendre possession » des chalets situés à l'extrémité d'Outer Drive « bientôt ou dès qu'ils en auront fini avec le parc ». La cible suivante allait être le parc The Pinery.

10.28 Étendue de l'occupation — intentions des occupants

Lors des audiences, on a demandé aux témoins autochtones si, au début de septembre 1995, ils avaient eu l'intention de se rendre maîtres des zones se trouvant au-delà du parc et du terrain de stationnement sablonneux. Visiblement, la Police provinciale s'inquiétait, tout comme les fonctionnaires municipaux, de la possibilité que les membres des Premières nations veuillent étendre l'occupation à la zone des chalets situés sur East Parkway Drive, à l'ouest du terrain de stationnement sablonneux.

Aux yeux de certains occupants, Roderick George par exemple, les terrains des chalets d'East Parkway Drive, sur la rive du lac Huron, ne faisaient pas partie des terres autochtones. M. George soutient qu'on n'avait dressé aucun plan pour se rendre maître de cette zone ou pour étendre la superficie occupée jusqu'à Port Franks.

D'autres témoins autochtones, dont Clayton George et Kevin Simon, croyaient que les terrains situés à l'ouest du parc de stationnement et sur lesquels les chalets avaient été construits appartenaient de droit aux Autochtones. Lors des audiences, toutefois, M. Simon a déclaré clairement qu'en septembre 1995, les occupants n'avaient pas l'intention de prendre possession de ces terrains. Il ne croyait pas qu'il serait juste de faire subir aux propriétaires des chalets ce que sa collectivité avait souffert lorsque le gouvernement s'était emparé de son territoire :

[...] [S]ur la carte, on voit une section de la réserve où il y a des chalets. J'ai entendu dire que la police était présente là pour en protéger les propriétaires. Nous n'avions aucune intention, du moins en ce qui me concerne et à ma connaissance, de faire du tort à ces gens-là. Mais je sais que beaucoup de nos aînés savaient ce que c'était de se voir enlever son foyer et ils n'auraient jamais voulu faire la même chose à d'autres. Nous savions que les terres nous avaient été enlevées illégalement, mais les gens qui y vivent aujourd'hui n'en sont pas responsables. Ils ont payé le gros prix pour acquérir ces terres, aussi, nous ne voulions pas leur faire subir ce que nous avons nous-mêmes subi.

M. Simon était d'avis que les terrains des chalets faisaient partie de la réserve de Stoney Point et qu'ils avaient été illégalement vendus par le gouvernement aux personnes qui vivaient à l'ouest du terrain de stationnement sablonneux. Cependant, il a déclaré : « [N]ous n'avions rien à leur reprocher, le responsable, c'était le [g]ouvernement. » Il a répété que les Autochtones n'avaient pas l'intention d'étendre la limite du territoire occupé à l'ouest du terrain de stationnement sablonneux.

Kevin Simon a expliqué que le fait de prendre les terrains des chalets aurait également empêché la réalisation des objectifs des occupants au début de septembre 1995, qui étaient d'entamer des négociations véritables avec le gouvernement :

[...] Je n'étais pas le seul à penser que nous ne voulions pas faire subir ce genre de situation à d'autres et nous savions aussi que, dans cette éventualité, nous serions placés dans une situation tout à fait autre.

Nous n'aurions pas affaire au gouvernement [...] [N]ous tentions d'engager de véritables, en quelque sorte, négociations — un début de récupération de nos terres, et l'invasion des chalets ne nous aurait avancés en rien.

Kevin Simon a déclaré : « [N]ous n'allions pas nous engager dans une lutte personnelle avec chacun des propriétaires fonciers ou immobiliers [...] ce n'était pas avec eux que nous avions maille à partir. C'était avec le gouvernement. »

M. Simon a dit qu'il y avait eu des discussions parmi les occupants au sujet de la récupération des terrains des chalets à un certain moment dans l'avenir, mais il n'existait aucun plan en ce sens en septembre 1995, au moment où les Autochtones avaient occupé le parc Ipperwash.

10.29 Réaction des fonctionnaires du gouvernement le soir du 5 septembre

Lorsque les politiciens et les hauts fonctionnaires sont rentrés chez eux le 5 septembre, ils ne ressentaient aucune urgence quant au règlement de l'occupation du parc Ipperwash. Par exemple, la sous-solliciteure générale Todres ne croyait pas que l'occupation du parc appelait une solution d'urgence. D'après ses notes de breffage du 5 septembre, il semble que la démarche adoptée ait été « celle d'une progression lente [...] mais sûre des négociations » et la sous-solliciteure générale « n'avait simplement rien envisagé d'autre. [Elle] était tout à fait certaine qu'on irait en ce sens ». La sous-solliciteure générale n'avait pas « d'inquiétude particulière au sujet d'Ipperwash. Le 5, [elle] a donc quitté le bureau comme [elle] le faisait à la fin de sa journée normale au ministère ». Parallèlement, l'évaluation du risque effectuée par le ministre des Richesses naturelles concluait que la situation s'était stabilisée dans le parc, que les travaux d'hiverisation pourraient attendre deux ou trois mois et qu'il n'y avait aucun risque pour les campeurs, qui avaient été évacués.

Le premier ministre Harris croit se souvenir que, le soir du 5 septembre, il a reçu un breffage au téléphone de la part de Deb Hutton. Il avait été mis au courant des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion du comité interministériel. Il était d'avis qu'il faudrait demander une injonction sans délai. Le soir du 5 septembre, le premier ministre croyait qu'il fallait mettre fin à l'occupation dès que possible. Il supposait que l'occupation du parc Ipperwash allait donner lieu à une escalade visant à attirer l'attention sur les frustrations des Autochtones, qui voulaient récupérer le camp militaire — leur ancienne réserve — du gouvernement fédéral. Selon le premier ministre, l'occupation était une affaire de respect

de la loi et de l'ordre, et non une affaire autochtone. Selon le premier ministre Harris, la réaction du gouvernement à l'occupation d'Ipperwash allait donner le ton à la manière dont le gouvernement de l'Ontario allait aborder ces questions pendant les quatre années à venir.